VENDREDI 02 JUIN 2023 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1734
Abonnement annuel : 120 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



L'élevage dans l'œil du cyclone



Réussir SA

Prédations en Côte-d'Or et dans l'Yonne, multiples réactions liées au rapport de la Cour des comptes sur l'impact environnemental, durcissement de la législation concernant le porc ou la volaille… L'élevage semble une fois de plus ciblé et chargé de tous les maux. D'où l'importance, pour ses défenseurs, de rappeler aussi son rôle dans la préservation de l'environnement.

P. 03, 04, 05 et 09.

Encarts : Invitation Arvalis (Yonne).



ACTUALITÉ P. 05

FDSEA 21 // Des invités de marque pour l'assemblée générale



Réussir SA

PRODUCTIONS P.10

Cultures //Devenez incollables sur les ravageurs et les auxiliaires



Väderstad

DOSSIER P.12

Machinisme // Spécial semoirs

fendt.fr
FENDT

CONDITIONS SUR STOCK DISPO
Presse à balles rondes Fendt Rotana :
Une forme systématiquement parfaite.
Aujourd'hui Fendt vous propose simplement la meilleure presse à balles rondes du marché : la Fendt Rotana. Son pick-up sans chemin de came, son système d'entrainement double, son unité de coupe Xtracut ou encore son système exclusif HydroflexControl qui absorbe l'hétérogénéité des andains, sont les garants de l'efficacité reconnue à la marque Fendt.
Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38 - www.gbuchez.fr
Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agents : Ouanne Agri - Agritech
AGCO Your Agriculture Company
FENDT est une marque déposée d'AGCO Corporation
PLUS D'INFOS

SARL-ETA Picouet
VOTRE PARTENAIRE DE SEMENCE FERMIÈRE
Économisez jusqu'à 50 % sur votre propre poste de semence.
89100 Collemiers
Tél. : 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr
Entreprise certifiée N°BO11051 pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service.

// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 ATTAQUES DE LOUPS : ET MAINTENANT, SUR DES BOVINS…

.05 FDSEA 21 : DES INVITÉS DE MARQUE

.06 EAU : LE TANDEM AGRICULTEURS - ÉLUS LOCAUX EST ESSENTIEL

.07 LE JARDIN DES ATHÉNÉES : SE RENDRE VISIBLE

.08 BIO BOURGOGNE : LA RESTITUTION DU « DÉFI TRANSMISSION »

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : À CHACUN SON MÉTIER !

PRODUCTIONS // CULTURES

.10 PROTECTION DES CULTURES : DEVENEZ INCOLLABLES SUR LES RAVAGEURS ET AUXILIAIRES

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.11 PRODUCTIONS VÉGÉTALES : DU CANNABIS, EN TOUTE LÉGALITÉ

DOSSIER // MACHINISME

.12 SPÉCIAL SEMOIRS

RURALITÉ // TERRITOIRES

.20 ENSEIGNEMENT : DES ÉTUDIANTES DE LA BROSSE FONT LA PROMO DES MÉTIERS AGRICOLES

SERVICES

.21 **TABLEAU DE BORD** *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.22 **COURS & MARCHÉS** *(COTATIONS, BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.24 **PETITES ANNONCES**

.26 **ANNONCES LÉGALES**

.30 **ÉCONOMIE : LE GUFA, QU'EST-CE QUE C'EST ?**

MAGAZINE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 FONDATION GROUPAMA : MARCHER POUR AIDER

.32 TOURISME : LES SEPT VIES DE LA LIQUEUR DE CHARTREUSE



// LE DESSIN

// EN BREF

Agroéquipement le prix du matériel en hausse de 30 % sur trois ans

Déjà plus élevé de 5 % en 2021 puis 12 % en 2022, le prix des agroéquipements est attendu en augmentation d'au moins 7 % cette année, soit 30 % en trois ans, a indiqué le 25 mai Axema (fabricants), craignant un *« retournement »* de marché. Le secteur répercute des coûts de production en hausse avec la guerre en Ukraine. Acier et inox, qui représentent un tiers du prix de revient, sont à des niveaux deux fois plus élevés par rapport à 2019-2020. Cela nourrit l'angoisse des constructeurs et concessionnaires quant au seuil d'acceptabilité des tarifs par les agriculteurs, d'après Axema. Pour l'instant, le marché résiste. 8,3 Mrd€ de matériels neufs (8,9 Mrd en incluant chargeurs télescopiques et serres) ont été vendus en 2022 (+15 %), un nouveau record. La croissance est principalement liée aux prix (+12 %), moins aux volumes (+2,5 %). Avec une nouvelle hausse des tarifs de 7 % à 10 % cette année, le marché de l'agroéquipement est projeté à 8,7 Mrd€ minimum (entre +5 % et +10 %) en 2023.

Bovins viande En réponse à la Cour des comptes, la FNB veut un *« plan de sauvegarde »*

Une trentaine d'éleveurs de la FNB (producteurs de bovins viande, FNSEA) se sont rassemblés le 25 mai devant le ministère de l'Économie, à Paris, pour réclamer un *« plan de sauvegarde »* de la filière, récemment pointée par un rapport de la Cour des comptes. Son président Patrick Bénézit plaide pour *« un plan qui protège les éleveurs, qui permette d'arrêter la décapitalisation et qui permette aux éleveurs de pouvoir vivre de leur métier »*. La FNB a choisi de placer son action à Bercy en réponse au ministre de l'Économie Bruno Le Maire, accusé par la FNB d'avoir *« stigmatisé lourdement le secteur de l'élevage »* lors d'une visite chez HappyVore (steaks végétaux). Les éleveurs bovins souhaitaient aussi répondre à la Cour des comptes, qui a proposé dans un récent rapport de *« réduire drastiquement l'élevage »*, selon le syndicat, afin de diminuer les émissions françaises de gaz à effet de serre. Une *« véritable provocation »* pour Patrick Bénézit : *« La Cour des comptes parle de 11 % des émissions pour l'élevage bovin, mais oublie de prendre en compte le CO_2 stocké et la biodiversité dans nos 13 millions d'hectares de prairies »*. Tout en critiquant l'appel à réduire le cheptel, alors que la France a perdu *« trois millions de vaches en soixante ans »*, mais que la consommation de viande bovine se maintient, au profit des importations.

Foncier Transactions et prix records en 2022

Les marchés fonciers agricoles ont été au sommet en 2022, a indiqué le 25 mai la FNSafer. Des records sont atteints pour les terres et les prés, avec 480 400 ha de surfaces échangées (+2,7 %) pour une valeur de 7,14 Mrd€ (+4,9 %). La FNSafer note une hausse des transactions de biens loués, quand les biens libres bâtis marquent le pas. À 6 130 €/ha (+3,2 %), le prix des terres et prés libres non bâtis est au plus haut depuis le point bas de 1997. Des situations contrastées apparaissent néanmoins. *« Le différentiel de prix se creuse entre les terres irriguées et non-irriguées »*, a souligné le président Emmanuel Hyest. Sur le marché des vignes, les surfaces échangées grimpent à 18 400 ha (+5,4 %), du jamais vu en trente ans. La valeur régresse à 1 Mrd€ (-7,9 %). Le marché des parts sociales connaît, lui, une accélération en 2022 avant la mise en œuvre, début 2023, de la loi Sempastous qui intensifie la régulation. Un nombre record de 9 490 transactions (+24,8 %) est enregistré. Enfin, le marché de l'urbanisation chute à 18 100 ha (-46 %). Une évolution liée à l'objectif Zan (Zéro artificialisation nette), considère la FNSafer. *« Je suis persuadé qu'un nouveau modèle de développement se met en place, sans consommation de terres agricoles »*, a considéré Emmanuel Hyest.

// EN CHIFFRES

Action syndicale Les éleveurs en colère

Le lundi 22 mai, Élisabeth Borne présentait un plan d'action du Gouvernement pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030. La même journée la Cour des comptes publiait un rapport en préconisant au gouvernement une stratégie de réduction du cheptel bovin. Cette nouvelle attaque, faisant suite à un tweet provocateur de Bruno Lemaire, est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Le monde de l'élevage est déjà confronté à une décapitalisation, à des difficultés de renouvellement des générations, aux attaques en tout genre, aux problèmes climatiques. Dans le même temps, la consommation de viande ne baisse pas mais les importations de viandes étrangères augmentent… Les éleveurs français se sentent blessés et abandonnés alors que l'élevage en France travaille pour trouver des solutions et faire face aux défis, notamment en stockage du carbone par les prairies, le maintien des milieux ouverts etc. La FNB avait appelé à se retrouver au ministère de l'Économie et des Finances le jeudi 25 mai. Une délégation d'éleveurs de la FDSEA 58 et de JA 58 a fait le déplacement. FDSEA 58



Photo : Olivier Laporte

Terres de Bourgogne

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE
(Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504

Associés principaux : FDSEA Côte-d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN : 1969-8232 Dépôt légal : à parution
Tirage moyen par numéro : 6200 ex.
Abonnement annuel : 120 € - **Prix au numéro :** 2,40 €
Imprimeries : Roto Champagne,
rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote,
52000 Chaumont.
Origine du papier : France / Belgique
Taux de fibres recyclées : 91 % - **Certification :** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau) : Ptot 0,01 kg/tonne

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

• **Gérante et Directrice de publication :** Mauricette Besançon

Rédaction

mail : redaction@terres-de-bourgogne.net

• **Rédacteur en chef :** Berty Robert
b.robert@terres-de-bourgogne.net

• **Secrétaire de rédaction :** Frédéric Duclos
fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité

mail : pub@terres-de-bourgogne.net
• **Régionale :** Jean-Yves Blondat : 03 80 78 90 35
• **Nationale :** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14
Tél. 01 49 84 03 30

// POLÉMIQUES ET VRAIS PROBLÈMES

Élevage bovin : l'éternel malentendu environnemental

Depuis une dizaine de jours, on a le sentiment, en France que l'élevage bovin est au cœur de questions de société. La polémique soulevée par le rapport de la Cour des comptes entre en résonance avec des actes de prédations, constatés notamment en Bourgogne Franche-Comté. Sous les arguments environnementaux, le malentendu semble total.

Dans une interview parue le 30 mai sur le site lopinion.fr, Alessandra Kirsch, docteure en économie agricole et directrice des études chez Agriculture Stratégies soulignait, en référence au rapport de la Cour des comptes pointant la responsabilité de l'élevage dans les émissions de méthane, qu'il fallait aussi *« chiffrer les coûts économiques et écologiques du non-élevage »*. Elle mettait le doigt sur les effets induits par une éventuelle disparition de l'élevage dans notre pays, en particulier les conséquences écologiques d'importations de viande, ou la non-prise en compte des services environnementaux qui s'attachent à ces pratiques agricoles. Un rappel utile alors qu'on a le sentiment d'une guerre de tranchées entre un milieu institutionnel chargé de donner de grandes orientations, mais qui paraît coupé des réalités du terrain, et un monde de l'élevage qui se sent attaqué, pointé, soupçonné, sans prise en compte des efforts qu'il produit depuis plusieurs années.

Une composante de la préservation de l'environnement

À cette polémique s'ajoute une pression grandissante des menaces de prédation sur des animaux d'élevage, avec des actes constatés ces derniers jours en Côte-d'Or et dans l'Yonne, mais aussi la perspective d'un durcissement de la législation, en lien avec la révision de la directive européenne sur les émissions industrielles (IED) pour les élevages porcins et avicoles. En fait, le point de vue d'Alessandra Kirsch résume parfaitement le malentendu qui s'installe entre le monde de l'élevage et le reste de la société. À chaque fois, c'est l'environnement qui est placé au cœur des arguments : certains pensent que supprimer l'élevage contribuerait à le protéger quand les autres expliquent que justement, l'élevage est une composante de la préservation de cet environnement. Ce contexte génère un débat particulièrement soutenu. Dès le 23 mai, le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Marc Fesneau, estimait que *« le discours sur la décroissance forcée, portée comme politique publique, est curieux pour ne pas dire hors des réalités, quand on sait que la France n'est autosuffisante pour aucune filière animale »*. En Bourgogne Franche-Comté (BFC) aussi, les réactions ne manquent pas, que ce soit sur le rapport de la Cour des comptes, la menace du loup ou la législation IED. La FRSEA BFC s'est fendue d'une réaction (voir page 09 de ce même numéro).

« Faire de l'élevage un pivot de l'économie circulaire »

Pour sa part, Jérémy Decerle, député européen et éleveur en Saône-et-Loire, estime, dans un communiqué du 30 mai que, *« ces dernières semaines, certains se plaisent et se complaisent à faire de l'élevage l'ennemi public numéro un, bien trop contents de s'être trouvé un bouc émissaire du changement climatique […] il est amateur de ne regarder l'élevage que par le prisme de ses émissions. Notre ministre de l'Agriculture l'a rappelé : l'élevage nous rend de précieux services environnementaux : absorption de CO_2, engrais organiques, énergies renouvelables, maintien de biodiversité (haies et prairies) sur notre territoire… Ces pratiques, les plus ambitieuses, les plus encadrées et parmi les plus durables au monde, devraient au contraire nous faire regarder les éleveuses et les éleveurs français comme des acteurs de premier plan de la révolution environnementale en cours. […] Je crois en une France, et une Europe, capables, demain, de faire de l'élevage un pivot de l'économie circulaire, des équilibres territoriaux, de la protection de l'environnement et de notre souveraineté alimentaire. Je sais que si nous lui faisons confiance, si nous lui en donnons les moyens, le monde paysan, à qui on demande déjà beaucoup, trouvera en lui […] les ressources nécessaires pour rester inventif et novateur, et offrir à nos concitoyens la meilleure des alimentations »*. De son côté, la Chambre régionale d'agriculture de BFC a réagi sur la problématique du loup, dans un communiqué du 26 mai : *« La profession agricole de BFC réaffirme que la cohabitation entre le loup et l'élevage est impossible et parfaitement illusoire. Le Gouvernement, en charge de l'application des mesures de gestion, doit choisir :*

- *entre le loup, qui ne peut désormais plus être considéré comme une espèce menacée - les effectifs dépassent le seuil de « viabilité » de 500 individus et sont estimés à plus de 1 000, soit plus du double - ;*
- *ou les éleveurs, qui travaillent chaque jour pour garantir la souveraineté alimentaire, le bien-être animal, l'aménagement et l'entretien des territoires/ […] Dans notre région, le nombre d'attaques a littéralement explosé ces derniers mois, tant sur les ovins que les bovins, avec près de 400 victimes recensées sur l'année 2022 et le début d'année 2023. […] Nous attendons du Gouvernement qu'il se mobilise en révisant et renforçant efficacement les différents dispositifs légaux, financiers, techniques… pour garantir le zéro attaques ; il s'agit d'assouplir en priorité la procédure de mise en place des tirs de défense, qui restent le moyen le plus efficace pour assurer la protection des troupeaux. […] Il est essentiel que l'État soit transparent sur l'état des populations de loup dans chaque territoire et sur le nombre d'attaques subies »*.

Berty Robert



Réussir

Du bœuf provenant de parcs d'engraissement australiens : est-ce vraiment cela la perspective proposée sous l'argumentaire environnemental ? C'est en tout cas déjà une réalité économique.

« Moins produire, plus importer… »

Présidé par Christian Bajard, éleveur en Saône-et-Loire, le Berceau des races à viande du Massif Central pointe le risque de hausse des importations de viande, consécutif à la fragilisation de l'élevage français : *« la baisse de production de viandes bovines en cours depuis de longues années, et qui s'est accélérée dernièrement se traduit, déjà, par une forte augmentation des importations. En 2022, plus de 25 % de la viande bovine consommée en France était importée : une donnée que les sages de la Cour des comptes semblent avoir éloignée, volontairement ou non, de leur raisonnement. Et c'est la Commission européenne qui démontre le mieux à quel point la Cour des comptes fait un mauvais calcul ! Depuis Bruxelles, alors même que nous débattions en France du pourcentage de vaches et de prairies à rayer de nos paysages, elle offrait à l'Australie, dans le cadre d'un accord de libre-échange en cours de négociations, un nouvel accès privilégié au marché communautaire pour 24 000 tonnes de viandes bovines. Des viandes produites principalement au sein de « feedlots » : des parcs d'engraissement industriels contenant plusieurs milliers de bovins, dopés aux antibiotiques utilisés comme promoteurs de croissance. Voilà donc la « logique » politique qui semble primer, aujourd'hui, en ce qui concerne l'élevage bovin : toujours moins produire, sur nos territoires, pour dérouler la politique de libre-échange et proposer aux consommateurs des viandes produites toujours plus loin, respectant toujours moins les normes de production sanitaires et environnementales imposées aux éleveurs européens »…*



// ATTAQUES DE LOUPS

21 Et maintenant, sur des bovins...

Des veaux ont été tués ces derniers jours dans quatre fermes autour de Précy-sous-Thil, en Côte-d'Or. Pour les éleveurs, il n'y a guère de doute : il s'agit du loup.



Gilles Barbier a perdu un veau de 150 kg à Noidan...



... Même mésaventure pour Jean-Luc Finelle, à Roilly.

On connaissait les attaques sur des moutons mais pas encore sur des veaux… Ce temps est révolu depuis quatre attaques et autant de morts dans le secteur de Précy-sous-Thil.

Le premier élevage sinistré est celui de Pascal et Jean-Luc Finelle, à Roilly, le 26 avril. Un de leurs veaux a été retrouvé éventré au petit matin. Et pas un *« petit calibre »* : un charolais de quatre mois dépassant très certainement les 150 kg…

Le comportement des vaches la veille au soir était *« anormal »* selon les éleveurs : tout laisse à penser que le prédateur rôdait déjà dans les parages. La deuxième attaque est survenue chez Lionel Blandin, au Val-Larrey, le 17 mai. Un veau d'une centaine de kilogrammes a été mordu au cou en y laissant la vie. La même nuit, un grand prédateur a sévi 10 km plus loin, du côté de Montlay-en-Auxois sur une pâture appartenant à Raphaël Leu. Un bovin de trois mois et 120 kg a été à moitié dévoré. Une vache a également été blessée au cou.

Quatre à la suite

La dernière attaque s'est déroulée chez Gilles Barbier à Noidan, le 19 mai, au lendemain de l'Ascension.

Un veau de 150 kg a été retrouvé énuqué à 200 mètres des bâtiments. L'éleveur revient sur cette macabre découverte : *« je suis sorti vers 7 heures du matin et j'ai entendu une vache meugler bizarrement : à l'évidence, il y avait un problème… Cela ne peut pas être un autre animal que le loup, j'ai déjà vu des attaques de gros chiens sur des moutons, il y avait des griffures un peu partout. Dans le cas de ce veau, seule la nuque est touchée… Parmi les attaques qui ont eu lieu dans le secteur, deux ont eu lieu la même nuit, mais l'autoroute sépare les deux parcelles. Il y a bien les ponts pour le passage des voitures, mais à mon avis, il n'y a pas qu'un seul loup… Dans l'Yonne très récemment, un taureau de plus d'une tonne s'est fait attaquer… »*.

Colère et incompréhension

Gilles Barbier est forcément désabusé avec, en plus, une actualité *« agricole »* pleine de *« bêtises »* : *« j'ai appris hier, comme tout le monde, que la Cour des comptes préconise la baisse du nombre de bovins : ils n'ont vraiment rien à faire de nos élevages ! Avec le loup, nous sommes malheureusement dans la même logique… »*.

Jean-Luc Finelle partage bien sûr le même désarroi. Pour ne rien arranger, les indemnisations ne devraient pas être au niveau escompté : *« Je viens d'avoir des échos sur le sujet, de la part de la DDT. Je devrais vraisemblablement toucher 700 euros. Le veau était une belle femelle : si je l'avais vendue l'hiver prochain, j'aurai pu prétendre à 1300, 1 400 voire 1 500 euros. Je considère avoir perdu la moitié de la valeur de l'animal, sans parler des éventuelles conséquences de tout ordre que nous pouvons rencontrer derrière un tel sinistre »*.

Deux attaques à Foissy : le canton d'Arnay-le-Duc est également touché par des attaques sur bovins. La commune de Foissy en recense deux : la première le 16 mai et la seconde le 21, pour deux veaux tués.

AG

Réseaux sociaux

Une semaine à réactions

Les éleveurs, qui se montrent de plus en plus présents sur les réseaux sociaux et notamment sur Facebook, ont été nombreux à réagir la semaine dernière sur ces attaques de loups. Michel Baudot, de Pont-et-Massène, s'est notamment exprimé : *« Cette fois, c'est chez nous ! On croit toujours que ça n'arrive qu'aux autres, loin, très loin, mais cette fois, c'est dans l'Auxois, là où le dernier loup a été chassé il y a plus de 100 ans ! Continuons ainsi : loups, Cour des comptes, lobbies véganes… Et l'élevage finira par tirer sa révérence pour de bon pour laisser place à des plaines de céréales – dans le meilleur des cas – ou à de la broussaille dans les zones à faibles potentiels, avec le feu pour réguler de temps à autre. Nous mangerons bientôt du steak végétal ou de synthèse, des viandes hormonées et nourries aux OGM qui façonnent les paysages des feedlots américains en lieu et place des prairies françaises hôtes de biodiversité ! Les villages reculés vont se transformer en villages vacances et ou en ruines, les mieux desservis deviendront des lotissements de maisons préfabriquées avec des aires de jeux en plastique qui remplaceront les jeux dans les cours de ferme et la découverte des animaux. Bravo à tous ceux qui pensent pour nous ! »*.
Le 27 mai, trois jours après cette publication, un bovin de 160 kg a été retrouvé mort à 500 mètres de la ferme de Michel Baudot.

De nouvelles attaques dans l'Yonne





Ces trois animaux (ou restes d'animaux) appartiennent à Julien et Geneviève Content, à Vault-de-Lugny.



Incroyable mais vrai : un taureau de cinq ans, pesant environ 1 100 kg, s'est fait attaquer dans l'Yonne. Julien Content, jeune éleveur de 33 ans basé Vault-de-Lugny, n'a fait que constater les dégâts le 23 mai au matin : *« Je faisais mon tour comme chaque début de journée. Quelques minutes avant, j'avais déjà découvert une brebis morte dans un autre pré… Mon taureau était dans un sale état, touché surtout en haut des épaules et sous le ventre. S'attaquer à un aussi gros animal, il fallait le faire… Bien sûr, il s'agit d'un loup, j'en suis persuadé même si aujourd'hui, les expertises ne sont pas encore revenues. Un voisin avait justement aperçu un loup quelques jours plus tôt se balader autour de 8 heures du matin. S'agit-il de plusieurs loups ? Ça, nous ne savons pas. La semaine précédente, avant que le voisin n'aperçoive le loup, j'avais déjà perdu un veau de 200 kg. On espère que cela va vite s'arrêter car il y en a vraiment ras-le-bol ! »*. Le jeune homme en SCEA avec Geneviève, sa mère, avait connu un premier sinistre en 2019 avec la perte d'une brebis, couplée à trois blessures d'autres ovins. L'achat de deux Patous, suite à cette première attaque, n'aura finalement rien changé, malgré le fait que ces deux chiens ne se trouvent pas dans les mêmes lots. Contacté la semaine dernière par téléphone pour ces informations, Julien Content venait d'apprendre quelques minutes plus tôt qu'une nouvelle attaque – sur brebis – était à déplorer dans sa commune…

// SYNDICALISME

Des invités de marque

Arnaud Rousseau, le nouveau président de la FNSEA, était en Côte-d'Or vendredi dernier. À son programme : la visite d'une exploitation d'élevage et une participation à l'assemblée générale de la FDSEA. Et c'était une surprise : le ministre de l'agriculture, Marc Fesneau, l'a rejoint lors de ce deuxième rendez-vous !

Le président de la FNSEA et le ministre de l'Agriculture le même jour en Côte-d'Or : il faut sans doute remonter loin dans le temps pour retrouver les traces d'une telle visite de « haut standing ». Si Arnaud Rousseau a passé l'intégralité de la journée avec les membres de la FDSEA, Marc Fesneau ne les a rejoints qu'après son déplacement dans le Parc national de forêts de Champagne et Bourgogne, en milieu d'après-midi. La présence de ces deux hommes dans le département était une aubaine pour faire passer des messages syndicaux et rebondir sur une actualité agricole *« brûlante »* avec les attaques de loups sur bovins et le rapport de la Cour des comptes, préconisant une réduction du cheptel français. Sur ce dernier point, le ministre s'est tout de suite voulu rassurant : *« La Cour des comptes est la Cour de comptes… Elle produit des rapports mais c'est bien le gouvernement qui décide. Je suis totalement en désaccord avec ses recommandations, celles-ci ne correspondent pas aux perspectives du gouvernement. Diminuer les troupeaux quand on n'est même pas capables de subvenir à ses propres besoins ne veut rien dire. Cela n'a pas de sens »*.

Avec toi, Fabrice

L'assemblée générale a débuté par une minute d'applaudissements pour encourager Fabrice Genin, le président de la FDSEA, qui a démissionné de son poste et qui était absent de cette réunion pour des raisons de santé. Jacques de Loisy, vice-président, a endossé le costume d'animateur en abordant plusieurs sujets. Le loup, bien entendu, avec les récentes attaques sur bovins qui ajoutent de nouvelles difficultés et un nouveau stress aux éleveurs, mais aussi la lutte contre la tuberculose bovine pour laquelle une enveloppe financière de 100 000 euros est demandée : *« Cela correspond à la somme nécessaire pour solder les dossiers d'indemnisations dans notre département. La revalorisation de ces indemnisations, intervenue en milieu de campagne, n'a pas été effective pour tout le monde selon la date des interventions, c'est un scandale. On nous a longtemps rabattu le quoi qu'il en coûte : 100 000 euros, ce n'est pas la mer à boire pour la cinquième puissance mondiale, surtout dans le domaine du sanitaire. Le ministre l'a bien entendu »*.

Aux côtés de l'AGPMB

Les productions végétales ont également fait l'objet de discussions. En ce qui concerne le désherbage, la FDSEA demande le maintien du *« peu de matières actives restant sur le marché »*, notamment dans la culture de moutarde. *« Le risque est de se retrouver très vite face à un mur »*, prévient Jacques de Loisy, *« les producteurs ont besoin d'un traitement de semences homologué ou en dérogation. Dans le cas contraire, nous avons besoin a minima de deux matières actives différentes en traitements foliaires. L'AGPMB va monter au front, nous sommes logiquement à leurs côtés »*. Le vice-président de la FDSEA de Côte-d'Or profite de l'occasion pour évoquer les futures moissons dans les autres cultures : *« le ciseau de prix va être terrible, les producteurs ont acheté des fertilisants – et pas que – à des prix astronomiques et dans le même temps, le prix du blé est retombé plus bas que son niveau avant le début du conflit en Ukraine… Pour couvrir les coûts de production, il nous faudra pourtant viser entre 250 et 280 euros/tonne ! Une belle moisson est donc indispensable »*.

Il va falloir produire !

Une table ronde s'est également penchée sur la question suivante : *« Comment concilier enjeux alimentaires, énergétiques, climatiques et économiques ? »*. Arnaud Rousseau s'est prononcé en évoquant les objectifs de réduction des émissions de dioxyde de carbone : *« pour parvenir à cette décarbonation, c'est une bonne nouvelle, il va falloir produire en utilisant la photosynthèse, notamment de la biomasse pour nous nourrir et produire de l'énergie. Mais attention : le carbone est un sujet mondial, toute mesure qui serait de caractère franco-français n'aurait pas ou peu d'impact, je suis désolé de le dire… Nous devons être ambitieux, mais sans faire preuve de naïveté qui pourrait compromettre notre capacité productive face à des compétiteurs qui eux, ne se posent pas toujours la question »*. Le président de la FNSEA a rappelé qu'en France, les émissions de carbone représentaient moins de 1 % des émissions à l'échelle mondiale : *« l'agriculture compte pour 20 % et l'élevage, à peu près la moitié ! Il ne faudrait pas se mettre dans une situation non tenable, ni sur le plan économique, ni en termes de souveraineté alimentaire. Cette question doit être européenne pour trouver une harmonisation, le G7 doit aussi s'en emparer »*.

AG



Marc Fesneau et Arnaud Rousseau étaient le 26 mai à Sombernon.

Échanges // « Des personnes qui ne savent pas de quoi elles parlent »

Le président de la FNSEA a débuté sa journée côte-d'orienne par une visite à la Ferme de l'Épluvier, à Gissey-sous-Flavigny, pour discuter avec plusieurs éleveurs et aborder plusieurs sujets d'actualité.



Plusieurs attaques de loups sur bovins sont à déplorer en Côte-d'Or, quelle est votre position ?

« Nous avons été alertés sur ce phénomène qui a malheureusement des précédents, dans le Doubs et dans d'autres départements. C'est tout d'abord un choc pour les éleveurs, notamment sur ce type d'animaux car nous étions davantage habitués à des attaques sur ovins. C'est une grande préoccupation. La FNSEA est évidemment à la manœuvre et ce, depuis de nombreuses années. Nous devons passer d'un état de gestion à un état de régulation. Nous travaillons pour augmenter le nombre de prélèvements : je rappelle que le plan loup prévoyait d'obtenir 500 loups et France. Or, nous en avons près de 1 000 selon les derniers comptages de l'OFB. Nous pensons même qu'il y en a un peu plus. L'enjeu est considérable : conserver un élevage dynamique sur le territoire. Nous ne pourrons pas atteindre cet objectif si nous ne réagissons pas rapidement. Il faut également faire en sorte que les indemnisations soient au niveau attendu et rapides. Les 1er et 2 juin se tient un colloque sur la prédation dans les Hautes-Alpes : toutes ces pistes y seront abordées, nous devons tout faire pour protéger l'élevage sur notre territoire ».

Quelle est votre réaction sur la Cour des comptes, qui préconise de baisser le cheptel bovin ?

« Ce rapport a été vécu comme une blessure pour les éleveurs, ils ont l'impression d'être les victimes expiatoires, les boucs émissaires d'un sujet beaucoup plus important qui est la manière dont nous allons pouvoir réduire les émissions de gaz à effet de serre. S'acheter une bonne conduite en disant qu'il faut réduire le cheptel pour y arriver est un faux débat, une fausse route. Il y a un tas de personnes qui ne savent pas de quoi elles parlent… La consommation de viande bovine en France ne fléchit pas depuis plusieurs années : elle est d'environ 1,5 million de tonnes. Nous importons 400 000 tonnes, soit près du quart : cela voudrait dire que nous importerions encore plus de viandes de l'étranger ! Ce n'est pas sérieux… La Première ministre est elle aussi en Côte-d'Or aujourd'hui, sur le thème de la biodiversité : j'ai envie de lui demander ce qu'elle entend faire pour l'élevage français ? Nos prairies n'ont pas d'avenir si nous n'avons pas de vaches, il faut le dire et le répéter. Si demain nous n'avons plus de bovins, la fonctionnalité de notre pairie sera remise en cause, de même que tous les éléments de biodiversité qui l'accompagnent. Ce n'est vraiment pas la peine d'appuyer sur la tête des éleveurs : ils sont 25 % de moins qu'il y a 10 ans et la décapitalisation du cheptel a déjà commencé. Si les hommes et les femmes qui travaillent durement se font en permanence taper dessus, nous n'y arriverons pas. Il vaut mieux leur venir en aide et voir comment nous pouvons trouver des solutions tous ensemble. La FNSEA est à leurs côtés ».

// EAU

Agriculteurs et élus locaux : un tandem essentiel

La préfecture de l'Yonne organisait le 22 mai une journée de conférences et d'échanges autour de l'avenir de l'eau dans le département. L'agriculture y figurait en bonne place. Une coopération accrue entre agriculteurs et collectivités locales semble être un élément clef de cette problématique.

Lorsqu'on parle des usages de l'eau, on parle forcément agriculture. Cela s'est vérifié le 22 mai à l'occasion de la journée de conférences et d'échanges organisée par la préfecture de l'Yonne, à Auxerre. Placé sous le thème de l'avenir de l'eau dans le département, l'évènement réunissait 90 invités au siège du Conseil départemental. Le but était à la fois de partager un constat quant à l'urgence de la situation actuelle et de présenter des solutions. C'était l'occasion, pour la Chambre d'agriculture, de rappeler le travail réalisé sur ces questions et depuis longtemps, comme le soulignait son président, Arnaud Delestre : *« On travaille depuis la fin des années quatre-vingt sur la qualité de l'eau. L'essentiel repose sur une bonne gouvernance des dossiers « Eau » et nous avons participé à l'élaboration d'une charte départementale de protection des ressources »*. Quatre chartes locales ont été mises en œuvre. Elles ont abouti à une contractualisation entre les collectivités concernées et les agriculteurs. *« Sur ces questions,* renchérissait Édith Fouchet, responsable environnement à la Chambre d'agriculture, *il est important de faire le lien entre les agriculteurs et les élus locaux, ce que nous faisons. Il faut pouvoir se comprendre et afficher des résultats partagés. Le tandem élus - agriculteurs est indispensable pour emmener la majorité des agriculteurs vers des progrès évaluables »*.



Préfecture de l'Yonne

Parmi les interventions de cette journée, celle du maire de Clamecy, Nicolas Bourdoune (au centre) permettait d'illustrer l'intérêt d'une action conjointe des agriculteurs et des collectivités pour préserver la ressource en eau, quantitativement et qualitativement.

Des usages pluriels

L'Yonne compte 120 irriguants et l'agriculture représente 2 % des prélèvements d'eau du département. La Chambre mène un travail destiné à sensibiliser les irriguants sur une gestion plus précise de leurs pratiques, notamment en ayant recours à des technologies basse pression. Elle milite aussi pour la généralisation de systèmes de récupération d'eau de pluie. De manière plus globale, les échanges de cette journée ont mis en évidence la nécessité d'aborder la question des usages de l'eau dans leur pluralité. C'est particulièrement important lorsqu'on envisage la réalisation de retenues, comme le soulignait Étienne Henriot, élu de la Chambre : *« l'agriculture prélève très peu d'eau mais ces prélèvements interviennent surtout en période estivale. On nous demande d'être au rendez-vous de l'autonomie alimentaire mais il ne serait pas idiot d'être aussi au rendez-vous des productions de légumes et de fruits et dans ce cadre-là, la création de retenues d'eau ne serait pas illogique »*. Cet agriculteur rappelait aussi que la position de l'Yonne, en amont de Paris, n'est pas anodine : *« on demande à nos territoires de protéger Paris d'éventuelles crues. Le monde agricole est donc sollicité pour créer des zones d'expansion de crues, on peut le comprendre mais, en retour, ce monde agricole doit pouvoir être mieux pris en compte dans les problématiques d'usage de l'eau »*. Là encore, le lien entre agriculteur et élu paraît essentiel. Un point de vue renforcé par Jean Massé, maire de Saints-en-Puisaye : *« Sur les usages de l'eau, on arrive à travailler avec les agriculteurs, mais il faut les accompagner. Une rencontre comme celle-ci devrait avoir lieu tous les ans ! »* Elle permettait de comprendre comment, sur des territoires précis et à l'échelon local, des projets pertinents en termes d'environnement et de maintien de l'agriculture peuvent être menés, lorsqu'élus et agriculteurs travaillent en commun (voir encadré).

Berty Robert

Un exemple d'action coordonnée

Une initiative, menée sur la Nièvre et l'Yonne et lancée il y a un an, était présentée le 22 mai à l'occasion de la conférence sur l'eau. Nicolas Bourdoune, maire de Clamecy, en a détaillé les grandes lignes. L'objectif de départ était de faire évoluer les pratiques des agriculteurs sur les bassins d'alimentation de captage. Des paiements pour services environnementaux (PSE) ont été mis en place. Six bassins sont concernés et les PSE sont appliqués sur trois d'entre eux. L'objectif de la mairie de Clamecy était de réduire les herbicides. Un contrat de 5 ans a été conclu avec les agriculteurs impliqués. Il comprend une enveloppe d'1 M d'euros, financée par l'agence de l'eau Seine-Normandie. ***« Deux indicateurs sont pris en compte,*** **précisait Nicolas Bourdoune :** ***les quantités de substances actives d'herbicide que l'agriculteur met sur sa parcelle durant une saison. Il ne faut pas excéder 900 g/ha, uniquement sur la surface du bassin d'alimentation de captage. Le second indicateur, ce sont les surfaces non traitées ».*** **Le montant des PSE versés est d'environ 70 euros/ha, avec un plafonnement à 15 000 euros. À ce jour, 16 polyculteurs-éleveurs, tous en conventionnelle, sont engagés dans la démarche. Leur note moyenne obtenue sur 10 est comprise entre 6,5 et 6,8. Sur 2022, 133 000 euros de PSE ont été versés. Pour Nicolas Bourdoune,** ***« les PSE permettent de faire des agriculteurs des acteurs majeurs de la protection de l'environnement ».***

// FOIRE AUX CULARDS

Privilège et attention

Le 11 mai, le nouveau bureau du Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert organisait sa traditionnelle foire aux culards.

La foire concours aux culards du 11 mai dernier au cadran de Moulins-Engilbert était organisée par la nouvelle équipe du Comité des foires et concours du canton. Gilles Trinquet, son nouveau président, stipule : *« les animaux décrochant les plaques sont des bêtes d'exception. Ce travail d'excellence offre une notoriété indéniable non seulement aux éleveurs mais aussi au cadran et au canton ; c'est toujours un honneur de les orchestrer – en partenariat avec la Sicafome »*. Pour Benoît Blandin, président de la Sicafome : *« Malgré une affluence un peu en dessous de celle de la foire de juillet, force est de constater qu'au fil des années la foire de mai est un témoin pour la suite car elle nous permet de prendre un peu la température pour le reste de l'année. Ainsi, nous sentons que les prix des ventes butent légèrement par rapport à l'an passé et même si nous restons vigilants face à cette situation, cela ne nous inquiète pas pour le moment »*.

Résultats

Au total 167 animaux furent présentés à la vente avec un prix moyen de 2317, 41 euros soit 4,06 euros au kilo. Le super prix d'honneur (lot 36) a été vendu par le Gaec des Bois de Moulin (M. Maingue - Saône-et-Loire) et acheté par Villey Maxime (Eure) pour 4 420 euros (soir 10,18 euros/kg). Même si ce lot 36 est le *top price* du prix au kilo, l'animal qui a été vendu le plus cher a été cédé par Cyril Bretigny (Saône-et-Loire) au Gaec Hauchecorne (Seine-Maritime) pour 4 860 euros (soit un prix au kilo de 8,74 euros/kg). Martial Tardivon, chef des ventes de la Sicafome insiste : *« Je félicite les éleveurs pour la qualité des animaux présentés et les acheteurs pour investir dans des animaux qui sont encore en formation. L'émotion transmise aujourd'hui est compréhensible au vu du travail fait et à venir »*.

Chloé Monget



L'émotion des acheteurs et des vendeurs était palpable pour la remise des prix – avec ici le Super prix d'honneur.

Palmarès

Super Prix d'honneur : **Gaec des Bois de Moulin (lot 36 – 1er prix dans la catégorie Génisses de 12 à 23 mois).**

Section 1 : Génisses 12 -23 mois (16) :
Prix d'honneur : Gaec des Bois de Moulin ; 1er prix : Gaec Loiseau ; 2e Prix : EARL Mathey Marcel ; 3e prix : Gaec Montchanin ; 4e prix : Bretigny Cyril ; 5e prix : SCEA de Bresson.

Section 2 : Génisses 23 – 26 mois (56) :
Prix d'honneur : Godard Denis ; 1er prix ex aequo : Antoine Philippe - Coudray Loïc – Godard Denis ; 2e Prix ex aequo : Bretigny Cyril – Godard Denis ; 3e prix : Antoine Philippe - Godard Denis ; 4e prix : Antoine Philippe ; 5e prix : Godard Denis.

Section 3 : Génisses 26 – 32 mois (47) :
Prix d'honneur : Cognard Guillaume ; 1er prix ex aequo : EARL Les Bouillots – Dufour Fabien (pour deux animaux) ; 2e Prix ex aequo : Godard Denis (pour deux animaux) ; 3e prix : Cognard Roger (pour deux animaux) ; 4e prix : Godard Denis ; 5e prix : Antoine Philippe.

Section 4 : Génisses + 32 mois (30) :
Prix d'honneur : Godard Denis ; 1er prix ex aequo : Gaec du Champ de la Chaume – Cognard Guillaume ; 2e Prix ex aequo : Lavigne Michel – Cognard Guillaume ; 3e prix : Godard Denis (pour deux animaux) ; 4e prix : Melaye Florian ; 5e prix : Melaye Florian.

Bœufs 24 mois (9) :
Prix d'honneur : Antoine Philippe ; 1er prix : Gaec Loiseau ; 2e prix : Jomain Marie ; 3e prix : Lesenfant J.-J.

Bœufs + 24 mois (19) :
Prix d'honneur : Antoine Philippe ; 1er prix : Antoine Philippe (pour deux animaux) ; 2e prix : EARL Lavigne Michel ; 3e prix : Cognard Roger.

// LE JARDIN DES ATHÉNÉES

58 Se rendre visible

Après le succès des premières portes ouvertes du Jardin des Athénées, une seconde édition était organisée les 18, 19 et 20 mai… Résultat au diapason !

Afin de répondre à l'engouement de la première porte ouverte, Gaëtan Lebrun, directeur du Jardin des Athénées, avait fait le choix d'en faire une seconde lors du week-end de l'Ascension. *« C'est un pari, mais nous avons mis toutes les chances de notre côté pour réussir »*.

Parler de ses atouts

Ces *« chances »* résident, selon lui, en deux éléments : *« La communication, via les réseaux sociaux ou les affiches déposées un peu partout, est indispensable si on désire voir un événement aboutir. De plus, que ce soit l'équipe pédagogique ou les apprenants, tous se sont investis pour parler de cette rencontre autour d'eux »*.
Au total, près de 80 personnes par jour ont été accueillies durant ces portes ouvertes exceptionnelles de mai, à l'image de Guy F., 73 ans : *« Ici, contrairement à une jardinerie classique, les plants ne sont pas manipulés à outrance, ce qui les préserve ; une manière de travailler très professionnelle que j'apprécie, en plus de la qualité des produits proposés »*.

Jouer avec le lieu

Durant ces portes ouvertes, et en sus de la promotion sur les plants de tomates greffées – plus résistantes et productives que les autres variétés – Le jardin des Athénées réservait d'autres surprises aux visiteurs : *« Nous avons organisé deux jeux : un jeu des 20 erreurs et un jeu photo. Pour ce dernier, les élèves ont utilisé des objets et végétaux de l'exploitation pour créer des décors afin que les clients puissent se prendre en photo devant. Les participants doivent ensuite nous transmettre par mail leur cliché et un jury d'élèves déterminera la photo gagnante ! »*.
Si ces petits éléments peuvent paraître anodins, Gaëtan Lebrun indique : *« Ce sont les premières pierres d'une grande vision pour partager ce lieu avec le public. En effet, nous voudrions rendre le parc et le Jardin des Athénées ouverts, afin que le public s'approprie l'endroit et s'y sente comme chez lui. Nous sommes persuadés qu'en ouvrant nos portes nos activités seront plus connues de tous »*. Parmi les prochains rendez-vous, Gaëtan Lebrun prévoit peut-être un pique-nique, avec animations, dans les jardins d'ici la fin juin…



La seconde porte ouverte du Jardin des Athénées a eu lieu les 18,19 et 20 mai.

Chloé Monget

// ÉLECTION

58 La reine de Saint-Pierre-le-Moûtier



Photo : Comité du comice de Saint-Pierre-le-Moûtier.
De gauche à droite : Mathilde Vacher, Justine Dubuisson et Lilou Lussier.

Le bal de reine du comice agricole du canton de Saint-Pierre-le-Moûtier s'est déroulé le 13 mai. Au total, une dizaine de candidates de 16 à 24 ans ont concouru pour décrocher le titre de Reine du comice. Ainsi, elles ont représenté toutes les communes, mais c'est Justine Dubuisson, 22 ans (Langeron) qui décroche la couronne de reine, suivie par Lilou Lussier, 16 ans (Mars-sur-Allier) comme 1re dauphine, et Mathilde Vacher, 24 ans (Livry), comme 2e dauphine. Le président du comice, Didier Menez, insiste : *« Nous avons longuement attendu à cause de la crise sanitaire pour nous retrouver. Mais, force est de constater que ce bal fut un succès avec 320 entrées. Pour l'occasion nous avons voulu donner un coup de jeune à l'événement en offrant une animation DJ contre un orchestre et en proposant des planches apéritives plutôt qu'un véritable dîner. Cette formule a été appréciée de tous »*.

Chloé Monget

Rendez-vous le 19 et 20 août pour le comice de Saint-Pierre-le-Moûtier.

// JOURNÉES CHÂTILLONNAISES

21 Prêts pour dimanche ?

Un grand et beau concours de jeunes présentateurs se tient dimanche à Châtillon-sur-Seine.

Ils étaient 57 l'an passé, combien seront-ils cette fois-ci ? Les inscriptions de la semaine dernière mentionnaient déjà 40 participants. Le concours des jeunes présentateurs organisé dans le cadre des journées Châtillonnaises va encore attirer beaucoup de monde cette année. Cet événement se tient dimanche à partir de 11 heures, au lendemain du grand concours de la race Brune. *« Les présentations se feront sur de petites génisses, plusieurs catégories d'âge seront constituées selon l'âge des participants. Comme chaque année, un jury évaluera les prestations de chacun, les meilleurs se qualifieront pour les finales qui se tiendront de 13 h 30 à 14 heures »*, informe Laurette Millot, technicienne à Alysé. Giovan Gervasoni, d'Essarois, s'était imposé dans la catégorie des moins de 16 ans en 2022. La championne des plus de 16 ans et grande championne, Clothilde Didier, était venue de Savoie. Les organisateurs espèrent retrouver bon nombre de jeunes ayant participé à deux récentes formations dédiées à la présentation d'un animal en concours, la plus récente session s'étant déroulée le 13 mai au Gaec Changarnier de Montmoyen.

AG


Lors d'une formation, le 13 mai à Montmoyen.



// BIO BOURGOGNE

La restitution du « défi transmission »

Le jeudi 11 mai s'est tenue, à l'amphithéâtre du site de l'EPL des Terres de l'Yonne, la restitution du « défi transmission », organisé par Bio Bourgogne avec les apprenants du BPREA du CFPPA d'Auxerre La Brosse et avec le soutien d'Eau de Paris et de la communauté d'agglomération de l'Auxerrois.



Bio Bourgogne

La restitution du « défi transmission » a eu lieu le 11 mai à La Brosse.

Afin de sensibiliser et de confronter les étudiants à la thématique de la transmission des exploitations, et notamment en bio, les apprenants du CFPPA ont pu prendre part à ce dispositif organisé pour la première fois en 2023. Les apprenants ont d'abord visité en mars deux fermes en bio de l'Yonne et se sont entretenus avec les agriculteurs afin de mieux comprendre leur fonctionnement et activités.

L'objectif de l'exercice était de pouvoir établir une carte d'identité de la ferme visitée et des scénarios de reprise de l'exploitation dans le cadre hypothétique d'une transmission. Ils ont ensuite travaillé sur leur projet de « reprise fictive », notamment en termes de projection comptable, agrémentée d'une contrainte spécifique pour chaque sous-groupe travaillant sur une des deux fermes. Le défi transmission permet ainsi d'inviter les apprenants à se projeter dans une situation de reprise viable et concrète.

Un enjeu important

Le 11 mai, Bio Bourgogne organisait une journée de restitution au cours de laquelle les groupes d'apprenants ont présenté leurs travaux, en présence de plusieurs partenaires, dont Eau de Paris, la Communauté d'agglomération de l'Auxerrois, le directeur du CFPPA, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, le groupement des agrobiologistes de l'Yonne (Gaby) et l'association semeurs du possible.

L'aspect concret de l'exercice et sa pertinence en rapport avec la préparation des futurs installés vis-à-vis de leur propre projet ont été également été appréciés.

Il faut savoir que la transmission concernera d'ici trois ans près de la moitié des agriculteurs qui seront en âge de prendre leur retraite. C'est un immense défi pour l'agriculture française et a fortiori pour l'agriculture biologique. En effet, selon une enquête réalisée par le réseau bio de Bourgogne-Franche-Comté en 2021, seuls 40 % des cédants bios interrogés auraient un repreneur identifié deux ans avant leur départ.

En AB, l'enjeu du maintien en bio des terres ayant été converties et la pérennisation des externalités positives de l'AB permises par un investissement personnel et financier sont primordiaux. Ainsi le « défi transmission » est une occasion supplémentaire de parler de la transmission et de ses enjeux, à la fois auprès des porteurs de projet agricoles, mais aussi aux agriculteurs et aux partenaires afin d'engager un travail avec les établissements d'enseignement agricole sur une problématique concrète et importante du monde agricole.

Bio Bourgogne

// YONNE 24

Le site internet Yonne 24 lancé à un an des JO

Le lundi 15 mai, le nouveau site internet Yonne 24 a été officiellement lancé et présenté aux élus du département et aux partenaires, lors d'une soirée organisée dans les locaux d'IDXPROD, à la pépinière d'entreprises de la CCI.

D'ici un peu plus d'un an, les Jeux Olympiques de Paris 2024 animeront la France entière. Un événement mondial auquel se prépare l'Yonne. Pour Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne, « *notre objectif, au sein du département, est de saisir cette occasion et notre proximité avec Paris pour rendre notre beau département de l'Yonne attractif. C'est un événement qui n'arrive dans un pays qu'une fois tous les 100 ans. Pour cela, nous avons créé un label, celui de l'Yonne 24 Terre d'exploits* ».

Le président du Conseil départemental 89 l'assure, « *dans l'Yonne, on ressent cet engouement pour le sport et les jeux* ». Ainsi, pour mettre le territoire en valeur, un nouveau site internet a été créé : yonne24.com. Celui-ci a été lancé et présenté officiellement aux élus et aux partenaires le lundi 15 mai.

Le travail ne s'arrête pas là pour l'Yonne, bien au contraire. D'ici le début des JO, un ensemble d'action va se mettre en place sur les 14 communautés de communes icaunaises, avec des opérations de mise en valeur de tous les clubs et comités sportifs du département, mais aussi de tous les lieux culturels. Des fanzones seront également créées durant l'événement pour permettre à tous de vivre pleinement les jeux. À noter que la flamme olympique passera par l'Yonne et par Auxerre d'ici quelques mois, avant de rejoindre Paris. Patrick Gendraud l'affirme, « *après 2024, l'Yonne sera vue et reconnue d'une autre manière, cela, j'en suis persuadé* ».

Christopher Levé



Patrick Gendraud, président du Conseil départemental de l'Yonne.





La page d'accueil du site yonne24.com.

RÉGION

// RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES

À chacun son métier !

La FRSEA de Bourgogne Franche-Comté revient sur le rapport de la Cour des comptes qui recommande notamment une réduction du cheptel bovin.

La Cour des comptes vient de publier un rapport sur « les soutiens publics aux éleveurs de bovins ». Dans ce rapport, à charge contre l'élevage, il y a deux recommandations :

- mieux accompagner les éleveurs les plus en difficultés, en développant un dispositif d'aide à la reconversion ;
- définir et rendre publique une stratégie de réduction du cheptel bovin cohérente avec les objectifs climatiques.

En résumé, la seule stratégie de la France, pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre et atteindre ses objectifs d'ici 2030, serait d'avoir, comme principal levier, la suppression de nos troupeaux et, donc, de nos prairies ! Face à ces inepties, il est important de rappeler quelques vérités.



J.C. Gutner

En BFC particulièrement, les recommandations du rapport de la Cour des comptes apparaissent comme absurdes, tant l'élevage bovin contribue à préserver et entretenir des prairies qui sont autant de puits de carbone.

Ne pas oublier l'essentiel

La France a perdu près d'1 million de vaches sur ces sept dernières années. Les importations de viandes bovines ne cessent d'augmenter et ont bondi de plus de 23 % en 2022 par rapport à 2021. Pourtant, notre pays pratique un élevage de bovins viandes vertueux, basé principalement sur l'herbe (9,6 millions d'ha), avec des systèmes extensifs et un nombre d'animaux à l'hectare peu élevé (moins de deux vaches à l'hectare), ou des systèmes basés sur la polyculture élevage, gage de durabilité. Pour l'instant, jusqu'à preuve du contraire, il n'y a malheureusement pas 36 activités qui permettent de capter du carbone et de rejeter de l'oxygène : il y a la forêt et l'agriculture ! Même les responsables de la DG Agri à Bruxelles en sont conscients. Lors de ces expertises et ces bilans, parfois complexes, il est bon de solliciter les personnes compétentes. À chacun son métier ! Ne pas en tenir compte, c'est parfois oublier l'essentiel et perdre, ainsi, le bon sens ! Si certains oublient un peu vite les services environnementaux rendus par l'élevage, nous devons rappeler que, pour un hectare de prairie permanente, 110 kg de CO^2 sont absorbés chaque année. L'élevage produit les engrais organiques nécessaires à la fertilité des sols. Nous devons aussi rappeler que les prairies stockent 8 millions de tonnes de CO^2 (soit près de 2 % des émissions nationales). Il ne faut pas oublier, par ailleurs, le réseau de haies, avec les infrastructures agroécologiques, la lutte contre les incendies dans de nombreuses régions, le maintien de paysages ouverts. Toutes ces richesses naturelles sont totalement liées aux activités multiséculaires liées à l'élevage, dans de nombreux territoires, que tout le monde nous envie.

Moins 35 % d'éleveurs en vingt ans

En Bourgogne Franche-Comté (BFC), nous avons encore 1,2 million d'hectares de prairies permanentes, véritable puits de carbone. Qui pourra entretenir et valoriser ces espaces sans animaux ? Dans notre région, le nombre d'éleveurs ne cesse de diminuer (- 35 % en 20 ans). Ils étaient 7 200, en 2000, et 4 700 en 2020. Le nombre de vaches allaitantes diminue également : - 7 % en dix ans soit 35 100 vaches nourrices en moins, pour un troupeau actuel de 476 000 vaches. Pourtant, il est urgent de redonner de nouvelles perspectives aux éleveurs et ne pas décourager les jeunes qui ont envie de choisir ce métier ! À l'heure où nous devons garantir notre souveraineté alimentaire, le moment n'est pas propice pour faire une croix sur nos capacités de production et encourager la diminution de notre cheptel. Comment accepter ces recommandations alors que, dans le même temps, on nous propose des accords de libre-échange qui auront pour conséquence d'offrir massivement de nouveaux débouchés à de la viande importée, issue d'élevages industriels en « feed-lots », engraissant des bovins à grands coups d'antibiotiques, avec des fermes usines de 30 000 places ? Ce scénario n'est peut-être pas le plus intéressant, ni pour le consommateur, ni pour les éleveurs de BFC, ni pour la planète ! S'il faut des recommandations pour que les éleveurs vivent dignement de leur travail, c'est avant tout d'avoir une meilleure prise en compte de ce travail, de la valeur ajoutée et des services qu'ils réalisent. Grâce à ce travail de tous les jours, ils permettent, ainsi, d'assurer durablement notre souveraineté alimentaire, tout en gardant des territoires attractifs avec des paysages exceptionnels.

FRSEA Bourgogne Franche-Comté

// BIO

Une aide d'urgence pour l'agriculture biologique

Les services de l'État ont mis en place un plan de soutien pour l'agriculture biologique soumise à une forte rétractation de ses marchés depuis plusieurs mois. Le but est d'éviter, autant que possible, les déconversions.

Le Gouvernement a annoncé un premier plan de soutien à l'agriculture biologique en débloquant un fonds de 10 millions d'euros visant à apporter une aide d'urgence aux exploitations en grave difficulté économique et en risque de déconversion. Ce plan a été récemment complété par des fonds supplémentaires à hauteur de 60 millions d'euros dont les conditions d'éligibilité doivent encore être fixées après échanges avec les organisations professionnelles. Une communication ultérieure interviendra pour l'accès à cette aide complémentaire. Sont éligibles les exploitations certifiées 100 % en agriculture biologique, et ne touchant pas les aides à la conversion en 2022 (sauf si la Conversion à l'agriculture biologique (CAB) est perçue sur moins de 10 % des surfaces). Les exploitations avec un atelier viticulture ou lait AOP (Massif Jura) ainsi que les exploitations faisant l'objet d'une procédure de liquidation judiciaire sont exclues de ce plan d'aides. Une exploitation éligible pourra percevoir l'aide forfaitaire fixée à 2 500 euros. Le montant du fonds étant plafonné au niveau régional, des critères de priorisation ont dû être établis. Pour la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), ces critères portent sur l'évolution de l'EBE sur les trois derniers exercices ainsi que le taux d'endettement. Pour les exploitations au régime d'imposition du microbénéfice agricole, sur les trois derniers exercices, les critères sont le chiffre d'affaires et les charges d'exploitation.



J.C. Gutner

Les produits issus de l'agriculture biologique connaissent, depuis plusieurs mois, des difficultés d'écoulement, liées à l'inflation. Le plan de soutien du gouvernement vise à aider les exploitations en difficultés du fait de ce contexte.

D'après communiqué

Une demande d'aide ouverte jusqu'au 19 juin

La demande d'aide est ouverte jusqu'au 19 juin, et se fera de manière dématérialisée en remplissant un formulaire selon le département du siège de l'exploitation :

- **pour la Côte-d'Or : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/fonds-d-urgence-bio-cote-dor-mai-2023-enveloppe-1 ;**
- **pour la Nièvre : https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/nievre-fonds-d-urgence-agriculturebiologique ;**
- **pour l'Yonne : https://www.yonne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture/Aides-de-crise/Aides-conjoncturelles-etcirconstances-exceptionnelles/Fonds-d-urgence-Agriculture-Biologique.**

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter votre Direction départementale des Territoires (elisa.baudon@cote-dor.gouv.fr ; ddtcalamite@nievre.gouv.fr ; ddt-sea @yonne.gouv.fr) ou consulter le site internet de votre préfecture (rubrique agriculture/aides conjoncturelles).

// PROTECTION DES CULTURES

21

Devenez incollables sur les ravageurs et auxiliaires

Une formation inédite est proposée à Dijon : elle permettra aux participants de mieux connaître les insectes ravageurs de cultures et ceux qui peuvent servir d'auxiliaires.

L'association professionnelle pour la santé des végétaux Végéphyl (1) organise les 20 et 21 juin une formation inédite « Entomologie agricole : ravageurs et auxiliaires des grandes cultures ». C'est à Dijon (hôtel Campanile face à la gare) que se tiendra cette première. Son objectif est de permettre aux participants de reconnaître les principaux insectes ravageurs et auxiliaires des grandes cultures et de mettre en place des méthodes de protection intégrées et raisonnées. Elle s'adresse en priorité aux ingénieurs et techniciens chargés de conseiller les agriculteurs cultivant des grandes cultures ou de mettre en place des essais de gestion des ravageurs en grandes cultures. On y découvre les ravageurs souterrains, ceux qui s'attaquent aux céréales ou au colza, les ravageurs du maïs, des protéagineux ou du tournesol.

Des insectes résistants

La seconde partie de la formation est, elle, consacrée à la découverte des arthropodes auxiliaires des grandes cultures, généralistes ou plus spécialisés et les actions favorisant leur activité. Certaines résistances des insectes aux insecticides seront également abordées. C'est en réfléchissant à l'enrichissement du catalogue de formations qu'il propose que l'organisme Végéphyl a réalisé qu'il y avait de vrais manques dans ce domaine de la reconnaissance des insectes ravageurs et des auxiliaires. Organisée sur deux jours, la formation est plutôt théorique sur sa première journée. On y réfléchit notamment aux moyens de protéger ses cultures en ayant le moins possible recours aux pesticides. Une visite terrain est prévue le deuxième jour : *« les participants*, explique Alice Baudet, la directrice de Végéphyl, *auront la possibilité, avec des filets, d'aller à la pêche aux ravageurs et aux auxiliaires »*.



Réussir SA

Ravageurs ou auxiliaires, les insectes doivent être mieux connus pour s'en prémunir ou, au contraire, les utiliser à bon escient.

Expertises, formations et conférences

L'association Végéphyl regroupe tous les acteurs concernés, à différents titres, par la santé des végétaux et c'est cette accumulation d'expertises qui permet de mettre sur pied des formations, telles que celle proposée à Dijon. Végéphyl propose également, sur le même modèle que la reconnaissance des insectes ravageurs ou auxiliaires, des formations permettant une meilleure reconnaissance des mauvaises herbes. L'association organise également des conférences. La dernière, en décembre 2022, était consacrée aux maladies des plantes et, fin 2023, Orléans, en accueillera une sur la gestion des flores adventices. Une autre est prévue à l'automne sur les ravageurs et auxiliaires, à l'Institut Agro Montpellier.

Berty Robert

(1) www.vegephyl.fr

// SEIGLE

21

Des champs bien fournis

Pas moins de 4 200 ha de seigle fourrager, exploités par 140 agriculteurs, ont été ensilés ces derniers jours au nord de la Côte-d'Or, dans le cadre du futur outil de méthanisation collectif et coopératif Sécalia.

Si la météo des derniers jours voire des dernières heures n'a pas fait de caprices, l'intégralité des champs de seigle du projet Sécalia est aujourd'hui récoltée. Contacté la semaine dernière à mi-parcours, Édouard Bénayas, chargé de développement *« Énergies renouvelables »* chez Dijon Céréales, tablait effectivement sur une fin du chantier à la date du 30, voire du 31 mai : *« Avec la contribution de nombreuses ETA locales, il nous faut normalement deux semaines pour ensiler l'ensemble des 4 200 ha que nous avons en production. La récolte a véritablement commencé le 15 mai, sachant qu'une première tentative dès le 6 du mois a vite été stoppée à cause du temps pluvieux »*.

Une belle biomasse

Les premiers tonnages étaient jugés « prometteurs » comme en 2022, lors de la première récolte qui concernait *« seulement »* 850 ha. *« Les champs sont visiblement bien fournis cette année. En 2022, nous avions terminé à 8 tMS/ha, il serait bien d'atteindre ces mêmes volumes, voire de les dépasser »*, confiait Édouard Bénayas, satisfait de la météo des derniers mois : *« celle-ci a été favorable à la culture de seigle fourrager. Nous avons eu des précipitations aux meilleurs moments. L'hiver n'a pas été trop rude non plus. Nous étions un peu en avance en sortie d'hiver mais le froid printanier a ralenti le développement des plantes. Au final, nous n'étions pas plus en avance que cela… Le seul véritable problème rencontré à ce jour concerne les premiers champs ensilés : les conditions étaient trop difficiles et nous avons stoppé le chantier durant près d'une semaine »*.

Prêts pour la fin d'année

La production est aujourd'hui stockée sur différents sites, comme l'explique le chargé de développement : *« près de 50 % du seigle se trouve à Cérilly, à proximité de l'unité de méthanisation. L'autre moitié a pris la direction de six plateformes décentralisées : Savoisy Lucenay-le-Duc et Louesme comme en 2022 et également à Touillon, Poiseul et Mosson, trois silos construits depuis la dernière récolte. Si les tonnages de l'année en cours sont similaires ou supérieurs à ceux de 2022, nous devrions disposer d'environ 140 000 tonnes de seigle pour démarrer notre unité en fin d'année, l'objectif que nous nous étions préalablement fixé serait alors atteint »*.

AG



Les rendements pourraient atteindre ceux de l'an passé autour de Châtillon-sur-Seine.

DIVERSIFICATION

// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

Du cannabis, en toute légalité

Un fils d'agriculteur produit du CBD dans le secteur de Baigneux-les-Juifs. Rencontre.



Les plantations, juste avant la récolte l'an passé. Seuls des agriculteurs actifs au sens de la réglementation européenne et nationale en vigueur peuvent cultiver des fleurs et des feuilles de chanvre en France. Ainsi, un particulier ne peut décider de cultiver du CBD en France dans son jardin.



Arthur Gallien-Gy a récolté plusieurs dizaines de kilogrammes de fleurs en 2022.

Les cultivateurs de CBD sont désormais « des paysans comme les autres » selon le Conseil d'État, qui a définitivement autorisé la vente de fleurs et de feuilles de chanvre cannabidiol (CBD) sur le territoire français. *« Le flou législatif, c'est terminé ! Aujourd'hui, un agriculteur actif peut cultiver, produire, transformer et vendre du CBD. Tout est désormais légal et bien encadré »*, informe Arthur Gallien-Gy, fils d'exploitant agricole dans le secteur de Baigneux-les-Juifs. Le jeune homme de 28 ans a sauté sur l'occasion pour se tester dans cette culture également appelée *« chanvre bien-être »*, *« chanvre CBD »* ou encore *« cannabis légal »*. *« Personne n'en faisait en Côte-d'Or il y a un an, je me suis dit qu'il y avait quelque chose à tenter avec une production bio et locale. Précisons-le tout de suite : le CBD n'est pas une drogue, il n'a pas le pouvoir psychotrope ni l'effet euphorisant du cannabis illégal qui, lui, présente un taux de THC élevé. Le CBD en contient seulement dans de très faibles proportions, nous avons d'ailleurs l'obligation de rester sous la barre des 0,3 % »*. Les bienfaits du cannabidiol sont démontrés dans les domaines de la relaxation, de la gestion du stress, de l'amélioration du sommeil ou encore de la réduction des douleurs. *« Un tas de propriétés lui sont régulièrement reconnues. Le CBD peut être consommé sous plusieurs formes, il est possible de le fumer, de le transformer en huiles, en liqueurs ou encore de l'incorporer dans différents produits alimentaires. Pour l'anecdote, j'en ai déjà vendu à un restaurateur dijonnais qui l'ajoute dans certaines de ses pizzas ! »*.

4,50 euros la graine

Arthur Gallien-Gy s'est approvisionné en graines au printemps 2022 en France mais aussi et surtout en Autriche, aux Pays-Bas et en Espagne. *« Là-bas, le CBD est ancré dans les mœurs depuis plus longtemps que chez nous »*, confie le cannabiculteur. Cet approvisionnement a un coût : les graines valent jusqu'à 4,50 euros l'unité et toutes ne germeront pas. Environ 2 000 plants ont été repiqués fin avril sur un demi-hectare de la SCEA du père d'Arthur Gallien-Gy. *« Chaque graine avait été préalablement semée dans du terreau durant trois semaines, en serre, le temps d'atteindre trois étages de feuilles. Les plants obtenus ont été repiqués dans trois parcelles aux profils bien différents, afin d'évaluer les résultats »*. Le CBD se récolte de début octobre à mi-novembre : *« cette plante fleurit en fonction de la photopériode, la durée quotidienne d'éclairement. Certaines variétés ont besoin d'une durée plus ou moins importante pour fleurir. La récolte s'est donc étalée dans le temps, selon la maturité des plantes »*.

Du « *taf* » manuel

Arthur Gallien-Gy revient sur ses différentes interventions dans les parcelles : *« il y a pas mal de travail manuel entre le désherbage, la taille, la mise en place de tuteurs, l'arrosage en cas de besoin et le suivi général des plantes. Une fois coupées, les branches doivent sécher dans le noir pendant une dizaine de jours pour assurer une bonne conservation des arômes. Pour ce faire, je les ai suspendues sur des filets, dans une grange. Il faut ensuite les étêter à la main, c'est-à-dire séparer la fleur de la branche. Ce sont ces fleurs qui seront vendues par la suite, après un test assurant que le taux de THC n'excède pas les 0,3 % »*. Le membre de l'Association française des producteurs de cannabinoïdes (AFPC), qui vient d'entamer sa deuxième saison sur 0,75 ha, s'apprête à développer sa partie commerciale, avec des ventes à destination des particuliers. *« J'envisage également de prendre part à plusieurs marchés et de démarcher les magasins de CBD. Le prix de la fleur ? Il varie selon son aspect, sa densité et ses arômes. Il faut généralement compter entre 100 et 900 euros par kilogramme. Cela dit, rien n'est simple : tout est à construire au niveau commercial. En effet, des magasins existaient déjà en France avant la nouvelle législation : ils avaient pris l'habitude de s'approvisionner à l'étranger avec des prix souvent deux fois moins cher. Il va falloir jouer la carte du local et du bio pour mener à bien ce projet »*.

AG

Renseignements : lechanvredesgranges.com

// CÎTEAUX

Des fromages… mais pas que

L'Abbaye de Cîteaux vient de s'équiper d'une nouvelle confiserie. La production de bonbons au miel est repartie après une trêve de deux ans.



Les bonbons sont fabriqués de façon artisanale, le miel provient de la forêt de Cîteaux et des alentours.

L'Abbaye de Cîteaux ne produit pas seulement des fromages. L'établissement côte-d'orien dispose également de 200 ruches qui lui permettent de récolter de deux à quatre tonnes de miel chaque année. Une partie est d'ailleurs transformée en bonbons. *« C'est une très vieille tradition ici, des photographies des années 1950 montraient déjà ce débouché »*, indique Guillaume Jean, coordinateur des services à l'Abbaye. Après une trêve de deux ans, la production est repartie de plus belle avec, en plus, de nouveaux locaux pour la confiserie. Rudy Adenot, ancien salarié de l'exploitation agricole de l'Abbaye, assure lui-même la transformation : *« Le miel est mélangé à de l'eau à 135 degrés, dans laquelle ont été préalablement ajoutés du sucre et du sirop de glucose. La température est alors montée à 155 degrés, le mélange refroidit ensuite sur une pierre en grès. Un moule et quelques manipulations techniques nous assurent le produit fini, proposé en boîtes de 300 grammes ou en sachets de 250 grammes. Il n'y a plus qu'à déguster ! »*. L'Abbaye de Cîteaux espère retrouver son rythme de croisière de ces dernières années avec des ventes pouvant atteindre les 50 kg de bonbons par semaine. *« Tous nos produits sont vendus dans notre boutique »*, informe Guillaume Jean, *« le miel est également proposé en pots et en pains d'épices fabriqués par les moines. Les abeilles sont de la variété Buckfast, produit d'un croisement d'abeilles mellifères réalisé dans une abbaye en Angleterre. Nos ruches sont gérées par Pierre Rizzo, un apiculteur professionnel qui a remplacé le frère Adrien à l'élevage des abeilles en 1981. Pierre fait partie du club très fermé des inséminateurs de reines, ils sont une petite vingtaine en France. Un métier exigeant et délicat, on peut l'imaginer »*. Le produit phare de l'Abbaye reste bien entendu le fromage : l'intégralité du lait produit par les 75 vaches montbéliardes de l'exploitation est transformé à Cîteaux.



Rudy Adenot, ancien salarié de l'exploitation agricole et Guillaume Jean, coordinateur des services, dans les nouveaux locaux de l'Abbaye.

AG

Comment bien régler et entretenir le monograine Väderstad Tempo ?

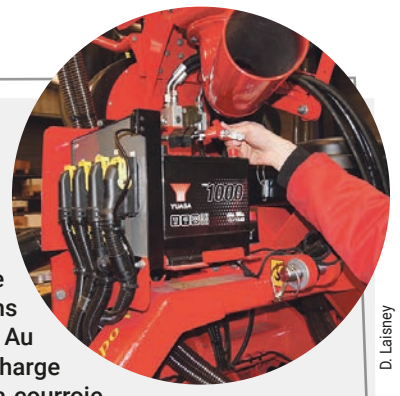
La réussite d'un semis passe par un bon entretien et un bon réglage du semoir monograine. La firme suédoise Väderstad présente ici 14 points à respecter pour bien travailler avec son modèle Tempo.



Väderstad

Le semoir monograine Tempo de Väderstad reçoit une distribution à surpression d'air.

1 - La batterie bien chargée



D. Laisney

Le semoir monograine Tempo est équipé d'une batterie qu'il est important de recharger à fond avant de la stocker dans un endroit hors gel durant l'hivernage. Au travail, cette batterie est maintenue en charge par un alternateur, dont la tension de la courroie est à contrôler (œilleton sur le carter d'entraînement). Il ne faut bien sûr pas oublier de la rebrancher en début de saison pour garantir le bon fonctionnement des distributions entraînées par des moteurs électriques. Il est d'ailleurs conseillé, avant le premier chantier, de faire tourner à vide l'ensemble des distributions et les microgranulateurs.

2 - Un débit hydraulique suffisant

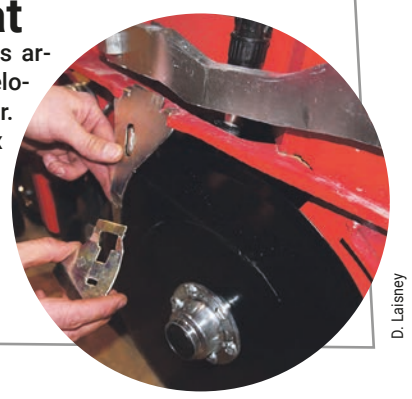


D. Laisney

La turbine assurant la mise sous pression des unités de dosage est entraînée par un moteur hydraulique. Son animation demande un débit d'huile de 35 à 40 l/min. Si une trémie frontale est associée au semoir pour la fertilisation localisée, l'entraînement de la turbine dédiée au transport de l'engrais exige les mêmes performances hydrauliques. Ceci implique d'utiliser un tracteur disposant d'un circuit délivrant au moins 150 l/min, afin de sécuriser la qualité du semis.

3 – Les grattoirs des disques semeurs en bon état

Le contrôle de l'absence de jeu sur les articulations du châssis, des parallélogrammes et des traceurs est à réaliser. Le grattoir présent sur chacun des deux disques semeurs doit être maintenu en bon état, afin de ne pas endommager son support monté sur ressort.



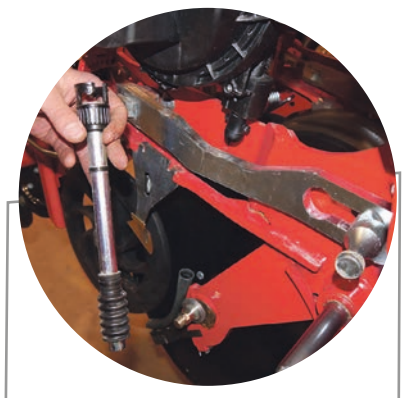
D. Laisney

4 - Un bon écartement entre les disques semeurs

Mesurant 380 mm de diamètre lorsqu'ils sont neufs, les doubles disques semeurs sont à remplacer dès qu'ils atteignent 350 mm. Ils doivent respecter entre eux un écartement d'un millimètre. Le bon réglage est obtenu lorsque la distance entre deux cartes de crédit positionnées entre les disques est de 3 à 5 cm. Il s'obtient à l'aide rondelles de calage.



D. Laisney



D. Laisney

5 – Des tubes de descente adaptés à la taille des graines

Le transfert de la graine entre la distribution et le sol est réalisé par un tube de descente. Avant d'attaquer la campagne, il est important de vérifier que des rongeurs n'aient pas fait leur nid dans ce tuyau. Le tube se décline en diamètre de 16 et 22 mm pour s'adapter à la taille des graines. Le plus gros est notamment recommandé pour le soja, les graines de courges et certaines variétés de pois. Le modèle de 22 mm ne doit en revanche pas être utilisé avec les petites semences, car il peut engendrer des problèmes de répartition.

AgriDis INTERNATIONAL A/S www.agridis.com

HE-VA



Le Multi-Seeder est un semoir Pneumatique de Précision pour tous types de petites graines et Engrais granulés, adaptable sur toute la gamme des Rouleaux, Herses Etrille, Décompacteurs, Déchaumeurs à dents et disques HE-VA.

Jean Michel CHENILLOT : 06 08 95 26 90 e-mail : jmc@agridis.com

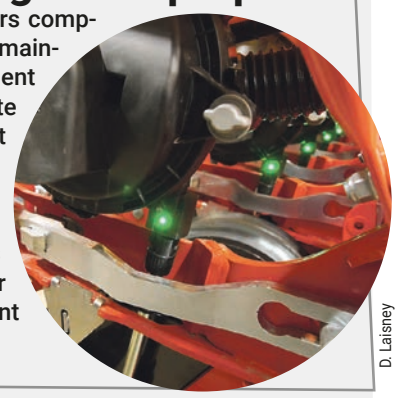
Adrien AUVIGNE : 06 47 99 32 10 e-mail : aa@agridis.com



MACHINISME/SEMOIRS

6 - Des compteurs de graines propres

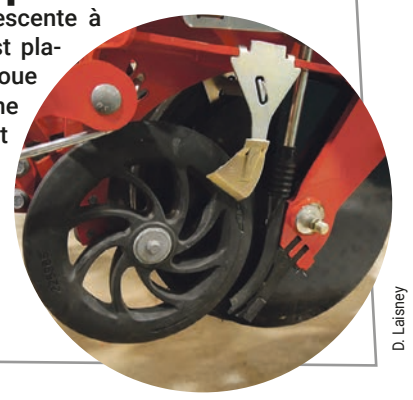
Le semoir Tempo est équipé de capteurs comptant les graines. Ces contrôleurs sont à maintenir propres et leur bon fonctionnement est indiqué par l'allumage d'une led verte sur chaque élément. Un goupillon est fourni par Väderstad et le nettoyage s'effectue avec de l'eau tiède et du liquide vaisselle. Lors de cette opération, mettre un masque, des gants et des lunettes de protection pour se protéger des vapeurs des produits phytos enrobant les semences.



D. Laisney

7 – Une roue de rappui sans défaut

Lorsque la graine sort du tube de descente à une vitesse de 35 à 40 km//h, elle est plaquée dans le fond du sillon par une roue de rappui. Cette dernière se décline en deux configurations : entièrement souple (photo) ou rigide avec un bandage caoutchouc de type Farmflex. Cette roue est à remplacer dès qu'elle est dégradée pour préserver la qualité de semis.



D. Laisney

8 – Les roues de jauge à fleur des disques



D. Laisney

Après avoir contrôlé l'état des roues de jauge, il faut vérifier leur distance par rapport aux disques semeurs. Le bon réglage est obtenu lorsque la roue peut être tournée manuellement et qu'elle effleure le disque, afin de garantir son nettoyage et sa bonne rotation. Un système d'écrou et contre-écrou permet d'ajuster la position.

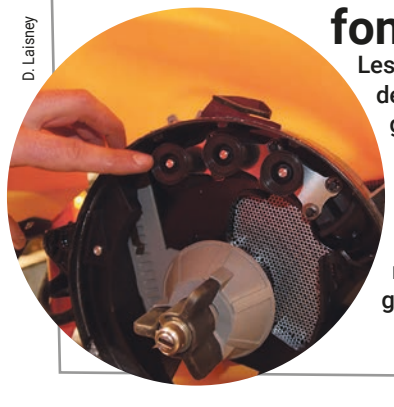
9 - Des distributeurs bien étanches

Väderstad recommande de retirer le couvercle des distributions durant les longues périodes de non-utilisation du semoir et de le ranger dans la trémie, afin d'éviter au joint de s'écraser. Il conseille au remontage de mettre du talc sur le joint pour garantir une meilleure étanchéité. Si le joint est détérioré, son remplacement est obligatoire. Le carter de distribution intègre une petite roue de contre-pression à bandage caoutchouc, qui est à maintenir en bon état, car elle bouche l'orifice du disque pour lâcher la graine dans le tube de descente. Juste en dessous, une roulette pourvue de pointes (rouge sur la photo) assure le nettoyage du disque en chassant toutes graines ou impuretés bloquées dans ses orifices. Il faut s'assurer que son support est bien mobile et que ses pointes ne sont pas usées. Elle se décline en plusieurs modèles en fonction du nombre de trous sur le disque de sélection.



D. Laisney

10 – Les sélecteurs de doubles fonctionnels



D. Laisney

Les disques de la distribution ne sont pas des pièces d'usure, mais demandent d'être gardés propres. De forme sphérique, les sélecteurs de doubles, montés sur lames ressorts, et leur mécanisme de réglage doivent être fonctionnels. Il est conseillé de les nettoyer avant la saison, afin de retirer les dépôts des produits d'enrobage des graines qui se forment à leur périphérie.

11 – Les semences bien guidées

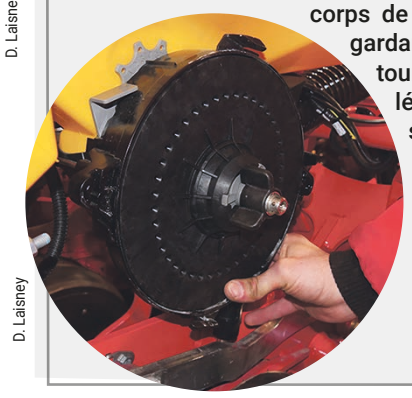
À l'intérieur de la distribution, derrière le disque, un insert en plastique guide la semence vers le tube de descente. Il faut vérifier qu'il ne soit pas déformé, ni creusé par le passage des graines. Cette pièce se décline en versions petites et grosses graines et s'interchange en fonction de la taille des semences.



D. Laisney

12 - Des disques de sélection bien positionnés

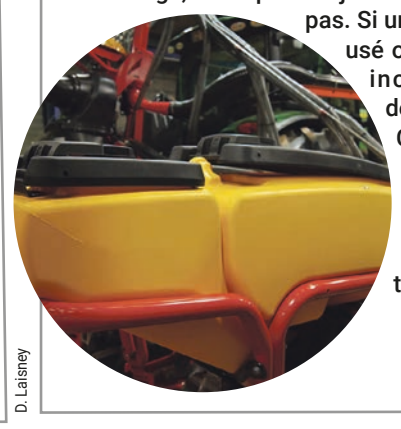
Réalisé en matière composite, le disque de sélection n'est pas associé à un rang en particulier et il ne constitue pas une pièce d'usure. Il demande juste d'être maintenu propre. Sa dénomination informe sur ses caractéristiques. Par exemple, les deux premiers chiffres du modèle 3255, adapté au semis de maïs, correspondent au nombre d'orifices (32) et les deux derniers indiquent le diamètre des trous (5,5 mm). Lors du remontage, il faut s'assurer que le disque est bien plaqué contre le corps de la distribution, tout en gardant la possibilité de le tourner à la main. S'il est légèrement écarté, l'air s'échappe et la distribution ne fonctionne pas correctement. De plus, il y a risque de casses de graines.



D. Laisney

13 – Des trémies bien étanches

La distribution fonctionnant sous pression interdit toute fuite d'air, cause de dégradation de la qualité de semis. Pour garantir une bonne étanchéité des trémies dans le temps, l'idéal est d'entrouvrir leur couvercle durant l'hivernage, afin que les joints ne s'écrasent pas. Si un joint est plat, usé ou cassé, il est incontournable de le remplacer. Cette préconisation vaut aussi pour les trémies des microgranulateurs.



D. Laisney

Les distributions fonctionnent mieux avec du talc

L'ajout de talc dans la trémie, au moment du remplissage, améliore la fluidité des graines et garantit ainsi un meilleur fonctionnement des distributions. « *L'équivalent d'une cuillère à soupe par dose suffit* », précise Cyril Munier de Väderstad. L'effet est particulièrement visible avec les enrobages collants.

AGUIRRE

SEMOIRS PNEUMATIQUES PORTÉS

> Le seul constructeur qui vous propose quatre trémies (quatre distributions) sur ce type de semoir ; capacité totale jusqu'à 4000 L.

> Inter-rangs possibles :
12,5 cm | 14,5 cm | 16 cm | 19 cm.

> Dents fines
12 mm, résistance de 160 kg par dent .



- Semoir pneumatique de grand rendement (Vitesse de travail élevée)
- Largeur de travail de 4 à 9 m.
- Train de semis en trois éléments indépendants du châssis de la cuve
- Double parallélogramme
- Roues de jauge avant et arrière
- **Exclusivité AGUIRRE**, cette conception unique vous garantit une régularité de semis inégalée.
- Électro-Drive, pesée électrique et modulation dosage par G.P.S.

31300 TAFALLA - Espagne
Teléfono +34 948 70 06 92
E-mail aguirre@aguirreagricola.com
www.aguirreagricola.com

Contactez votre concessionnaire habituel

RESPONSABLE SECTEUR
M. Philippe TOUSSAINT
Port. 06 22 28 15 99
philippetoussaint54@gmail.com

Ets BUCHEZ MATERIEL AGRICOLE
Corbigny - Autun - Luzy - Moulins-Engilbert
03 86 20 17 38

Ets DE BRUIN MATERIEL AGRICOLE
Cerisiers - Charny - Chateauneuf-Val-de-Bargis
03 86 96 20 08 - Agent : Agritech

Boucheron TRACTEURS ET MATÉRIELS AGRICOLES
Lézinnes - Agent : BSA Cussy-les Forges
03 86 75 63 22

OUANNE AGRI
Ouanne
03 86 47 65 87

MACHINISME/SEMOIRS

// NOUVEAUTÉS

Actisol Le mulcheur à étoiles Stell-Air embarque un semoir

Conçu pour le travail superficiel, le déchaumeur Stell-Air d'Actisol se caractérise par l'utilisation de deux rangées de disques étoilés. Cet appareil accède désormais à un semoir de petites graines fourni par l'équipementier italien Startec. Cet équipement s'adapte sur les Stell-Air neufs, ainsi que sur ceux déjà en service. Il s'accompagne d'une passerelle arrière se relevant à l'aide d'une pompe hydraulique manuelle, identique à celle utilisée pour les béquilles de remorques agricoles.



D.Laisney

Amazone Le combiné de semis Centaya 3000 Special remplace l'AD-P Special

Le récent combiné de semis pneumatique Centaya d'Amazone arrive dans une nouvelle déclinaison compacte destinée à remplacer l'ancien AD-P Special. Décliné en deux capacités de trémie de 1 000 et 1 500 l, le Centaya 3000 Special n'offre qu'une seule largeur de travail de 3 m. Doté du système d'attelage QuickLinck, ce combiné peut recevoir différentes herses rotatives (KE 02, KG et KX) ou un préparateur à disques Combidisc. Intégrant une ouverture de 2,30 x 0,84 m pour un remplissage aisé par big-bags, la trémie est étirée vers l'avant pour limiter le porte-à-faux. À l'arrière de celle-ci, prend place la tête de répartition alimentée par un doseur à entraînement électrique piloté par Isobus. L'accès au doseur est facilité pour l'étalonnage et le changement des bobines. En option, un petit terminal (TwinTerminal 3.0) prend place sur l'appareil, évitant ainsi de remonter dans le tracteur pour l'étalonnage. Le Centaya 3000 Special est équipé au choix d'éléments à monodisque RoTec ou à double disque TwinTec Special, les premiers offrant un interligne de 12,5 ou 15 cm et les seconds se limitant à 15 cm.



Amazon

Amazone Trois trémies pour le combiné de semis Centaya-C

Afin de répondre au développement de l'implantation multi-espèce et à la fertilisation au semis, Amazone complète sa gamme de combinés de semis pneumatiques avec le Centaya-C Super doté d'une trémie de 2 000 l à deux compartiments (60/40 ou 70/30). Doté du système d'attelage rapide, ce semoir peut être associé à une herse rotative KE 02, KG ou KX, ainsi qu'au préparateur à disques Combidisc. Les semences ou la semence et l'engrais issus des doseurs de chaque compartiment peuvent être implantés ensemble (single-shoot) avec les éléments monodisques RoTec Pro de 400 mm de diamètre. Deuxième solution, l'appareil utilise des éléments à double disque TwinTec déposant les produits de manière séparée (double-shoot) à deux profondeurs différentes : le premier arrive au niveau du double disque et le second est acheminé par une descente supplémentaire devant la roue de jauge. Une trémie additionnelle Green Drill de 200 l ou Micro Plus de 110 l dotée de sa propre distribution autorise l'implantation à la volée d'un troisième produit à l'aide de diffuseurs placés à l'arrière des éléments. Les trois doseurs à entraînement électrique sont pilotés par l'intermédiaire d'un terminal Isobus (celui du tracteur ou l'Amatron 4). La dose de semis est réglable en continu de 0,5 à 400 kg/ha.
Largeur : 3 ; 3,5 et 4 m - Interrang : 12,5 ou 15 cm



Amazon

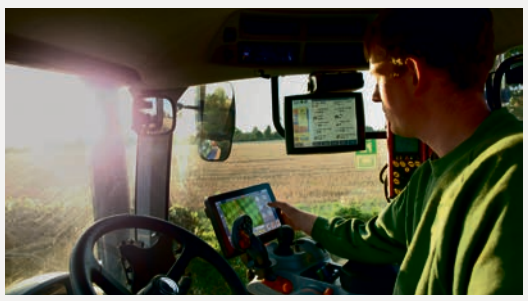
APV Des herses Pro pour régénérer les prairies

La herse Pro GP600 M2 s'utilise pour l'entretien et le sursemis de prairie. D'une largeur de 6 m, cette machine arrive en complément des modèles de 3 et 4 m déjà au catalogue d'APV. Elle assure en un passage le nivellement à l'aide de plaques montées sur ressort, l'étrillage grâce aux deux rangées de dents de herse de 12 mm de diamètre, l'aération et le semis avec deux rangées de dents de herse de 8 mm. Un rouleau arrière, denté (type pieds de mouton) ou Cambridge, assure le rappuyage. Cet outil embarque un semoir pneumatique contenant jusqu'à 800 l, dont le pilotage peut être géré via le circuit Isobus



APV

LA SOLUTION 100% DIGITALE



POUR FINANCER VOTRE TRACTEUR SUR-LE-CHAMP.

AVEC AGILOR, PRÉFINANCEZ LA PART SUBVENTIONNÉE DE VOTRE INVESTISSEMENT.

AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ

agilor | CA

Offre réservée aux agriculteurs destinée à financer la fraction de l'investissement faisant l'objet d'une demande de subvention FranceAgriMer dans le cadre du plan de relance gouvernemental.
Sous réserve d'acceptation définitive de votre dossier par votre Caisse régionale de Crédit Agricole participante, prêteur. L'octroi du crédit ne préjuge pas de l'éligibilité au dispositif public de subvention. L'Emprunteur devra rembourser le crédit à l'échéance convenue que sa demande de subvention soit accordée (en intégralité ou partiellement) ou refusée.
Offre soumise à conditions disponible uniquement par l'intermédiaire des vendeurs de matériel agréés Agilor par votre Caisse régionale de Crédit Agricole. Renseignez-vous auprès du concessionnaire agréé Agilor sur la disponibilité de cette offre.
05/2023 – Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne. Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit, siège social : 269 Faubourg Croncels - 10000 Troyes - 775 718 216 RCS Troyes. Société de courtage en assurances immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurances sous le n° 07 019 188. Crédit photo : Getty Images.

// NOUVEAUTÉS

Bednar Une trémie frontale avec rampe de semis



D. Laisney

Profitant d'un nouveau design dégageant davantage la visibilité vers l'avant, la trémie frontale Seed Box SB de Bednar est conçue pour être combinée à une rampe pour le semis à la volée ou à une bineuse pour implanter une culture dans l'interrang. Cette cuve présente une capacité de 1 600 l. Elle dispose d'un seul doseur et est équipée d'une turbine animée hydrauliquement (débit d'huile requis de 55 l/min). Elle mesure au transport 2,30 m de large et 1,90 m de haut.

Bednar Une rampe de semis de grande envergure

Le constructeur tchèque Bednar vient d'ajouter à son catalogue la rampe de semis Corsa CN déclinée en 6, 8 et 9 m de large. Cet équipement, disponible en interligne de 12,5 et 16,7 cm, partage ses éléments semeurs à double disque avec le semoir Omega. Il dispose du réglage hydraulique de la profondeur et de la pression de terrage. Conçue pour intervenir sur une terre préparée après labour ou après déchaumage, la Corsa CN s'accroche à l'arrière de la remorque à trémie Ferti-Cart de Bednar. Elle s'utilise également avec la trémie frontale pressurisée Ferti-Box, disponible en version simple cuve FB 2000 F (1 900 l) ou bi-compartimentée FB 2000 Dual (2 200 l répartis à 60/40). En option, cette rampe de semis accueille des efface-traces derrière les roues du tracteur, un dispositif contrôlant le flux des graines et deux têtes de répartition pour travailler en demi-largeur.



D. Laisney

Carré La trémie frontale Salteo joue la polyvalence



Carré

D'une capacité de 1 900 l, la cuve frontale Salteo de Carré convient aussi bien au semis qu'à la fertilisation, grâce à son doseur volumétrique en Inox offrant une plage de dosages de 1,5 à 450 kg/ha. Compacte et pourvue d'une puissante soufflerie hydraulique, elle se combine aussi bien à un semoir qu'à un strip-till ou une bineuse. Compatible Isobus, elle reçoit un terminal Touch 800 à défaut d'un terminal Isobus disponible sur le tracteur.

Duro-France De nouvelles rampes frontales pour la trémie Eole

Lancée en 2021, la trémie frontale Eole de Duro-France profite de nouvelles rampes construites par Pommier. Fabriquées en aluminium, celles-ci disposent de sécurités 3D à l'image d'une rampe de pulvérisateur. Les modèles de 4 à 8 m de large se replient manuellement, tandis que la plus large, de 12 m, intègre un repliage hydraulique avec deux bras. Ces rampes sont reliées à l'avant de la cuve par un système d'accrochage rapide, pour pouvoir utiliser la trémie seule. Elles sont équipées de diffuseurs pour le semis à la volée ou l'épandage d'engrais. Un système de cyclone permet également sur chaque descente de fertiliser en localisé sur un ou deux rangs



M. Portier

Einböck La trémie frontale Jumbo-Seed pour le semis et la fertilisation



Einböck

Après avoir utilisé une solution du marché, Einböck a fait le choix de développer sa propre trémie frontale qui conserve le nom Jumbo-Seed. Dotée d'une capacité de 1600 l (compartimentable) et d'une large ouverture, cette trémie reçoit deux doseurs disposant chacun de deux sorties permettant d'alimenter jusqu'à quatre têtes de distribution. En sortie de doseur, une écluse rotative dirige le flux d'air dans les tuyaux de descente et évite à l'air pulsé par la turbine hydraulique de s'échapper par le haut. Les doseurs acceptent toutes les tailles de graines avec des jeux de cannelures. Cette trémie peut ainsi être associée au semoir Chopstar-Seeder, mais aussi à une herse étrille, une bineuse ou d'autres outils de travail du sol. Le haut débit de dosage permet aussi de l'utiliser pour la fertilisation. Le pilotage de la Jumbo-Seed s'effectue au moyen d'un boîtier à écran couleur 5 pouces, permettant un réglage rapide de la dose.



// NOUVEAUTÉS

Grégoire Besson Une trémie frontale pour le semis et la fertilisation

Grégoire Besson s'est rapproché de Duro-France pour développer sa trémie frontale Epona. Disponible en deux capacités de 1 700 et 2 300 l (2 ou 3 big-bags), elle profite d'une construction en Inox pour la cuve, le ou les doseurs et la tubulure. La trémie cloisonnée (50/50 ou 65/35) et pressurisée reçoit une turbine en aluminium. Dotée d'un ou deux doseurs équipés de 4 bobines, elle peut semer tout type de graine ou encore distribuer de l'engrais. Elle s'accompagne en option d'un kit de tuyaux de transport pour alimenter un outil ou d'une rampe frontale associée à une tête de répartition pour faire du semis à la volée ou de la fertilisation. La trémie Epona profite d'un pilotage Isobus.



M. Portier

He-Va Un semoir sur base de décompacteur

Commercialisé en France par la société Agridis International, le semoir Till-Seeding du Danois He-Va est construit sur la base du décompacteur Sub-Tiller à châssis poutre en V. Cet appareil s'utilise notamment pour l'implantation du colza et de cultures dérobées comme le radis noir ou la moutarde. Disponible de 3 à 5 m de large en version portée, il peut compter jusqu'à trois trémies pour apporter, par exemple, de la semence, de l'engrais et de l'anti-limace. Les unités de semis se déclinent en différentes capacités : 2 x 100 ; 220 ; 420 ; 660 et 1 060 l. La plus grande est divisée en deux (60/40) et, comme le modèle de 660 l, elle reçoit en option un fond inox pour emporter de l'engrais.



D. Laisney

Horsch Versa 6 SW, un combiné herse rotative semoir en grande largeur

Le combiné de semis Versa 6 SW est composé d'un packer à pneus, d'une herse rotative Kredo 6 mètres repliable, d'un rouleau packer et d'éléments semeurs TurboDisc, espacés de 12,5 ou 15 cm. D'un poids de 10,5 tonnes, le Versa est doté d'une trémie de 5 000 l héritée du Pronto DC. Celle-ci peut être simple ou double, affichant alors un ratio 60/40. Positionnée en hauteur pour limiter son encrassement, la soufflerie est directement intégrée dans la trémie et reçoit en option un refroidisseur d'huile. Cette combinaison chauffe légèrement l'air à l'entrée et évite ainsi à l'engrais de colmater. Lors du passage en position transport, le packer central à pneus, placé devant la herse rotative, pivote vers l'arrière sous la herse, un préalable technique à son homologation routière. En cabine, le conducteur pilote le semoir depuis un écran tactile Isobus. En option, le Versa 6 SW accède à de nombreuses options



L. Vimond

Kuhn Un combiné repliable à rampe de semis en ligne ou monograine

Avec son combiné de semis repliable, Kuhn propose d'implanter aussi bien les céréales que le maïs. Cet équipement se compose d'une herse rotative HR 4530 RCS de 4,5 m de large, recevant au choix, sur son rouleau, une barre de semis en ligne BTFR 4530 à doubles disques (interligne de 12,5 ou 15 cm) ou une rampe monograine Kosma CSM (interrang de 75 cm). Ce montage se caractérise par son porte-à-faux arrière réduit de 25 cm par rapport à un combiné classique. Une trémie frontale TF 1512 de 1 500 l (2 000 l avec rehausse) assure le ravitaillement en semences lors du semis des céréales ou en engrais avec les éléments monograines. La version monograine est aussi disponible en huit rangs à 75 cm et dans ce cas, le combiné utilise la herse rotative HR 6040 RCS d'une largeur de travail de 6 m.



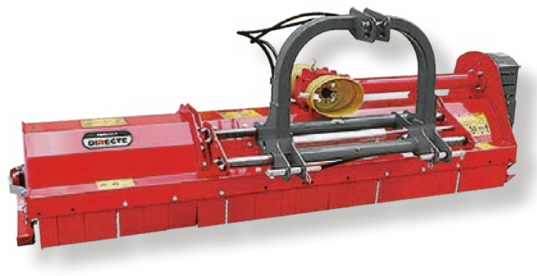
Kuhn

Promodis
Pro, Proche, Promodis

SPÉCIAL ENTRETIEN
jusqu'au 15 juin 2023

BROYEURS DISPONIBLES

AXE HORIZONTAL

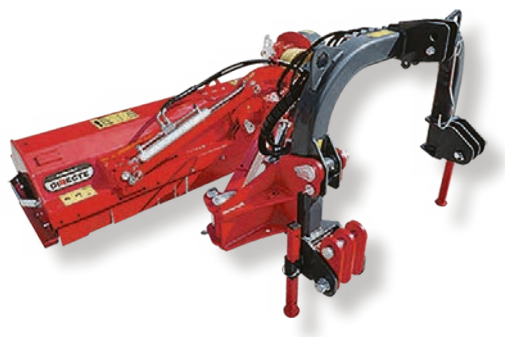


Réf. B 220 H
4 320€
Prix HT
Règlement comptant

Réf. B 250 H
4 855€
Prix HT
Règlement comptant

Réf. B 270 H
5 090€
Prix HT
Règlement comptant

ACCOTEMENT



Réf. BD 160
6695€
Prix HT
Règlement comptant

Réf. BD 190
6985€
Prix HT
Règlement comptant

Groupe Méthivier

Joigny 03 86 91 79 09
Toucy 03 86 44 01 08
Tracy 03 86 24 27 06

www.groupe-methivier.com

C.R.A.I.
CONSTRUCTIONS METALLIQUES

+ de 30 ans de réalisation



BÂTIMENTS
STANDARDS
OU SUR MESURES

14, Rue de la Perdrix - 21140 Semur-en-Auxois - Tél. 03 80 97 17 70
contact@crai21.com

// NOUVEAUTÉS

Kverneland Des trémies frontales à double sortie



L.Vimond

Construite en polyéthylène haute densité, la trémie Frontale F-Drill convient aussi bien au semis de petites et grosses graines, qu'à l'implantation d'engrais, s'associant à un semoir ou une planteuse. Cette trémie propose une ouverture en papillon des deux capots supérieurs pour un remplissage facile par big-bags à une hauteur de 1,45 m, ainsi qu'un marchepied repliable. Son design profite à la visibilité frontale. Optionnel, le tasse-avant est positionné sous la partie arrière de la trémie. Il se relève en bout de champ, sans avoir à relever la trémie, préservant la visibilité du chauffeur. Ce tasse-avant est décliné en version basique à commande hydraulique ou en version Isobus entièrement automatisée. Le F-Drill reçoit un ou deux doseurs Eldos, proposant un débit de 58 kg/min (ou 400 kg/ha) sans que la trémie soit pressurisée, ainsi que deux conduites rigides conduisant vers l'arrière du tracteur. Un chariot de remisage est proposé en option. Cet équipement frontal devrait prochainement être proposé avec une trémie compartimentée pour gérer deux produits.

Modèle : F-Drill Compact, Compact Duo, Maxi, Maxi Duo et Maxi Plus

Capacité : 1 600, 1 600, 2 200, 2 200 et 2 200 l

Nombre de doseurs : 1, 2, 1, 2 et 2

Maschio Gaspardo Davantage d'autonomie pour le combiné de semis Alitalia

Le combiné de semis Alitalia Isotronic de Maschio Gaspardo associe une herse rotative à un semoir en lignes pneumatique. Cet appareil profite d'un nouveau design et d'une trémie redessinée. Celle-ci contient désormais 2 000 l (1 500 l auparavant) et ne loge plus les deux têtes de répartition, qui sont désormais externes. Le système de distribution utilise deux doseurs entraînés par des moteurs électriques autorisant la fermeture par demi-largeur et la modulation de dose. Pour la mise en terre de la semence, le constructeur italien propose quatre types de rampe : socs pour les sols meubles et pierreux, simples disques Vortex pour les sols humides avec ou sans résidus, doubles disques concaves Corex pour les terres légères et doubles disques droits Corex Plus. Ces derniers, polyvalents, sont adaptés au semis jusqu'à 8 cm de profondeur. L'Alitalia Isotronic de dernière génération est disponible en largeur de 3 m et en interlignes de 12,5 ou 15 cm.



Maschio Gaspardo



Nouveau !
Inspire 1200C/S

Le cœur de l'Inspire est son système de semis à doubles disques.

Il s'adapte parfaitement à toutes les irrégularités du champ, en maintenant une profondeur de semis constante.

Le résultat ? Un placement de graines impressionnant & une émergence homogène.

AVENIR motoculture
21 Arc/Tille - Ménétreux 03 80 60 07 77

BASSET
10 Polisot
10 Channes - 10 Bar sur Aube 03 25 29 61 10

DACHARD
58 St Benin d'Azy 03 86 60 21 80

MALECOT POIRIER AGRI
58 Saint-Loup - 89 Ligny le Châtel 03 86 26 24 49

Groupe Sureau
Sureau Europagri
89 Avallon - Tonnerre - 58 Tannay 03 86 34 18 35



// NOUVEAUTÉS

Monosem Le semoir monograine ValoTerra encore plus précis

Le semoir monograine tout électrique ValoTerra de Monosem, dévoilé début 2022, est désormais proposé en version Ultimate équipée d'un mécanisme accompagnant activement la graine depuis la distribution jusqu'au sillon. Dans cette déclinaison, l'appareil se caractérise par l'adoption d'un convoyeur à courroie à la place de la traditionnelle goulotte. Cette spécificité permet de travailler entre 2 et 18 km/h tout en conservant une bonne qualité de semis, car la graine ne descend pas par gravité et ne risque pas de rebondir. Pour les grosses graines, telles que l'arachide, il est toutefois recommandé par le constructeur de replacer la goulotte de descente. Pour ce semoir monograine, Monosem propose le nouveau microgranulateur MicroSmart à deux trémies indépendantes par élément, afin d'apporter deux produits simultanément, engrais starter et insecticides par exemple. Cet équipement donne le choix entre quatre endroits pour localiser les produits, autour ou au-dessus de la graine. Le constructeur lance également le nouveau fertiliseur FertiSmart autorisant des apports d'engrais jusqu'à 450 kg/ha en configuration 8 rangs à 75 cm d'interrang et à 15 km/h. Son doseur accepte les engrais aux propriétés physiques complexes, tels que ceux en vrac, les formulations biologiques en granulés et les fertilisants en poudre. Comme sur le microgranulateur MicroSmart, l'animation du doseur du fertiliseur est réalisée individuellement par un moteur électrique MSM (Monosem Smart Motor), permettant de gérer les apports rang par rang.



Monosem

Müthing Un broyeur qui sème

Le constructeur allemand Müthing propose de semer les couverts directement sous le flux de résidus dans le caisson du broyeur. Baptisé Cover-Seeder, l'appareil, d'une largeur de travail de 2,80 m, se compose d'une rangée de herses étrilles pour étaler les résidus végétaux, strier le sol et générer un petit lit de semence par la même occasion. Le rotor aspire et broie les résidus végétaux, aidé de la contre-lame réglable avant d'expulser la matière vers l'arrière. Sous le flux de broyat, se loge un rail de semis. Ce dernier se compose de huit descentes provenant des deux côtés du broyeur. Ces descentes se terminent par une palette répartissant les graines sur la largeur. À l'arrière, un rouleau prisme assure le rappui, favorisant la germination. Ce rouleau peut être dételé pour une utilisation en solo. Cette solution permet de garder la fraîcheur et donc de favoriser la germination des couverts végétaux. S'ensuit un volume de matière végétale plus important au moment de sa destruction. Pouvant également être utilisé pour du regarnissage de prairie, le Coverseeder sera proposé en largeur de 3,20 m.



L. Vimond

Pöttinger Une trémie frontale pour augmenter la polyvalence

Pöttinger lance la trémie frontale Amico F. D'une capacité de 1 700 ou 2 400 l, elle peut proposer une répartition 60/40 du volume, pour gérer engrais et semences. Isobus, cette trémie sous pression reçoit un ou deux doseurs, facilement accessibles pour changer rapidement les bobines, une trappe permettant de les isoler de la trémie.



Pöttinger

Simtech Le semoir à dents T-Sem en version allégée

Afin de proposer une version plus accessible de son semoir à dents T-Sem, le spécialiste du semis direct Simtech le décline en version Lite, dépourvue de disques ouvreurs et de rouleau arrière. Cette version allégée reprend en revanche le châssis du T-Sem standard à 3 ou 4 rangées de dents semeuses à socs fins en T inversé. La profondeur de travail de cet appareil porté repliable est contrôlée par 6 roues de jauge (4 à l'avant et 2 à l'arrière), la fermeture des sillons étant toujours assurée par une rangée de chaînes à l'arrière. Spécialement adapté au semis direct et simplifié, le T-Sem Lite peut aussi intervenir sur des sols travaillés. Plus léger que la version standard, il est particulièrement à l'aise en conditions humides. Proposé pour l'instant en largeurs de 4,8 et 6 m, il est associé à une trémie frontale pilotée par Isobus, fournie par Sulky.



Simtech

Väderstad Le monograine Proceed sème le blé au millimètre près

Le semoir Proceed de Väderstad est capable de tout semer avec précision : céréales à 22,5 ou 25 cm d'interligne, betteraves et colza avec un interrang de 45 ou 50 cm, et le maïs ou le tournesol à 75 cm. Cet appareil reçoit des éléments semeurs dérivés du monograine Tempo. Reliées aux châssis par un parallélogramme, ces lignes de semis sont réparties sur deux rangées et précédées d'une roue de rappui. Elles disposent d'un chasse-débris étoilé et, comme le monograine, de deux disques associés à deux roues de jauge latérales. Une roue de rappui vient plaquer la graine au fond du sillon pour garantir un positionnement précis, au millimètre près selon le constructeur. Cet appareil est équipé de distributions entraînées chacune par un moteur électrique. La semence est chargée dans la trémie centralisée de 3 000 l, alors que l'engrais pour la fertilisation localisée est stocké dans une trémie frontale.



Väderstad



PRÉPARER LE TERRAIN POUR UN POTENTIEL DE RENDEMENT ELEVE : **PRONTO DC**

Le nouveau **HORSCH Pronto 3 à 6 DC** combine de nouvelles solutions éprouvées et renforce ses points forts tels que la précision de semis, la polyvalence et le débit de chantier élevé. **HORSCH.COM**

BOUCHERON SAS
Lézinnes 03 86 75 63 22
BSA Cussy les Forges
03 86 33 11 24

CENTRAGRI
Maizières 03 86 69 15 90

DAFP
Toucy 03 86 44 00 77
Venoy 03 86 44 00 19

EUROPAGRI
St Clément 03 86 83 02 01
Brienon 03 86 43 07 90

MANIÈRE SAS
Verrey/Salmaise
03 80 35 80 66

MALECOT POIRIER AGRI
Varennes-Vauzelles
03 86 71 62 90
St. Hilaire en Morvan
03 86 76 16 87

NODIMAT GRANDAY
Chatillon-sur-Seine
03 80 91 52 21
Longeault 03 80 48 91 60
Beaune 03 80 22 28 53



En cette Journée Mondiale du Lait, célébrée le 1er Juin et initiée par la FAO*, la filière laitière française met à l'honneur les femmes et les hommes qui font le lait :

« Nous, producteurs de lait, industriels privés et coopératives, distributeurs restaurateurs et fromagers, avons confiance en l'avenir parce que notre mission à tous est de garantir notre souveraineté alimentaire. Notre fierté est de vous proposer tous les jours des produits bons, sains, sûrs et accessibles. Face aux défis économiques, environnementaux et sociétaux, notre démarche France Terre de Lait réaffirme avec force notre engagement au service d'une filière responsable, durable et innovante pour vous nourrir aujourd'hui et demain. »

* Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

FranceterredeLAIT

Retrouvez-nous sur **franceterredelait.fr**

Cniel
Centre national interprofessionnel de l'économie laitière

// ENSEIGNEMENT

Des étudiantes de La Brosse font la promo des métiers agricoles

Dans le cadre d'un projet PIC (projet d'initiative et de communication), trois étudiantes en BTS au lycée La Brosse se sont rendues au collège Albert Camus, à Auxerre, pour présenter à des 5e, 4e et 3e, les métiers de l'agriculture.

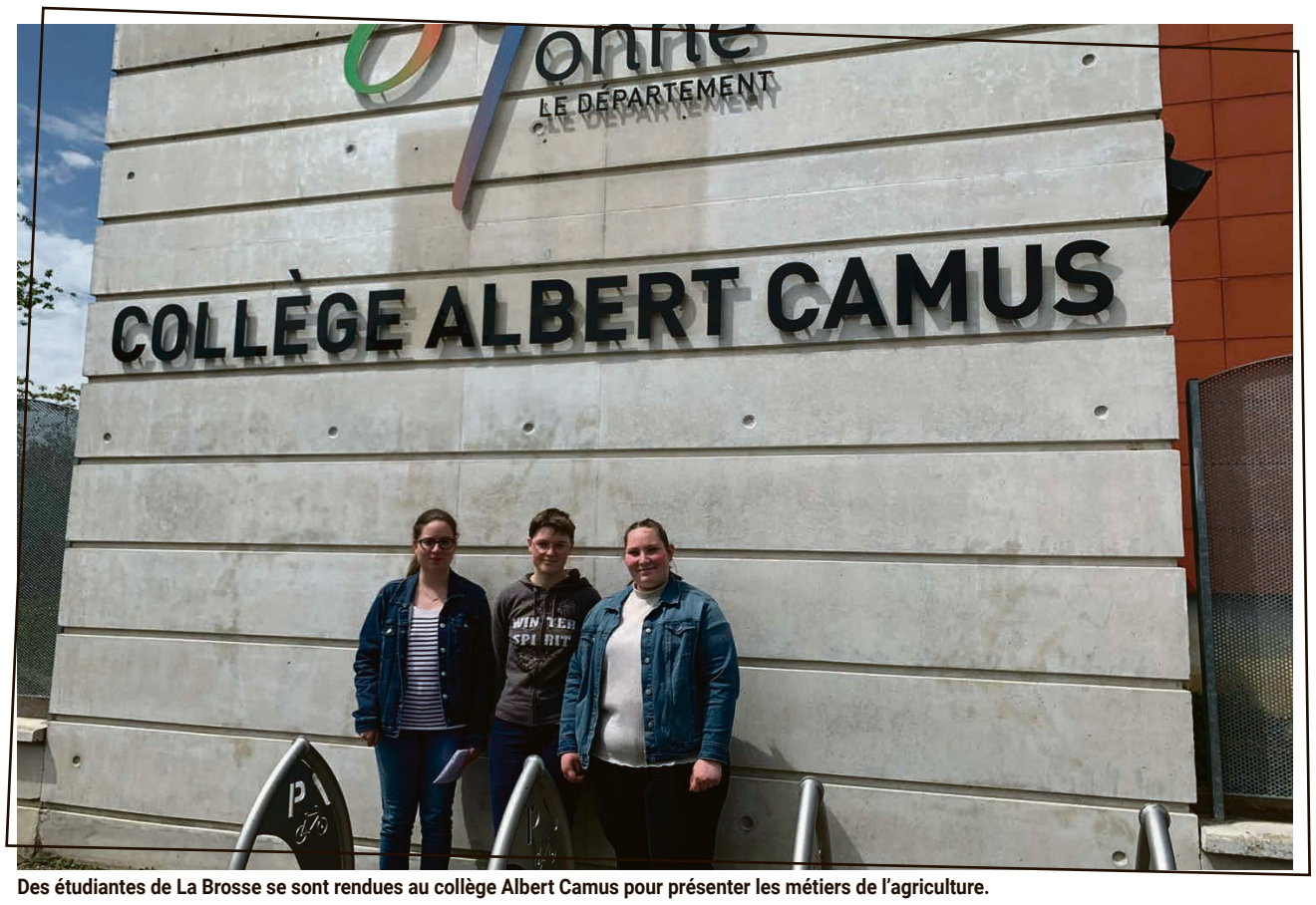
Elles s'appellent Camille, Manon et Julie. Ces trois étudiantes en BTS APV (agronomie productions végétales), pour la première, et en BTS ACSE (analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), pour les deux autres, se sont retrouvées autour d'un projet PIC (projet d'initiative et de communication) qui portait sur la présentation des différents métiers agricoles existants. « *On souhaitait avoir un projet qui ait un impact positif par la suite. Étant toutes du milieu agricole, l'idée pour nous était de transmettre les bonnes informations sur les métiers de l'agriculture, car on sait qu'il y a beaucoup de préjugés sur ce milieu. Aussi, au collège, il n'y a pas toujours une présentation de la pleine diversité des métiers qui existent, notre volonté était donc de mettre l'accent sur ceux du monde agricole* ».

Des jeunes qui parlent à d'autres jeunes

Pour cela, les trois jeunes se sont rendues le jeudi 4 mai au collège Albert Camus, à Auxerre. « *Nous avons présenté notre projet devant un regroupement d'élèves de 5e, 4e et 3e* », indique Camille. « *Lors de cette journée, nous avons présenté les différents métiers à travers un diaporama. Et nous sommes venues avec quelques échantillons pour montrer aux jeunes les objets, les outils et les tenues que l'on trouve dans ces métiers, pour apporter du concret* ».

De quoi communiquer encore un peu plus sur la large palette des métiers qui composent le secteur agricole, qui ne se limitent pas au travail dans les champs comme beaucoup peuvent le penser.

Christopher Levé



Des étudiantes de La Brosse se sont rendues au collège Albert Camus pour présenter les métiers de l'agriculture.

// RENDEZ-VOUS

S'informer sur les étangs

L'association Étangs de France Nivernais-Morvan organise, le 9 juin, une journée d'information pluridisciplinaire sur les étangs.

« *Nous invitons toutes personnes s'intéressant aux étangs à venir* » détaille Jean de Gesnais, président d'Étangs de France Nivernais-Morvan, concernant la journée proposée par l'association le 9 juin de 10 heures à 16 heures sur la route de Vandenesse à Moulins-Engilbert (parcours fléché le jour J). Avant de rentrer dans le vif du sujet, il rappelle que : « *suite au soutien du Cerd, l'association a pu obtenir une subvention de la région sur le volet de la communication ; preuve que les étangs sont sources d'intérêts* ». Il poursuit : « *Cette journée permettra aux visiteurs d'échanger directement avec divers acteurs et de trouver toutes les informations au même endroit* ». Ainsi seront regroupés divers services et entreprises.

Les intervenants

Près de vingt organismes seront présents comme l'Office Français de la Biodiversité, la DDT de la Nièvre, la Fédération des chasseurs de la Nièvre, la Fédération des pêcheurs de la Nièvre, BBF, Saint-Romain TP ou encore Lebeau Moulages Béton, etc. Jean De Gesnais stipule : « *cette pluralité est indispensable pour prouver les intérêts biologiques, économiques, moraux des étangs tout en trouvant des réponses administratives ou encore techniques pour leur entretien. Par tout cela, et grâce aux actions en cours, nous espérons que les 3 200 étangs recensés dans le département seront perçus, par tous, comme une ressource aux multiples atouts à choyer et à conserver. Et, je suis persuadé que la période que nous vivons, avec le changement climatique, montre à quel point ils sont utiles !* ».

Chloé Monget

Entrée libre et gratuite, renseignements auprès du Cerd : cerd@wanadoo.fr ou 03 86 85 02 10.



Jean De Gesnais

Étang à Saint-Hilaire-Fontaine.

// PIC

Une course pour découvrir

Paul Testard

Les enfants ont reçu un diplôme d'orientation à l'issue de la course.

Dans le cadre de leur projet d'initiative et de communication, trois élèves en BTS Acse 1re année du Legta du Morvan ont organisé le 6 avril dernier une course d'orientation à destination des CM1 et CM2 de l'école élémentaire George Sand de Château-Chinon. Au total, environ 40 enfants se sont élancés afin de découvrir les fiches devinettes disséminées sur le parcours et conçues par les BTS. Ces fiches ludiques avaient pour objectif de faire découvrir aux plus jeunes les métiers de l'agriculture et la nature en général.

(D'après communiqué)

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

CÔTE D'OR

// Hygiène sanitaire pour les produits carnés et les œufs (HACCP)

• 5 et 6 juin à Créancey

Corine Garnier-Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

// Formation aux Gestes qui sauvent (GQS)

• 6 juin à Dijon de 17 h à 19 h

Groupama organise de nombreuses sessions Gestes qui sauvent (GQS), de mai à octobre. Elles sont ouvertes à tous, dès 10 ans. Toutes les sessions ont lieu au sein des casernes des pompiers des communes concernées selon les horaires précisés sur le site internet de Groupama : https://www.groupama.fr/regions/grand-est/inscription-gestes-qui-sauvent/. Les inscriptions se font sur le même site.

// Communiquer efficacement dans toutes les situations

• 7 juin à Bretenière

Corine Garnier Penning, CA21 - 03 80 68 66 28 - corine.garnierpenning@cote-dor.chambagri.fr

YONNE

// Réussir mon installation en société

•vendredi 9 juin et vendredi 16 juin

à Auxerre

Contact : Cédric Barrallon (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 03 86 94 21 92.

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Journée Opti'Fourrage : Qualité des fourrages : soignez la récolte !

• Le 9 juin

Un après-midi dédié à la maîtrise et la qualité des fourrages. Le Gaec Goulot nous reçoit sur son exploitation et témoignera de ses pratiques pour atteindre l'autonomie protéique. 4 ateliers techniques seront proposés pour aborder le sujet en détails : récolte des fourrages, sécuriser son système face au changement climatique, le chantier de fenaison en commun et la valorisation des légumineuses.

Renseignements : Charles Duvignaud (CA 58) au 06 33 27 02 60 ou Sylvette Bernard (CUMA) au 06 19 70 03 97

//Porte ouverte : un printemps à la ferme 2023

Pour découvrir la vie à la ferme et vivre de belles expériences, vous êtes les bienvenus dans les fermes ! Rendez-vous chez cinq adhérents de « Bienvenue à la ferme » dans le cadre des portes ouvertes « Un printemps à la ferme » pour découvrir les plaisirs de la ferme dans la Nièvre :
Mardi6juinde15hà18h:LePotagerd'ici Au programme : vente à la ferme et départ de la visite guidée de l'exploitation à 17 h 30.

Tél. : 07 82 68 32 06
Mail : lepotagerdici58@gmail.com
Site internet : https://lepotagerdici.fr/

Samedi 10 juin de 14h à 20h : Gaec de la Ferme du Creuset Au programme : Présentation du fromage « Le Nivernais » avec présence de producteurs, présentation et visite de la ferme,marché de producteurs locaux, activités pédagogiques pour les enfants dans les bois et dans les prés pour une reconnaissance de la faune et de la flore, repas en soirée.

Tél. : 07 72 36 91 54
Mail : fermeducreuset@orange.fr
Facebook : Ferme du Creuset

YONNE

// L'aventure de la vigne

• Vendredi 9 juin

Au CFPPA d'Auxerre La Brosse, à Venoy, de 10 heures à 17 heures. Tout au long de la journée, des ateliers pour découvrir la viticulture sont prévus : autour des arômes, sur la vie des sols, sur l'accords vins et aliments, sur les matériels, les équipements et les postures, ainsi que sur les métiers et les formations de la vigne et du vin. Il sera également possible de tester les simulateurs de conduite d'engins viticoles ainsi que l'Exoviti de l'entreprise RB3D basée à Monéteau.

Contact : CFPPA 89 au 03 86 94 60 20.

// Innov'action : utilisation des couverts végétaux et pâturage des cultures par les ovins

• Vendredi 9 juin

À 13 h 30, à la ferme de Victor Bardet (2 grande rue) à Censy. Plusieurs thématiques seront abordées : le lien céréalier éleveur, le partenariat gagnant pour les cultures et la troupe ovine ; les intérêts et les complémentarités entre élevage ovins et cultures ; les principaux résultats des essais d'Île-de-France du programme POSCIF (pâturage ovin en système céréaliers Île-de-France).

Contact : Marianne Roisin (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 80 93 95 00 ou Marie Mauchosse (Alysé) au 06 43 86 84 23.

// Innov'action : piloter l'irrigation pour préserver la ressource en eau

• Vendredi 16 juin

De 14 heures à 17 heures, chez Thierry Joinnault (du groupe noix et noisettes de Bourgogne) à Étais-la-Sauvin (Les Gallois). Auront lieu : la présentation du groupe noix, la présentation de l'atelier verger, l'impact du changement climatique sur la gestion de la ressource en eau et ses conséquences sur l'irrigation, la mise en place d'un système d'irrigation sur noyers, ainsi que la visite du noyer et du système d'irrigation.

Contact : Marjorie Lautier (Chambre d'agriculture de l'Yonne) au 06 77 75 30 28.

RÉGION

// La MSA informe sur la déclaration de revenus

En 2023, pour la déclaration des revenus de l'année 2022, vous n'avez qu'une seule déclaration à remplir. Vous devez vous connecter à votre espace particulier, sur impots.gouv.fr, muni de votre numéro fiscal et de votre mot de passe, puis sélectionner « Déclarer ». En plus de votre déclaration de revenus habituelle, un volet « social » vous sera automatiquement proposé. Vous devrez alors le compléter et le valider. La MSA recevra de l'administration fiscale l'ensemble des données nécessaires au calcul des cotisations et contributions sociales. Retrouvez toutes les informations sur bourgogne.msa.fr.

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information
vous accompagne
partout !



Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Une nouvelle évolution de la grille nationale des salaires

Aux termes de longues négociations, une nouvelle grille des salaires a été signée par les partenaires sociaux. Elle sera applicable au 1er jour du mois qui suivra la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.
Toutefois, la FNSEA invite les adhérents, quand ils le peuvent, à ne pas attendre et à l'appliquer dès à présent.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,27
12 - 16	2	11,36
17 - 24	3	11,53
25 - 35	4	11,77
36 - 51	5	12,29
52 - 73	6	12,87
74 - 104	7	13,62
105 - 143	8	14,56
144 - 196	9	15,76
197 - 270	10	17,46
271 - 399	11	19,86
400	12	22,70

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**.
L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1} \times 110{,}26 \text{ (indice 2022)}}{106{,}48 \text{ (indice 2021)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

30/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 207 - Vente : 88 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,71	3,85	3,77	0,00
		400-450	3,72	3,86	3,78	0,00
		450-500	3,62	3,68	3,66	0,00
	R	450-500	3,49	3,57	3,55	
F	U	300-350	3,32	3,41	3,37	0,00
		350-400	3,17	3,31	3,28	0,00
	R	350-400	2,98	3,03	3,01	

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 123 - Vente : 83 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	350-400	3,68	3,76	3,72	0,00
		400-450	3,58	3,80	3,70	0,00
		450-500	3,34	3,71	3,67	0,00
		500 et +	3,40	3,43	3,41	0,00
F	U	300-350	3,35	3,35	3,35	0,00
		350-400	3,10	3,37	3,18	0,00

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 129 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	E	24 à 36 mois	3,17	3,87	3,55	0,03
		- 5 ans	3,30	3,38	3,33	0,03
	U	24 à 36 mois	3,02	3,19	3,11	0,07
		- 5 ans	2,90	3,07	2,98	0,05
		5 à 10 ans	2,86	3,06	2,93	0,07
		+ de 10 ans	2,69	2,86	2,77	0,01
	R	- 5 ans	2,60	2,88	2,82	0,08
		5 à 10 ans	2,70	2,96	2,81	0,15
		+ de 10 ans	2,48	2,81	2,60	0,05

OBSERVATIONS

Effectif global : 459 - Taux de vente : 89 %

Broutards, taurillons, laitonnes, génisses de 18 mois : Comme la semaine passée, l'offre est hétérogène en cette fin de saison. On observe bien l'écart de prix entre les animaux vieux ou non et herbés ou non. Bonne demande dans les bons sujets avec des cours fermes et inchangés par rapport au marché précédent. Le second choix se commercialise plus difficilement et moins rapidement.
Vaches / génisses de 30 mois : Offre plus faible certes, mais de qualité. Présentation assez homogène de sujets herbés et bien préparés. Vente rapide avec seulement 2 invendus

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/05/2023

Effectif : 124

Broutards et taurillons :	(255 - 525 kg)	870 - 1780	3,30 - 3,80
Laitonnes et 18 mois :	(255 - 420 kg)	810 - 1260	2,69 - 3,25
Génisses 24 - 36 mois :	(385 - 635 kg)	1060 - 1900	2,22 - 3,14
Taureaux :	(865 - 1255 kg)	1420 - 3430	2,41 - 2,88
Vaches :		1360 - 2660	

Commerce actif en broutards et taurillons à des tarifs plus soutenus.
Bonne demande en femelles, cours facilement reconduits.
Vente globale en vaches à des tarifs très fermes.

Bovins gras : 1

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

15/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 381 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	U	de 38 à 44 kg	3,98	4,17	4,05	-0,04
		de 44 à 50 kg	3,93	4,00	3,97	-0,04
	R	de 32 à 38 kg	3,86	3,98	3,92	-0,07
		de 38 à 44 kg	3,83	4,03	3,92	0,02
		de 44 à 50 kg	3,81	3,89	3,84	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 162 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
M		M	1,08	1,41	1,29	-0,24
F	U	+ de 60 kg	1,36	1,46	1,40	-0,40
	R	+ de 60 kg	1,18	1,31	1,23	-0,11

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 7 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	27	49	38	

OBSERVATIONS

Effectif global : 550 - Taux de vente : 100 %

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/05/2023

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 56 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	R	300-350	3,35	3,48	3,42	
	U	400-450	3,50	3,78	3,72	

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 43 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,82	3,05	2,82	0,04
		5 à 10 ans	2,71	3,05	2,78	0,09
		+ de 10 ans	2,50	2,89	2,71	0,03

OBSERVATIONS

Effectif global : 99 - Taux de vente : 100 %

Broutards, laitonnes : Très peu d'apports cette semaine néanmoins les cours se maintiennent au niveau des semaines précédentes.
Vaches, génisses : Très peu de volumes cette semaine et cours haussiers.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

24/05/2023

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 320 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,05	4,26	4,16	0,56
		de 38 à 44 kg	4,22	4,67	4,38	0,44

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 270 - Vente : 66 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	1,24	1,57	1,40	-0,39

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 154 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité	21	80	51	

OBSERVATIONS

Effectif global : 769 - Taux de vente : 88 %

Agneaux : Cours nettement haussier cette semaine, le peu de volumes présentés depuis le début d'année provoque une augmentation des volumes d'achats afin de prévoir la fête musulmane prévue fin juin.
Brebis : Net repli des cours cette semaine, la fin des primes entraine indéniablement des sorties plus nombreuses et une demande pas assez fortes pour absorber le surplus.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

22/05/2023

Effectif : 38

Vente globale. Cours reconduits.

Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

30 Mai 2023

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : En femelles, le marché est plutôt dynamique du fait de l'absence d'offre disponible. Marché plus tendu sur les jeunes bovins.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits, avec une offre toujours réduite.

POLITIQUES

La Commission Agriculture du Parlement Européen a voté le rejet de la proposition de la Commission concernant le texte sur la restauration de la nature.
Les députés européens de cette commission veulent par ce vote, mettre l'alerte sur l'emballement législatif européen qui découle du green deal. Le texte qui a ce stade définit des objectifs généraux, sans mesure concrète, doit encore, au Parlement, encore être examiné en Commission Environnement puis discuté en plénière.

ENVIRONNEMENT

La Campagne MEDIA, menée par INTERBEV sur les Viandes Bio reprend du service sur ce printemps avec:
• De l'affichage digital dans 284 hypermarchés Carrefour et Auchan, du 29 mai au 4 juin, pour jouer sur la présence à l'esprit au plus près de l'acte d'achat.
• La diffusion de 3 vidéos courtes sur internet, du 29 mai au 18 juin, en rappelant les 3 messages-clés définis par la Commission Bio INTERBEV (protection de l'environnement, soutien aux éleveurs bio et plaisir de consommer des viandes bio)

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

L'observatoire des Négociations Commerciale Annuelles a présenté ses résultats pour l'année 2023. Dans les conclusions, est de nouveau souligné que pour l'établissement de leur demande de hausse du prix des matières premières agricoles, très peu de fournisseurs (de 1% à 2%), ont choisi l'option 1 (détail des hausses pour chaque matière première agricole). La majorité ont donc choisi l'option … permettant le moins de transparence possible, à savoir l'option 3 (certification par un tiers de confiance) !
Pour que plus de transparence se fasse, la FNB rappelle toute l'importance de poursuivre la formation du prix en marche avant, en prenant en compte les indicateurs de prix de revient de référence, au sein de la contractualisation !

FAIT DE LA SEMAINE

Dénigrement de la viande par Bruno Le Maire lors d'une visite de la société HappyVore, rapport de la Cour des Comptes appelant à la baisse du cheptel et au départ des éleveurs, ….
La FNB a fait entendre immédiatement l'incompréhension et la colère des éleveurs, d'abord dans une lettre ouverte à la Première ministre adressée le 23 mai, ensuite par une action coup de poing le 25 mai devant le ministère de l'économie. La conférence de presse tenue par la FNB a souligné l'incohérence de la politique actuelle !

CARTON ROUGE

Carton rouge à la Commission Européenne qui a fait une offre de contingents sur les produits sensibles à l'Australie, dans le cadre des négociations d'accord de libre-échange.
L'offre concernant la viande bovine permettrait l'import en Europe de 24000 t à droits réduits, volumes qui s'ajouteraient aux autres contingents déjà concédés !
Décapitalisation, baisse de production et hausse des imports… voilà une réalité qui ne semble pas inquiéter les décideurs politiques ?!

CHIFFRE A RETENIR

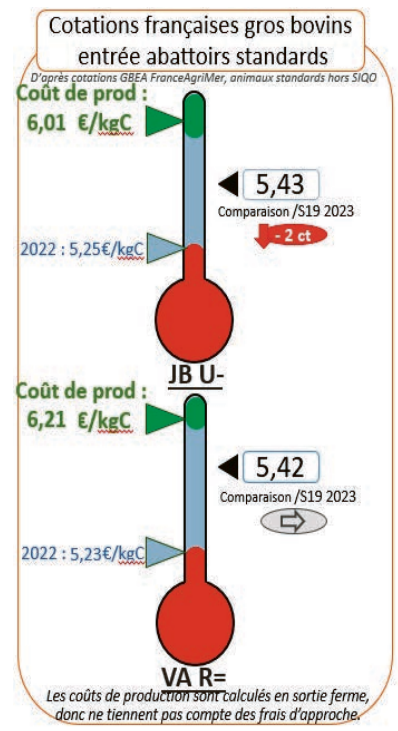
6,21€/kg

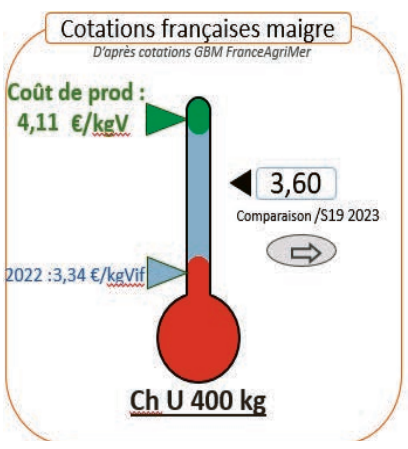
Le prix de revient de la vache allaitante au 1er trimestre 2023, actualisé par IDELE selon la méthodologie définie par l'accord interprofessionnel en date du 22 mai 2019. A l'heure où nombre de discours parlent de diminution du prix de la matière première agricole, il est essentiel de noter qu'en viande bovine, du fait d'un IPAMPA stable et d'un indice du travail revalorisé, le prix de revient est en hausse par rapport à S2-2022 (6,12€/kg)

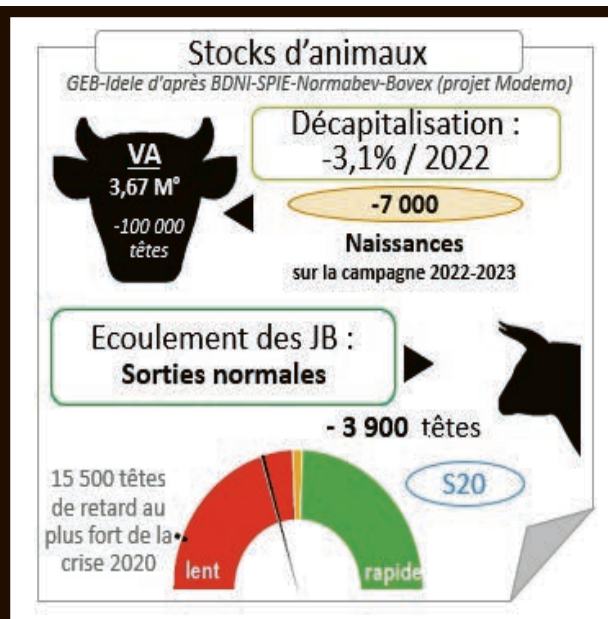
EN REGION

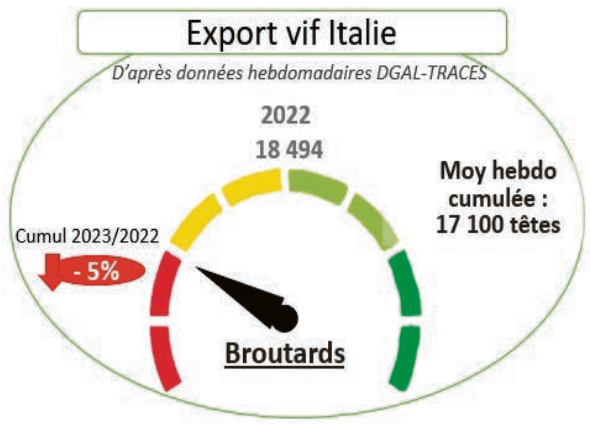
Suite à des compléments budgétaires au sein d'INTERBEV Bovin, mobilisable sur l'année 2023, pour le 2nd semestre, a été acté un renforcement de l'enveloppe dédié aux Comités Régionaux! Ce renforcement budgétaire sera alloué aux sujets suivants:
1. Des actions de formation / information en lien avec le développement de la contractualisation à destination de tous les maillons
2. Des actions de valorisation de la viande française en RHD

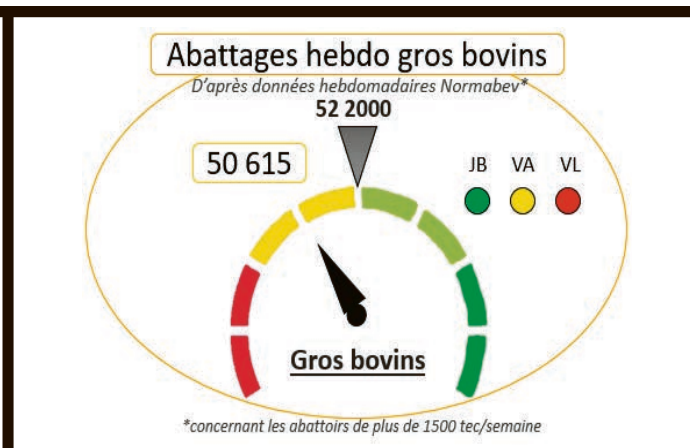
INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

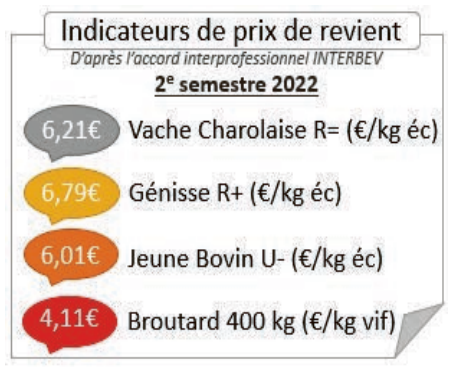














TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux
Semaine 22
du 28 mai au 4 juin 2023

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e)s : Les marchés sont peu approvisionnés en cette semaine de Pentecôte. A cela s'ajoute de bonnes conditions météo pour effectuer les travaux de récoltes des fourrages. Le commerce garde son dynamisme, les bons lots sont recherchés et peinent à satisfaire les besoins. Les transactions sont fluides à des cours fermes à haussiers. Inversement, les lots âgés et/ou de qualité inférieure sont plus difficile à placer. En femelles, les bons lots regagnent quelques centimes.

Gros bovins maigres : L'offre est restreinte face à des besoins réguliers. Le placement est rapide à des tarifs fermes, et ce d'autant plus si les présentations sont homogènes et de qualité.

Boucherie : Le commerce est régulier, dans une ambiance qui reste bonne, face à des volumes perturbés par le lundi de Pentecôte. Les cours sont facilement reconduits en races allaitantes tandis qu'ils gagnent de nouveau quelques centimes en races mixtes et laitières.

Veaux : Les volumes sont limités et plusieurs marchés sont décalés. Le commerce se poursuit dans une ambiance plus légère : les achats sont réguliers, les cours regagnent quelques euros par tête en croisés mixtes et laitiers, ainsi qu'en races laitières pures. En veaux gras, la qualité de la présentation permet un écoulement facile.

Ovins : En agneaux, le commerce est régulier et les cours sont globalement reconduits tant sur le bassin aveyronnais qu'en allaitants. En agnelets, les volumes sont faibles, la qualité est déterminante pour le maintien des cours. En brebis, les apports retrouvent un niveau plus habituel et les cours se raffermissent.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

01 - Achète tracteur en panne avec problème mécanique ou pour pièces toute marque tout état.
✆ 07 49 88 65 13

19 - AV Tracteur Holder A60 équipé chargeur et pelle retro.
✆ 06 73 72 83 37

21 - Recherche tracteur + chargeur, maxi 75 cv, budget max 15 000 euros + petite remorque benne entre 3 et 5 tonnes (1902)
✆ 06 10 31 92 76

Récolte

71 - Vends presse MD Claas, autochargeuse Omas, faucheuse, giro-andaineur, girofaneur Kuhn.
✆ 06 75 75 59 80

71 - Vends ces pirouette Kuhn, 6 toupies, 7,5 m, chisel charrue Huard QR65T, bol mélangeur, pailleur Strauman, 17 m3. Dumont JP.
✆ 06 07 57 55 40

74 - Vends autochargeuse HS 14 Krone, pirouette Kuhn 2 toupies, moteur électrique 11 CV. Bon état.
✆ 06 77 54 99 75

Forestiers

58 - Recherche treuil forestier à partir de 5 tonnes (2101)
✆ 06 64 69 07 65

Divers

03 - Vends faneuse Kuhn 7,60 m 8 toupies - Round baller Krone Fortima V1500 - tonne à eau bacs 1000 l herse 4 m Rau.
✆ 06 88 39 30 58

19 - AV Epandeur à fumier Deguillaume type 60 EVI. B.E.
✆ 06 73 72 83 37

Grand Voyant Médium
M. Damaro
Retour immédiat de l'être aimé. Résout tous vos problèmes : amour, travail, attraction clientèle, argent, chance, examens, jeux, protection, famille, agricole, voisinage, etc.
Réussit là où les autres ont échoué
Résultats efficaces
Tél. 06 23 42 11 71

21 - Recherche tracteurs , - mois. bat., - presses, - chariots élévateur, - télescopiques, - charrues, - bennes, - épandeurs et autres machines agricoles (2005)
✆ 06 30 11 59 25

26 - Vends râtelier jamais servi Loiseau 800 euros.
✆ 06 19 77 22 97
04 75 48 58 51

38 - Vends machine à traire GEA 11 postes 2009 décro auto + Pré-refroidisseur tubulaire.
✆ 04 76 34 67 36

SOLUTIONS ANTIDÉRAPANTES & AMÉNAGEMENTS DE BÂTIMENTS
>> RAINURAGE / SCARIFICATION DES BÉTONS
>> RAINURAGE DES CAILLEBOTIS
>> RAINU'DIAMANT
rainurage béton avec disques diamant
>> RAINU'RAIL®
rainures pour racleurs automatiques
>> BROSS'KIT
balais sur-mesure pour racleurs
Scannez-moi !
Vermot
03 81 93 85 10
www.vermot-rainurage.com

SODAFGÉO ÉTANCHÉITÉ
POSE ET FOURNITURE DE DISPOSITIFS D'ÉTANCHÉITÉ PAR GÉOMEMBRANES
Fosse à lisier
Réserve d'irrigation
Citerne souple
S.A.U.L
Lagunes
Couverture de fosse
ZI Le Petit Bourbon | 85170 BELLEVIGNY | 02.51.24.40.15 | contact@sodafgeoetancheite.fr

42 - Vends vis à grains 7m cellule 115 QT, portail bois, pompe p de force moteur 5,5 ch.
✆ 04 77 75 95 89

42 - Vends petite cellule à grain, 25 et 30 quintaux, état neuf.
✆ 06 13 71 82 00
ou 06 41 55 39 97

43 - A vendre matériel pour Glace à la ferme : Turbineà glace pro cuve 10 litres matériel Francais 9600 Ht
✆ 06 59 29 43 36

63 - AV presse foin petites bottes New Holland 370 1re main peu servie 4500 euros + remorque voiture plateau 6 m long x 2,25 m large avec carte grise double essieu 3500 euros.
✆ 06 88 24 91 74

67 - Vends épandeur d'engrais Kuhn Comete ZS 1000N. Contenance 1000 l. Boîte à 2 disques, entièrement refaite.
✆ 06 36 83 36 28

71 - Vends chariot de traite VL, état neuf, contrôle 01/2023, acheté neuf 01/2022, cause sortie associé.
✆ 06 25 90 09 56

71 - Vends broyeur déportable, largeur 132, comme neuf.
✆ 03 85 76 17 27

Elevage

01 - Vends 2 DAL avec 100 colliers ; silos aliment 13m3 ; vis d'alimentation 20 m.
✆ 06 78 18 18 51

38 - Vends cages lapins plein-air Chabeauti + divers mat bas prix Nord Isère.
✆ 06 38 22 32 55

Culturales 2023
Stand B 58
14 > 15 JUIN
CONGERVILLE - THIONVILLE (91)
Venez découvrir nos toutes dernières INNOVATIONS
silotest
pailletest+
MESUREZ & SURVEILLEZ la T° de vos silos à grains et l'humidité de votre paille
A découvrir également
minibatt+ brushless
minitest
multitest
PMG fiber control
G3P brushless
SERVICE - ASSISTANCE & SUIVI GARANTIS
GODE
03 23 66 20 05
www.gode.fr

// PETITES ANNONCES // RESERVEES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver
parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

Véhicule

Utilitaire

34 - Recherche Toyota à partir de 1980, dans l'état, même sans CT + tous pick-up + Dacia.
✆ 06 42 69 14 31

Achat-Vente

Récolte

89 - Vends séparateur 100 qx Agritec, avec 4 grilles, en bon état. Vends séparateur 50 qx Renault, avec 4 grilles, bon état, livraison possible.
✆ 06 81 82 73 32

Fourrage

01 - Urgent, cherche paille en andain ou bottes rectangulaires d'orge, d'avoine et blé dans les départements 01/69/71/18. Règlement comptant, faire offre.
✆ 06 68 93 44 60

52 - Producteur vend betteraves fourragères récolte 2023, luzerne enrubannée diamètre 115 coupe fine, foins, luzerne et sainfoin, farines de pailles.
✆ 06 51 56 58 22

57 - Vends foin + paille 2022 bottes carrées - Silo granulés 5 t extérieur.
✆ 06 80 33 07 17

57 - Vends foin + paille 2022 bottes carrées - silo granulés 5 t extérieur.
✆ 06 80 33 07 17

Terrain

58 - Achète terrains agricoles à la Chapelle de la Tour ou communes voisines.
✆ 06 08 22 25 90

71 - Vends hangar agricole stabulation, terrain Joncy 71.
✆ 06 71 64 05 80

73 - Terrain plat exclusivement agricole de 2514 m2, calme, St Pierre de Génébroz à 800 m d'altitude, exposition SO, source intarissable +petite parcelle. Terrain convient maraîchage, arbo, api. Vue dégagée sur vallée, construction agricole possible.
✆ 06 29 59 36 22

Immobilier

03 - Cause retraite cède exploitation 80 ha élevage bovins allaitants-ovins-avicole contrat intégration assure achat et location.
✆ 07 84 62 57 31

Location

Agricole

71 - Loue ferme groupée, eau partout,100 ha, bâtiment d'exception, libre.
✆ 03 85 56 32 96 HR

Immobilier

73 - Loue gîte en Savoie 70 m2, état neuf 2 chambres 600 euros semaine. 1036 Route de Curienne, La Boisserette, 73190 St Jeoire Prieuré.
✆ 06 83 78 51 30

88 - Hautes Vosges exploit retr loue gîte 6 pers. Race vosgienne. Transfo fermière.
✆ 06 76 29 10 42

Animaux

Bovin

01 - Vends taureau Charolais non inscrit 10 mois fils de Diamant Grand raceur IF NAIS 107 à retenir vache HBC 5 ans fille de Diamant terme 10/23 IA cessation fin 2023.
✆ 06 42 45 32 49

18 - Vends reproducteurs inscrits HBC 14 mois et 24 mois, bonne origine. GAEC de Turcy (Fleurier), 18140 Garigny.
✆ 06 23 16 10 19

21 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs 15 à 18 mois, prêt à saillir, vêlages faciles, IND IBR, BVD. Livraison assurée. EARL Guenot Nicolas 21230 Allerey (1304)
✆ 06 31 23 56 01

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Mont et Massène vend taureaux apte de suite à la saillie, choix important. Elevage ayant sélectionné depuis des décénies, facilités de vêlages, toutes garanties apportées et livraison toutes distances, sélection de père en fils depuis longtemps. (1402)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

42 - Vends au choix jeunes vaches fraîches vêlées PH. Tt gar. sanitaires.
✆ 06 77 99 23 77

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, origines différentes, docilité, avec ou sans gêne sans cornes.
✆ 06 71 61 73 16

69 - Vends mâles reproducteurs Limousins HBL, différentes origines, docilité avec gêne sans cornes ou non, laitonnes et génisses à saillir.
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends taureaux charolais, HBC, de 12 à 18 mois, TGS, livraison. Chatillon JM, 71190 Mesvres.
✆ 06 15 93 22 70

71 - Vends bon taureaux aubrac et 11 génisses aubrac garanties pleines, terme au 11/09, TGS.
✆ 06 88 59 16 46

71 - Vends cse cessation 50 vaches charolaises IBRA, gestantes et suitées de veaux de 5 à 7 mois, possible vente de vaches seule, livrable début sept.
✆ 06 28 28 75 47

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

58 - Vends chiots croisés Berger des Pyrénnées, mère bon pour travail et garde, 3 F et 1 M nés le 10/03 n° mère : 8028579040060447, n° siret : 43499794600018, 150 euros (2008)
✆ 06 14 26 16 97

Bâtiment



Emploi

Offre

SICAREV COOP — ÉLEVEUR DE GOÛT

recrute à BELLENOT-SOUS-POUILLY (21) :

1 TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f – CDI

- Réaliser, à partir d'un portefeuille commercial et en prospection sur un secteur géographique défini, les achats de bovins.
- Organiser la production afin d'en améliorer la valorisation.

Formation BAC+2 dans le domaine agricole.
Permis de conduire

1 ALTERNANT- TECHNICO-COMMERCIAL BOVIN h/f

Vous êtes attiré(e) par le monde de l'élevage et la commercialisation des animaux et vous voulez en faire votre métier. Nous vous accompagnons durant toute votre alternance (Bac +2/3) !

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com





RECHERCHONS

UN(e) CONSEILLER(ère) EMPLOI FORMATION en CDI temps plein

Après 12 ans d'un joli parcours, une de nos conseillères emploi change de job. C'est avec enthousiasme que nous recrutons donc à Soelis. Un poste sympa, mûri par 25 années d'expérience, et riche de 1 000 choses, bien entouré, laissant une large part aux initiatives, dans une entreprise qui accompagne ses collaborateurs et accorde une grande attention à la personne (besoins personnels pour y trouver son compte, écoute, formation, innovations, idées, ajustements).

Sous la responsabilité de la direction, nous sommes à Soelis en développement dans le secteur de l'emploi agricole et rural, avec une équipe super positive et dynamique de 15 personnes. Nous sommes un ensemblier (groupements d'employeurs et service de remplacement) et nous sommes co-fondateur de la plateforme RH Jura inter consulaire.

MISSIONS : Animation de 3 sections locales du groupement d'employeurs départemental au sein d'une équipe déjà expérimentée (y compris suivi des salariés et entreprises engagées). Prospection des besoins du territoire (émergence, emploi partagé) et participation aux actions des partenaires emploi formation de Soelis. Implique l'équipe Soelis. Rédactionnel, suivi et appui du groupement d'employeurs départemental principalement agricole et viticole (1 000 adhérents, 1 000 salariés, 135 ETP, 100 CDI). Conseil d'entreprise auprès d'agriculteurs en matières RH. Création et suivi des groupements d'employeurs locaux. Participation à la tenue du guichet emploi du département (candidat.e.s qui postulent en agriculture).

Poste basé à Lons le Saunier (39). Permis B et véhicule indispensables.
Voiture de service. 13e mois. Mutuelle santé. Intéressement. Formation.

QUALITÉS ATTENDUES : Sens de l'organisation, rigueur, dynamisme, réel goût pour le travail en équipe, maîtrise de l'animation de réunion, de l'accueil et suivi demandeurs d'emploi, maîtrise réelle de l'informatique, capacité d'écoute active et d'accompagnement de projet, aptitudes relationnelles et résolument optimiste.

Poste à pourvoir dès que possible. CV et lettre de motivation en précisant le numéro de l'offre OFR-038523-39 à :

Soelis — Votre ressource pour l'emploi

Maison des agriculteurs
455 rue du Colonel de Casteljau - BP 420
39006 Lons-Saunier CEDEX
Tél. 03 84 35 14 51 - E-mail : accueil@soelis.net

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la rigueur, une grande motivation et une capacité d'adaptation, pour intervenir dans un Groupe d'Emploi Partagé (GEP) sur le secteur de Lury-sur-Arnon. Travail à effectuer : traite, alimentation entretien et manutention des bovins laits/ bovins allaitants/ caprins, travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travaux du sol, semis, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDD, à pourvoir dès maintenant et jusqu'au 30 juin 2023) – Connaissance du milieu agricole souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un(e) salarié(e) agricole polyvalent(e), ayant de la curiosité, de la rigueur, une capacité d'adaptation et une grande motivation, pour être l'agent de remplacement de 7 exploitations, sur le secteur du Châtelet/ Lignières. Compétences : être capable d'effectuer l'entretien, la manipulation et l'alimentation des animaux (bovins allaitants/ovins/volailles) ; être capable de réaliser les travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles en sécurité, entretien du matériel …). Poste en CDD (du 24/04/2023 au 31/10/2023) qui peut déboucher sur un CDI – 35h/semaine avec possibilité d'heures supplémentaires et week-end possible, salaire (de départ) : 11,69€ brut/heure avec kilomètres indemnisés. Connaissance du milieu agricole vivement souhaité. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

18 - Recrute ouvrier qualifié dans notre ferme familiale en polycultures et élevage bovins viande à Nohant en Gout à l'est de Bourges (18). Vous avez une bonne approche des animaux et savez pratiquer les soins courants. Vous avez de bonnes connaissances en agronomie et avez la maîtrise de conduite et réglages d'engins agricoles. Vous êtes ouverts à la diversité des cultures et aux différentes pratiques agricoles. Vous avez une maîtrise technique en agriculture et élevage. Vous aimez le travail en équipe. BAC minimum ou expériences significatives. Débutant accepté si sérieux et motivé. Permis B. Poste à pourvoir selon disponibilité. CDI après essai. Salaire selon compétences avérées.
✆ CV + lettre :
gedesmoulins18@gmail.com
ou 06 88 12 72 11

21 - Cherchons salarié en CDI pour conduite de tracteur et divers travaux d'entretien (2202)
✆ 06 78 31 73 14

89 - Exploitation bovin sud 89 recherche salarié agricole, pas d'astreinte le WE (2201)
✆ 06 79 57 28 12

Des professionnels à votre service



BECKER Frères **ARRIVAGE**
LOTS DE TÔLES ISOLÉES DÉCLASSÉES
Panneau sandwich toiture
et bardage ép. 60 à 80 mm, à partir de 18 €ht/m²
Possibilité 1er choix
58310 ARQUIAN - **03 86 39 70 94** - sarlbecker@orange.fr
58800 CORBIGNY - **03 86 20 19 66** - becker.freres@orange.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

COOPÉRATIVE BOURGOGNE DU SUD — MEMBRE ALLIANCE BFC — Horma Nat

Gamm vert

RESPONSABLE RAYON VÉGÉTAL (H/F)
CDI – BEAUNE (21)

Missions principales :
- Accueil et conseil auprès des clients
- Vente, rangement des produits, gestion des stocks
- Tenue de la caisse

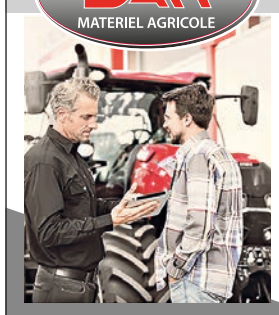
Profil recherché :
- Formation végétale type **BTA, BTS Horticole**
- Maitrise des techniques de vente
- Idéalement **expérience de 1 à 2 ans** sur un poste similaire

Poste en contrat **CDI temps plein** à pourvoir dès que possible.

Merci de faire parvenir votre candidature via notre site carrière : alliancebfc.softy.pro

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



SUR SA BASE DE VENOY (89)

- **2 commerciaux (H/F)**
motivés, débutants acceptés, véhicule, PC, tel portable fournis
- **1 technicien (H/F)**
connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées. Formation assurée
- **1 ouvrier polyvalent (H/F)**
débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tel. 06 07 54 76 70

CASE IH

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

NON DISSOLUTION

SARI SECURITE
SARL au capital de 100 000 €
ayant son siège social
8 A rue de Cluj 2100 DIJON
immat. 533 476 214 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 09/05/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
Pour avis

AL23008117

AVIS DE NON DISSOLUTION

KONGMANY
Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 2 rue Marceau
21000 DIJON
SIREN 803 680 347 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23/02/2023, l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société. Pour avis - La Gérance

AL23008227

AVIS DE MODIFICATION

BF HOLDING
Sas au capital de 550.000 €
Siège social : 11, rue Martin Lejéas -
21110 AISEREY
R.C.S. DIJON 539 752 709

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 mai2023 a décidé de transférer le siège social du 11,rue Martin Lejéas – 21110 AISEREY au 310,avenue Marie Curie – Immeuble Europa 2 –74166 SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS cedex, à compter du même jour.
L'article 3 des statuts a été modifié en conséquence.

AL23008242

MODIFICATION DU CAPITAL

MV THERMIQUE
SARL
Au capital de 12 000 €
Siège social : 13 Rue Richard
21200 BEAUNE
839.251.642 RCS DIJON

L'AGE du 17/05/23, a augmenté le capital social de 30.000 euros. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Ancienne mention : Capital social : 12.000 euros. Nouvelle mention : Capital social : 42.000 euros. Il a également été décidé de nommer Paul LAHAYE, 2a Rue Joseph Erskine 21200 BEAUNE en qualité de cogérant.

AL23008244

AVIS TRANSFERT DE SIEGE SOCIAL

ROMALEX
Société civile immobilière au capital de 1 000 €
Ancien siège social : 14 bis - Route Nationale 6 - 89290 VINCELLES
Nouveau siège social : 124 Boulevard des Bourroches 21000 DIJON
RCS AUXERRE N°439 953 282

Aux termes du procès-verbal de l'AGE du 23/05/2023, le siège social a été transféré au 124 Boulevard des Bourroches 21000 DIJON à compter du 1er mai 2023. En conséquence, la Société immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 439 953 282 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation au RCS de DIJON. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Pour avis.

AL23008246

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL LES ESSARDS
Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
au capital de 8 000 €
Siège social : Ferme des Essards,
21170 FRANXAULT
445 049 521 RCS DIJON

Par une AGE en date du 24/04/2023, la collectivité des associés a nommé Mme VACHET Emilie, demeurant Ferme des Essards, FRANXAULT (21170), co-gérante de la société pour une durée illimitée à compter rétroactivement du 01/03/2023.Pour avis, La gérance.

AL23008248

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PORPHYCHEM
SAS au capital de 50 000 €
Siège social : 12 rue Joliet 21000 DIJON
794 135 129 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 30/03/2023, l'Assemblée Générale Mixte des associés de la SAS PORPHYCHEM a décidé de transférer le siège social du 12 rue Joliet 21000 DIJON au 390 rue Charles Freycinet 21600 LONVIC à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
POUR AVIS Le Président

AL23008253

MODIFICATION DU CAPITAL

ENSE & ARATRO
SARL au capital de 535 900 euros
porté à 1 000 000 euros
Siège social : 14 rue Jean de Cirey -
21000 DIJON
497 583 708 RCS DIJON

Par décision du 24/12/2022, l'associé unique a décidé une augmentation du capital social d'un montant de 464 100 euros prélevé sur le compte Report à Nouveau et de modifier en conséquence les articles 7 (Apports) et 8 (Capital social et parts sociales) des statuts.
Pour avis,
La gérance

AL23008300

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

THIERRY ANDRE EXPERTISE AUDIT ET CONSEIL
SARL - au capital de 2 673 300 €
Siège social : 22 av du 8 Septembre -
21200 BEAUNE
509 786 059 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2023, l'associé unique a décidé de supprimer de l'objet social les activités de location de logements, meublés ou garnis, à usage d'habitation, avec ou sans fourniture de prestations hôtelières ou para-hôtelières, et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL23008304

AVIS DE PUBLICITÉ

PIERALUCE
Société par actions simplifiées
au capital de 270.000 euros
Siège social : 3 Bis Rue de Labergement
21130 AUXONNE
RCS DIJON 789 955 523

AGE du 15.05.2023 - Augmentation de capital
AM : 270.000 €
NM : 405.000 €
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
Le Président

AL23008307

// DIVERS

SUCCESSION

Par testament olographe du 14 Novembre 2006, Marie-Madeleine Jeanne THIBAUT veuve TAGU, décédée à DIJON, le 16 février 2023 a institué plusieurs légataires universels. Ce testament a été déposé au rang des minutes de Me Ivan STRIFFLING notaire à DIJON, le 20 mars 2023 suivant procès-verbal dont la copie authentique a été reçue par le greffe du TJ de DIJON, le 27mars 2023.
Les oppositions pourront être formées auprès de Me Ivan STRIFFLING notaire associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée «LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert.Pour avis.Maître Ivan STRIFFLING

AL23008313

BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société Anonyme coopérative
de Banque Populaire à capital variable
Siège social :
14 boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
542 820 352 RCS DIJON

AVIS

Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 28 février 2023, a nommé Madame Marie SAVIN, née le 16 avril 1972 à MACON, domiciliée 213 route de Bioux à MACON, vice-présidente du Conseil d'administration pour une durée de 6 ans, étant rappelé que le mandat de vice-présidente est limité à la durée du mandat d'administrateur.
Le Conseil d'administration, lors de sa séance du 27 avril 2023, a :
- pris acte de la démission, a effet du 31 mai 2023, de Monsieur Jean-Paul JULIA, directeur général de la Société ;
- sur proposition du comité des nominations et du comité des rémunérations, nommé Monsieur François TAILLEFER de LAPORTALIERE, né le 13 décembre 1970 à Toulouse, domicilié 32 rue Pérignon à PARIS, en qualité de directeur général de la Société à effet du 1er juin 2023 pour une durée de 5 ans.
Le Conseil d'administration

AL23008288

SUCCESSIONS VACANTES

Par testament olographe du 29 septembre 1992, Marie-Madeleine RESZKA, décédée à DIJON le 25 février 2023 a institué un légataire universel. L'acte contenant contrôle de la saisine du légataire a été établi par Me NOURISSAT le 16/05/2023 ; la copie authentique a été reçue par le Tribunal Judiciaire de DIJON (21) le 19/05/2023.

Les oppositions pourront être formées auprès de Me NOURISSAT, notaire chargé du règlement de la succession, à DIJON (21), 23 rue Buffon dans les conditions de l'article 1007 du Code civil.
Pour avis.
Didier NOURISSAT

AL23008243

CONVOCATION

LA MAISON DE LA BOURGOGNE
SA au capital de 40 000 €
Siège social : chez A2B Centre d'Affaires - ZAC Porte de Beaune - 18 rue Buffon
21200 BEAUNE
517 020 178 R.C.S. DIJON
Les actionnaires de la société sont convoqués en AGO Annuelle, qui se tiendra, le 19 JUIN 2023, à 16 heures, dans les locaux de la société CAVEAU MOILLARD, à MEURSAULT (21190) – c/o François Martenot – RD 974, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.
Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.
Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique et la fera parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.
Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.
Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL23008249

CONVOCATION

BOURGOGNE PROMOTION
SA au capital de 85 440 €
Siège social : chez A2B Centre d'Affaires - ZAC Porte de Beaune -
18 rue Buffon
21200 BEAUNE
517 020 137 R.C.S. DIJON
Les actionnaires de la société sont convoqués en AGO Annuelle, qui se tiendra le 19 JUIN 2023, à 16 heures, dans les locaux de la société CAVEAU MOILLARD, à MEURSAULT (21190) – c/o François Martenot – RD 974, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport sur le gouvernement d'entreprise établi par le Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2022 et quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions,
- Renouvellement du mandat d'un administrateur
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.
A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent :
- soit remettre une procuration à un autre actionnaire, à leur conjoint ou au partenaire avec lequel ils ont conclu un pacte civil de solidarité,
- soit adresser à la Société une procuration sans indication de mandataire,
- soit adresser à la Société un formulaire de vote par correspondance.
Les actionnaires auront le droit de participer à l'assemblée sur simple justification de leur identité, dès lors que leurs titres sont libérés des versements exigibles et inscrits sur un compte tenu par la Société au jour de l'assemblée.
Les actionnaires peuvent se procurer une formule de procuration au siège social. Un formulaire de vote par correspondance sera remis ou adressé à tout actionnaire qui en fera la demande par lettre simple ou par courrier électronique et la fera parvenir à la Société six jours au moins avant la date prévue de l'Assemblée Générale.
Pour être pris en compte, le formulaire de vote par correspondance complété et signé doit parvenir au siège social trois jours au moins avant la date de l'Assemblée Générale.
Les questions écrites posées le cas échéant par les actionnaires au Conseil d'Administration et auxquelles il sera répondu au cours de l'assemblée doivent être envoyées au siège social par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au Président du Conseil d'Administration, au plus tard le quatrième jour ouvré précédant la date de l'Assemblée Générale.
Le Conseil d'Administration

AL23008256

Regardez-nous sur YouTube

AVIS

Appel à Candidatures du 26/05/2023
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
ARNAY-SOUS-VITTEAUX :
Libre après enlèvement des récoltes 2023
Bâtiments d'habitation et d'exploitation agricoles - Terres, prés et bois - Urbanisme : RNU
71 ha 94 a 59 ca
- Champ des pierres: ZI-11(A)-11(C)-11(D)-11(E)-11(BJ)-11(BK)-11(BL)-11(FJ)-11(FK) - Le village: AD-84-85 - Les ouches: ZO-22[18] - Teureau du tuf: ZH-31(A)-31(B)-31(C)-31(E)-31(DJ)-31(DK)-31(DL)-31(DM)-32(J)-32(K)-33(J)-33(K)-35(A)-35(BJ)-35(BK) (avec bâtiments)
ARNAY-SOUS-VITTEAUX - BRAIN
Libre après enlèvement des récoltes 2023
ARNAY-SOUS-VITTEAUX : Prés – Urbanisme : RNU
1 ha 86 a 41 ca
- Le fainchet: ZC-73[65]
BRAIN : Prés - Agriculture biologique -Urbanisme : RNU
2 ha 78 a 11 ca
- La levee: C-170-171 - Le fainchet: C-181-182 - Le pre soignon: C-174-303[177]-305[175]-307[176]-308[173]
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 21) se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail SAFER :
BEAUNE: AOP Beaune 1er cru rouge et Beaune Village – exploitation biologique - Les avances en culture au titre de l'année 2023 seront à la charge du ou des attributaires - Urbanisme : Zone AB du PLU
73 a 28 ca
- 'Blanche fleur': CE- 103[10]- 114[27]
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/06/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand 21850 SAINT-APOLLINAIRE , Tél.: 0380789989 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL23008291

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

SARL DAME TARTINE
Société à responsabilité limitée
au capital de 7.622,45 euros
Siège social : 3 Rue Nicolas Rollin –
21200 BEAUNE
RCS DIJON 344 896 204

Aux termes d'une décision de dissolution en date du 10 mai 2023, la société BURGUNDY HOSPITALITY AND FOOD, Société à responsabilité limitée au capital de 100.000 euros, dont le siège social est 1 Rue Nicolas Rollin et 2,4 et 6 Rue Victor Millot 21200 BEAUNE, immatriculée sous le numéro RCS DIJON 827 543 877 a, en sa qualité d'associée unique de la société SARL DAME TARTINE, décidé la dissolution anticipée de ladite Société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n° 78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers de la société SARL DAME TARTINE peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis

AL23008301

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : RUE DU SPORT.
Forme : SASU société en liquidation.
Capital social : 1500 euros.
Siège social : 24 Rue DE LA VIGNE AUX CHIENS, 21850 SAINT-APOLLINAIRE.
803431600 RCS de Dijon.
Aux termes d'une décision en date du 23 mai 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société . Monsieur PIERRE-LOUIS HARISTOY, demeurant 6 IMPASSE DE LA FONTAINE SOYER 21850 St Apollinaire a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.

AL23008303

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP en date du 17/05/2023, il a été constitué la Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : LE TERMINUS
Forme : société par actions simplifiée
Capital social : 1 500 € répartis en 1 500 actions de 1 € de valeur nominale unitaire,
Siège social : 2, rue de l'Arquebuse 21230 ARNAY-LE-DUC
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS
Objet social : La Société a pour objet :
- l'acquisition et le cas échéant la construction de tous immeubles, bâtis ou non, à usage professionnel, commercial et/ou d'habitation ; - la propriété, l'administration et la mise en location de ces immeubles ; - l'acquisition et la revente d'immeubles ;
Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci- dessus ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ;
Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui-même ou par son mandataire. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.
Agrément : les actions ne peuvent être cédées aux tiers qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés adopté à la majorité de 75 % des voix des associés disposant du droit de vote présents ou représentés.
Président : la société L.A.C., 12 rue du Ruisseau – Hameau de Panthier - 21230 CREANCEY (SIREN DIJON n°838 349 512), représentée par Monsieur Adrien MENETRIER son Président,
Immatriculation : RCS DIJON
Pour avis,

AL23008226

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à DIJON du 22-05-2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée. Dénomination : Coron & Associés. Siège : 26 rue Monge, 21000 DIJON. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. Capital : 20 000 euros. Objet : L'exercice de toutes activités de négoce, y compris à l'import ou à l'export, en gros ou en détail, de tous produits alimentaires et notamment de biscuits, produits laitiers, produits de salaisons et alcools. Tout activité de restauration traditionnelle. La vente de produits ibériques. L'exécution de toutes prestations de services, le conseil ou la formation liée directement ou indirectement aux activités susvisées. Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à : - la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; - la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; - la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; - toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Olivier CORON demeurant 20 avenue Charles de Gaulle, 21200 BEAUNE. Directeur général : M. Norbert WESTELYNCK demeurant 554 route du point du Jour 69820 FLEURIE. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON. POUR AVIS. Le Président

AL23008247

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution au RCS DIJON de la société GAMBETTA, Société civile immobilière au capital de 1 000 euros, Siège social : 12 rue Poissonnerie, 21200 BEAUNE, Durée : 99 ans, Objet social : L'acquisition, l'administration, la vente, la gestion par location, la mise à disposition à titre gratuit au profit des associés ou autrement de tous biens mobiliers ou immobiliers, de tous droits ou valeurs y relatifs ; La détention, la gestion de titres et de toutes valeurs mobilières ; - L'octroi de toute garantie immobilière portant sur tout ou partie du patrimoine social, afin de garantir notamment tout prêt bancaire, y compris au profit d'autres propriétaires. Le gérant est Monsieur Guillaume VANÇON demeurant 25 Cours Gambetta 69003 LYON. Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas et agrément des associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales.
Pour avis - La Gérance

AL23008258

AVIS DE CONSTITUTION

SCI PM-IMMO
Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 4 Rue de la Tuilerie -
21250 CORBERON

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à CORBERON du 23 mai 2023, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : PM-IMMO
Siège social : 4 Rue de la Tuilerie – 21250 CORBERON
Objet social :
- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial, industriel ou agricole, la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance, la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés, éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.
La Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Mathieu PELLETIER demeurant 4 Rue de la Tuilerie à CORBERON (21250).
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas/agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL23008283

AVIS DE CONSTITUTION

D'un acte ssp en date du 25 mai 2023, il résulte que la société dont la dénomination est ARF développement, a été constituée sous la forme de SAS, pour une durée de 99 ans à partir de son immatriculation au RCS de DIJON, sauf dissolution anticipée ou prorogation, avec siège à OUGES (21600) 717 rue de l'Aviation, Bâtiment Hm6, et a pour objet l'acquisition et la gestion de toutes valeurs mobilières, la prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprises commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, la gestion et l'animation des entreprises et sociétés ainsi détenues, l'accomplissement de toutes prestations de direction et/ou de services en matière de conseils, gestion, d'administration et d'assistance et ce, en tous domaines, l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance.
Le capital est fixé à 1 000 €.
Certaines cessions ou transmissions d'actions sont soumises à agrément préalable par la collectivité des associés.
Sauf conventions différentes entre les intéressés, le droit de vote attaché à l'action appartient au nu-propriétaire, sauf pour les décisions relatives à l'affectation des bénéfices où il appartient à l'usufruitier.
La société AUTO RACING FRANCE, SAS située 717 rue de l'Aviation, Bâtiment Hm6, 21600 OUGES, 800 029 712 RCS DIJON, a été nommée en qualité de présidente.

AL23008296

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une SAS en date du 25 mai 2023. Dénomination : SATO. Objet : activités de bar, débit de boissons, petite restauration, vente sur place ou à emporter de produits ne nécessitant pas de cuisson, vente de boisons. Durée : 99 ans. Capital social : 1000 €, 100 actions de 10 € chacune, réparties entre les associés proportionnellement à leurs apports respectifs. Agrément en cas de cession au profit d'un tiers. Siège : 8 rue Auguste Comte, 21000 DIJON. Immatriculation au RCS DIJON. Admission aux AG et exercice du droit de vote dans les conditions statutaires et légales. Président : Sami BELLAMLIK B296 la rente du Bois de Varois 21490 Varois et Chaignot.

AL23008298

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

WIDESPIRIT
Société Civile au capital de 1 000 Euros
Siège social : 83 rue de Longvic
21000 DIJON
RCS 801 917 923 DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 03 mars 2023, la collectivité des associés a décidé de transférer le siège social et de modifier corrélativement l'article 5, alinéa 1er, des statuts.
A compter du 03 mars 2023 le siège social :
- qui était à : 83 rue de Longvic 21000 DIJON
- est désormais à : La coupe renfermée 58 170 POIL
RAPPEL :
Gérant : Madame Nathalie VIDAL domicilié(e) à : 29 boulevard François Pompon 21 000 Dijon
Objet : Conseil, étude, formation, recherche, dans le domaine du numérique et de l'art, notamment par la création de site internet, la programmation, le design graphique et par le développement de formes artistiques,
Durée : 99 ans
En conséquence, la Société Civile WIDESPIRIT immatriculée au RCS de DIJON sous le numéro 801 917 923, fera l'objet d'une immatriculation modificative au Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS à son égard.
LA GERANCE

AL23008299

MODIFICATION DE SOCIETE

Aux termes d'un acte reçu par Me Thibaut MARIE, notaire à NEVERS (58000), 1 rue Saint Martin, le 15 novembre 2022, enregistré à NEVERS 1 le 24 novembre 2022, dossier 2022 00028771, référence 5804P01 2022 N00624, M. Jean-François JOUSSE a présenté la démission de ses fonctions de gérant, à compter du 15 novembre 2022, de la société civile immobilière dénommée « SCI DU CENTRE », dont le siège social est à BEAUMONT LA FERRIERE (58270), lieudit Le Bourg, immatriculée au RCS de NEVERS et identifiée au SIREN sous le numéro 503695439.
M. Thibault ANDRE a été nommé à compter du même jour, comme nouveau gérant, pour une durée illimitée.
Monsieur Cyrille ANDRE a été agréé en qualité de nouvel associé aux termes de cet acte.
Les deux seuls associés sont M. Thibault ANDRE et M. Cyrille ANDRE, agréés.
Le siège social est désormais situé à RIOM (63200), 31 Avenue Vercingétorix.
Pour avis
Le notaire

AL23008233

ANNONCES LÉGALES

MODIFICATION DE SOCIETE

IMEC

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 17 rue de l'Usine –
58160 IMPHY
950 878 264 RCS NEVERS

L'associé unique a décidé, en date du 16 mai 2023 :
- De transférer le siège social du 17 rue de l'Usine 58160 IMPHY au 7 rue des Petits Champs 58160 IMPHY à compter du même jour.
- D'augmenter le capital social de 190 000€ par apport en numéraire pour le porter à 200 000€, par l'émission de 190 000 nouvelles actions de 1€ chacune.
Les articles 4, 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NERVERS
AL23008237

AUGMENTATION DU CAPITAL

DC STEEL SERVICES

Société Par Actions Simplifiée
au capital de 20 000 euros
Siège social : 3 rue Saint Gildard -
58000 NEVERS (Nièvre)
821 727 567 RCS NEVERS

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 16 mars 2023, il résulte qu'à compter de ce jour, le capital social a été augmenté par apport en numéraire pour le porter à la somme de 21 060 Euros. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le représentant légal.
AL23008314

// DIVERS

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL – DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil
Article 1378-1 Code de procédure civile
Loi n°2016-1547du 28 novembre 2016
Suivant testament olographe en date du 3 février 2012,
Madame Danielle Louise Raymonde ARRÊTEAU, en son vivant Inspectrice à l'éducation nationale, demeurant à NEVERS (58000) 24 rue Professeur Calmette.
Née à NEVERS (58000), le 23 septembre 1950.
Célibataire.
Non liée par un pacte civil de solidarité.
De nationalité Française.
Résidente au sens de la réglementation fiscale.
Décédée à NEVERS (58000) (FRANCE), le 7 avril 2023.
A consenti un legs universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Dominique MARTIN, Notaire Associé de la Société Civile Professionnelle dénommée «SCP MARTIN & MARIE», titulaire d'un Office Notarial dont le siège est à NEVERS (58000), 1 Rue Saint Martin, le 22 mai 2023, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Dominique MARTIN, notaire à NEVERS, référence CRPCEN : 58002, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal judiciaire de NEVERS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.
En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.
AL23008251

safer Bourgogne Franche-Comté

Appel à Candidatures
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté (département 58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange, substitution ou location, tout ou partie des biens suivants :
Biens à vendre :
Cmne de CHEVANNES-CHANGY: ZONE RNU
Loué par bail rural sur une partie de la surface
Avec bâtiments habitation et exploitation
38 ha 52 a 85 ca
- Changy: A-98-105-106-107-108-109 ZE-36(*)-37(*)-39(*)-40(*) - La terre de souleure: A-111 ZE-33 - Le champ de la vigne: A-119-120-121(*)-122(*)-123 - Le petit etang: A-263(*)-264(*)-265
Cmne de MONTAPAS: ZONE RNU
Loué par bail rural sur toute la surface
71 ha 36 a 90 ca
- L ouche devant: A-585-745-746 - La joncerie: A-584-721[582] ZC-1-2 - Le pre brault: ZA-30 - Les champs de perillon: A-281-282-729[283] ZA-10(*) - Les champs ligeons: ZA-11 - Les curees: ZA-31
- Les praslons: A-403 - Les veaux: ZB-35 - Les vignes: ZA-22
Et, par extension, Cmne de MONT-ET-MARRE: ZONE RNU
20 ha 79 a 65 ca
- La fiolle: A-46 YA-1 - Le champ carre: A-60 YA-4(*) - Le champ de mont: A-69 - Pre de la carre: A-17
Cmne de REMILLY: ZONE RNU
24 ha 37 a 35 ca
- Le grand biloury: B-397
Cmne de SUILLY-LA-TOUR: ZONE RNU
65 a 50 ca
- Le gue de felin: F-1032
Biens à louer par bail SAFER :
Cmne de LUZY : ZONE RNU
9 ha 85 a 66 ca
- 'La montagne de mouron': E- 382- 383- 384
- 'Les guittards': E- 511- 981[515](*)
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 19/06/2023 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin 58000 NEVERS , Tél.: 0386214000 où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.
AL23008290

TRIBUNAL DE COMMERCE DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 7 avril 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE TRAAM.7** Rue des Petits Champs 58160 Imphy.RCS Greffe de Nevers 851 564 609.Activité : Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels. Jugement arrêtant le plan de cession.
AL23008259

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE LA BOULANGERIE PATISSERIE IDEALE**.11 Route de Moulins 58300 Decize.RCS Greffe de Nevers 894 670 835.Activité : Activités des sièges sociaux. Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008260

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 avril 2023.**MOINE SONIA**.58400 Narcy.RCS Greffe de Nevers 401 241 591. Activité : Restauration traditionnelle.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 25 Février 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008261

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE TRAAM.7** Rue des Petits Champs 58160 Imphy.RCS Greffe de Nevers 851 564 609.Activité : Conception d'ensemble et assemblage sur site industriel d'équipements de contrôle des processus industriels.Jugement prononçant la liquidation judiciaire. Désignant en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers.
AL23008262

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE EURL CHRISTEN SEBASTIEN**.les Feuillets 58300 Avril-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 879 241 131.Activité : Travaux de couverture par éléments.Jugement prononçant la liquidation judiciaire et désignant en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers.
AL23008263

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE CBE ESCAPE GAME**.9 Rue des Boucheries 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 821 180 858.Activité : Autres activités récréatives et de loisirs.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Mars 2023 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008265

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**DUGROSPREZ ALAIN**.58140 Saint-Martin-du-Puy.RM 533 563 714.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 31 Juillet 2022, désignant en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008266

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 avril 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE IMMO SAINT JEAN**.24 Avenue Saint-Jean 58800 Corbigny.RCS Greffe de Nevers 885 160 069.Activité : Agences immobilières.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Octobre 2022 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008267

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE HISTOIRE DE CUISINES**.17 Grande Rue 58400 La Charité-sur-Loire. RCS Greffe de Nevers 494 231 541.Activité : Commerce de détail de meubles.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 15 Mars 2023, désignant en qualité de liquidateur liquidateur la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008268

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 avril 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL ARTISTICOIFF**.1 Avenue du Général de Gaulle 58000 Nevers. RCS Greffe de Nevers 443 306 311.Activité : Coiffure.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Septembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008269

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**HAUWEL CHRISTOPHE**.Route de Pont 58170 Luzy.RCS Greffe de Nevers 381 462 589.Activité : Travaux de maçonnerie générale et gros oeuvre de bâtiment.Jugement prononçant la faillite personnelle à l'encontre de HAUWEL Christophe pour une durée de 10 ans ans.
AL23008270

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE PICASSEGROUP**.30 Rue du Grand Marché 58500 Clamecy.RCS Greffe de Nevers 948 094 404.Activité : Régie publicitaire de médias.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Février 2023 , désignant administrateur SELARL AJRS prise en la personne de Me Thibaut MARTINAT 3, avenue de Madrid - Administrateurs Judiciaires - 92200 Neuilly-sur-Seine avec les pouvoirs : d'assister le débiteur pour tous les actes relatifs à la gestion, mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008271

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE EMPREINTE COSNE**.4 Rue Anatole France 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.RCS Greffe de Nevers 880 936 752.Activité : Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 21 Novembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008272

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE POLE CENTRE AUTO**.36B Boulevard du Grand Pre des Bordes 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 834 935 223.Activité : Entretien et réparation de véhicules automobiles légers.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 30 Novembre 2022 , désignant mandataire judiciaire SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008273

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE STUDIO 29**.6 Rue Claude Tillier 58000 Nevers.RCS Greffe de Nevers 853 059 897.Activité : Débits de boissons.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 07 Avril 2023, désignant en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008274

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE AMS 58**.11 Rue Joseph Marie Jacquard 58640 Varennes-Vauzelles. RCS Greffe de Nevers 809 033 269.Activité : Travaux de menuiserie métallique et serrurerie. Jugement prononçant la liquidation judiciaire, désignant en qualité de liquidateur judiciaire Maître Bernard DELIBES 12, boulevard Davout - 89000 Auxerre. autorisant la poursuite exceptionnelle de l'activité jusqu'au 16/06/2023.
AL23008275

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE SOCIETE CHARASSE**.le Bourg 58270 Anlezy.RCS Greffe de Nevers 894 666 098.Activité : Boulangerie et boulangerie-pâtisserie.Jugement prononçant la liquidation judiciaire, date de cessation des paiements le 05 Mai 2023, désignant en qualité de liquidateur judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers. Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008276

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE TICK&BOX**.31 Rue Louis Bonnet 58000 Challuy.RCS Greffe de Nevers 834 984 726.Activité : Programmation informatique.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 28 Mars 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008277

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE COIFFURE MICHEL ET FLORE**.13 Rue Louis Blanc 58300 Decize. RCS Greffe de Nevers 844 731 901.Activité : Coiffure.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 13 Avril 2023, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008278

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 avril 2023.**POIRIER ANGÉLIQUE**.4 Rue de Nevers 58120 Château-Chinon (Ville). RCS Greffe de Nevers 819 867 136.Activité : Restauration de type rapide.Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Novembre 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008279

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 3 avril 2023.**DOUBRE BENOÎT, JEAN, RAOUL**.81 Avenue Louis Coudant 58340 Cercy-la-Tour.RCS Greffe de Nevers 752 704 841.Activité : Débits de boissons. Jugement prononçant la liquidation judiciaire , date de cessation des paiements le 03 Avril 2022, désignant liquidateur SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du liquidateur ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008280

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 24 avril 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE SARL LUZY MOTOCULTURE**.La Vesvre 58170 Luzy.RCS Greffe de Nevers 314 991 126.Activité : Commerce de gros (commerce interentreprises) de matériel agricole.Jugement modifiant la date de cessation des paiements au 06 Février 2020 .
AL23008281

Date du jugement du Tribunal de Commerce de Nevers : 9 mai 2023.**SOCIÉTÉ À RESPONSABILITÉ LIMITÉE PARAPHARMACIE DU FLEURON**.2 Rue Jacques Duclos 58640 Varennes-Vauzelles.RCS Greffe de Nevers 914 432 786.Activité : Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé.Jugement prononçant l'ouverture d'une procédure de redressement judiciaire , date de cessation des paiements le 01 Février 2023 , désignant en qualité de Mandataire judiciaire la SELARL JSA en la personne de Me Aurélie LECAUDEY 14, avenue Marceau - 58000 Nevers . Les créances sont à déclarer, dans les deux mois de la présente publication, auprès du Mandataire Judiciaire ou sur le portail électronique à l'adresse https://www.creditors-services.com.
AL23008282

Notaire

SCP PARRY-AVRIL NEYRET
Notaires associés
16 rue de Lorraine,
21200 BEAUNE

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par **Me Anne-Gaël PARRY-AVRIL**, le 9 mai 2023 :
Monsieur François Robert **THORIN**, et Madame Valérie Sybille **OURVOUAI**, demeurant ensemble à MOUX-EN-MORVAN (58230) Bise.
Mariés à la mairie de CHAMPS-SUR-MARNE (77420) le 24 mai 1997 sous le régime de la séparation de biens pure et simple défini par les articles 1536 et suivants du Code civil aux termes du contrat de mariage reçu par Maître Dominique GARDEL,notaire à LE PERREUX-SUR-MARNE (94170), le 21 novembre 1996.
Ont adopté pour l'avenir la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale au survivant, en cas de décès de l'un d'eux.
Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois de la présente insertion et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal judiciaire.
Pour insertion
Le notaire.
AL23008302

PLUS D'INFOS SUR
www.agribourgogne.fr

// VENTE AUX ENCHÈRES

Selarl Isabelle MAUGUERE
Avocat au Barreau de NEVERS
15 rue Gambetta - 58000 NEVERS
Tél.03.86.71.88.55
Email : scptmavocats@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Le MARDI 04 JUILLET 2023
À 10 heures 30
Au Tribunal Judiciaire de NEVERS, Palais de Justice de ladite Ville, siégeant en matière de saisies immobilières, Place du Palais 58000 NEVERS (Nièvre).
Commune de ALLIGNY COSNE (58200) :
- Une maison d'habitation située 20 route de Bouhy comprenant :
- Au rez de chaussée : couloir d'accès, séjour, cuisine, petit salon, petit couloir, cellier, WC, pièce à usage de dressing, chambre avec salle de bains, véranda, garage, - - Au premier étage : terrasse, dégagement, grenier, une pièce
- Sous-sol : trois caves
- Dépendance, jardinet
Le tout cadastré section AC, numéros 168 pour une contenance de 2 ares 86 centiares et 169 pour une contenance
de 2 ares 45 centiares, soit au total 5 ares 31 centiares.
- Plusieurs parcelles de terre situées « Le Bourg » cadastrées de la manière suivantes :
- AC n°106 pour une contenance de 3 ares 44 centiares
- AC n° 113 pour une contenance de 1 are 69 centiares
- AC n° 114 pour une contenance de 1 are 71 centiares
Soit une contenance totale de 6 ares 84 centiares.
Biens libres.
MISE À PRIX : DIX MILLE EUROS (10 000,00 €) EN UN LOT.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la Commission de Surendettement.
Les enchères ne pourront être portées que par un Avocat inscrit au Barreau de NEVERS, les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication.
Avant de porter enchères, une consignation de 10% de la mise à prix avec un minimum de 3 000,00 € est obligatoire, en sus des frais.
Fait à NEVERS le 09 mai 2023
Me Isabelle MAUGUERE, Avocat.
Pour tous renseignements s'adresser :
- au cabinet de la Selarl Isabelle MAUGUERE, Avocat au Barreau de Nevers, y demeurant 15 rue Gambetta – Tél : 03.86.71.88.55.
- au greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé.
Les visites seront effectuées par Maître Aude BONNET Commissaire de Justice à NEVERS (Nièvre) Tél : 03.86.36.13.00 le mercredi 21 juin 2023 à 11 h 00 sur place.
AL23008074

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MATRIX PRESTATIONS

SARL au capital de 500 €
Siège social
59, Ter rue de Balleray
58130 GUERIGNY
807 904 974 RCS Nevers

En date du 23/03/2023, l'AGE a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus de sa gestion au liquidateur, et prononcé la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de Nevers.
AL23008289

DISSOLUTION

ULYS

SAS au capital de 1 000 €
Siège social : 5 CHEMIN AU LOUP, LD LES SAULES
58660 COULANGES LES NEVERS
RCS NEVERS 833 966 500

L'assemblée générale extraordinaire du 09/05/2023 a décidé la dissolution volontaire de la société à compter du 10/05/2023. Elle a nommé pour une durée illimitée en qualité de liquidateur Monsieur MARTIN Jean-Claude, demeurant 5 CHEMIN AU LOUP, LD LES SAULES, 58660 COULANGES LES NEVERS et a fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes relatifs à la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et des pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de commerce NEVERS.
AL23008225

DISSOLUTION

SOCIETE NIVERNAISE DE CONSTRUCTION COUVERTURE ET RENOVATION

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Pinay -
58320 PARIGNY LES VAUX
Immatriculée au RCS NEVERS 391 465 390

Le 31.03.2023 l'AGE a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour. Monsieur MARCONNET Sylver, demeurant 57 rue du 4 septembre 58600 FOURCHAMBAULT, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au Pinay 58320 Parigny-les-Vaux.
Pour avis.
AL23008228

LGV CONSEIL
DUN LES PLACES
06 18 65 67 40

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ

CARPE DIEM 21

SASU en liquidation
au capital de 8000 euros
Siège social : LE SAUT DE GOULOUX
RCS Nevers numéro de RCS 810 155 291 00018

Suivant délibération de l'assemblée générale extraordinaire du 15/05/2023, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 15/05/2023 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale a nommé comme liquidateur JOLY LAURENT, demeurant 46 RUE DU COMMERCE 58230 OUROUX EN MORVAN et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
Le siège de liquidation est fixé à C/O JOLY LAURENT 46 RUE DU COMMERCE 58230 OUROUX EN MORVAN. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis, le liquidateur,
AL23008231

LGV CONSEIL
DUN LES PLACES
06 18 65 67 40

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Dénomination : SASU CARPE DIEM 21.
Forme : SASU société en liquidation.
Capital social : 8000 euros.
Siège social : LE SAUT DE GOULOUX,
58230 Gouloux.
810155291 RCS Nevers.
Aux termes de l'AGE en date du 15 mai 2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur LAURENT JOLY demeurant 46 RUE DU COMMERCE, 58230 Ouroux en Morvan et prononcé la clôture de liquidation de la société.
La société sera radiée du RCS du de Nevers.
Le liquidateur
AL23008232

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SAS CLIM'DECIZE

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1 500 €uros
Siège social :50 Avenue de Verdun
58300 DECIZE
SIRET : 849.489.844.000.19

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 10/05/2023 au domicile du liquidateur, 3Bis Route de Genève, 58300 DEVAY, a approuvé les opérations de liquidation de la SAS CLIM'DECIZE ainsi que le compte définitif qui en résulte et donne quitus de son mandat au liquidateur, Monsieur DURAND David.
Le compte de liquidation sera déposé au greffe du tribunal de commerce de NEVERS auprès duquel sera demandée la radiation de la société.
Pour avis
Le liquidateur
AL23008236

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

ULTRA DURS APPLICATIONS

SARL en liquidation
au capital de7 622,45 €
Siège social et de liquidation :
Rue des Meilleurs ouvriers de France,
58130 GUERIGNY
343 924 353 RCS NEVERS

Le 10.06.2020, l'AGO a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Michel PICHON de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du même jour. Les comptes de liquidation seront déposés au GTC de Nevers,en annexe au RCS et la société sera radiée dudit registre.
Pour avis, le Liquidateur
AL23008239

DISSOLUTION

UN PAPILLON SUR L'EPAULE
SAS en liquidation au capital de 1 000 €
Siège social : 3, rue des Chevrottes – 58700 SICHAMPS
922 287 206 RCS NEVERS

Aux termes d'un acte ssp du 23/05/2023 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Laurent MARTIN dt à SICHAMPS (58) – 3, rue des Chevrottes a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur
AL23008264

AVIS DE PUBLICITE

SCI LES SOURCES

Société civile au capital de 16000 euros
Siège social : rue Potin 58190 TEIGNY
443964846 RCS Nevers

Suivant décision collective des associés en date du 24 mai 2023, il résulte que :
Les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 24 mai 2023 et sa mise en liquidation.
L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur, Desmoineaux Pierre, demeurant 37 rue de la Bourboule 78150 Le Chesnay-Rocquencourt, Gérant de la Société, avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers
Mention sera faite au RCS : Nevers.
Pour avis,
AL23008292

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE LES SOURCES

Société civile
au capital de 16.000 €
Siège social : rue Potin
58190 TEIGNY
443 964 846 RCS NEVERS

AGO du 24/05/2023 (14h siège social) : approbation des comptes de liquidation, quitus au liquidateur, prononciation de la clôture des opérations de liquidation. Dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation et comptes du liquidateur : Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Radiation du RCS de NEVERS.
AL23008293

ANNONCES LÉGALES

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

DISSOLUTION

RETRO CARROSS 58

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 1.000 euros
Siège Social : 25, Rue de la Bissatte -
ZA de Chantenay
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
SIRET : 790.955.546.00011 - APE : 45.20A

L'AGE du 30/04/2023 a décidé la dissolution et la mise en liquidation amiable de la société à compter du même jour, nommé liquidateur Mr Philippe HARQUEVAUX, demeurant 1, Route de Mussy - 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT, et fixé le siège de liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de NEVERS

AL23008316

AUVERCO
Rue de Bad Vilbel
03000 Moulins

CLÔTURE DE LIQUIDATION

RETRO CARROSS 58

Société par Actions Simplifiée
au Capital de 1.000 euros
Siège Social : 25, Rue de la Bissatte -
ZA de Chantenay
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
SIRET : 790.955.546.00011 -
APE : 45.20A

L'AGE du 30/04/2023 a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mr Philippe HARQUEVAUX demeurant 1, Route de Mussy - 58240 CHANTENAY SAINT IMBERT pour sa gestion et l'a déchargé de son mandat, et constaté la clôture des opérations de liquidation à compter du même jour.
Les comptes de clôture seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Radiation au RCS de NEVERS.

AL23008315

AVIS

SOGECA

Société à responsabilité limitée en liquidation
au capital de 6.000 euros
Siège social : 2 RUE DE VAUZELLES
58000 NEVERS
822 777 744 RCS NEVERS

Selon décisions ordinaires du 10.05.2023, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, décharge de son mandat et constate la clôture des opérations de liquidation à compter du 10.05.2023.
Les comptes de liquidation seront déposés au RCS de NEVERS.
Pour avis

AL23008317

TUP

Le 29/05/2023, l'associée unique de la société EF BENNES, SAS au capital de 300 000 euros dont le siège social est Quartier de la Gare CORVOL L'ORGUEILLEUX, RCS de NEVERS 811 119 395 a décidé la dissolution par confusion de patrimoine et sans liquidation de la société, avec effet rétroactif fiscal au 01/01/2023. Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 alinéa 3 du Code civil les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le tribunal de commerce de NEVERS. Mention sera faite au RCS de NEVERS.

AL23008319

// CONSTITUTION

ETC
2 rue des Ardoisiers
58200 COSNE-COURS-SUR-LOIRE

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11/05/2023, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
Dénomination sociale : SU-RE
Capital social : 1 000 euros
Siège social : ZA Les Bardebouts 58150 POUILLY SUR LOIRE
Objet :Le commerce de gros, matériaux de constructions
Président : Michaël TIXIER demeurant 11 Route de Robards 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL23008216

Maître Sylvia JOUMIER
Notaire à Lucenay-les-Aix (Nièvre)
2, route de Dornes

AVIS DE CONSTITUTION

SCI DES JARROTS
Société Civile Immobilière
Au capital de 1.200 euros
Siège social : 14 rue de la Chaume Contant
58470 MAGNY COURS

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sylvia JOUMIER, notaire à LUCENAY LES AIX (58380) substituant Me Inès HENNO, notaire à SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER, 34 avenue du Général de Gaulle,momentanément empêchée le 13 avril 2023, enregistré à SERVICE DE LA PUBLICITE FONCIERE ET DE L'ENREGISTREMENT NEVERS I, le 18/04/2023 Dossier 2023 00008272 référence5804P01 2023 N 00236, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : SCI DES JARROTS.
CAPITAL SOCIAL : MILLE DEUX CENTS EUROS (1 200,00 euros),divisé en 120 parts de DIX EUROS (10,00 euros) chacune,numérotées de 1 à 120.
SIEGE SOCIAL : MAGNY COURS (58470), 14 rue de la Chaume Contant.
OBJET : Acquisition, administration et gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans années à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
RCS :NEVERS
APPORTS EN NUMERAIRE :
Monsieur Christophe ORGERET fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de TROIS CENTS EUROS(300,00 euros).
Mademoiselle Anna ORGERET fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de TROIS CENTS EUROS(300,00 euros).
Monsieur Julien ORGERET fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de TROIS CENTS EUROS(300,00 euros).
Monsieur Jean ORGERET fait apport à la société, en numéraire d'une somme totale de TROIS CENTS EUROS (300,00 euros).
GERANCE : M Christophe ORGERET demeurant à MAGNY COURS(58470), 14, rue de la Chaume Contant,
Pour avis.

AL23008240

15 place du Châtelet
BP 20309
71108 CHALON-SUR-SAONE

CONSTITUTION

GAIA TR
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 10 000 euros
Siège social : 25 Rue de Courcelles
58180 MARZY
Société en cours d'immatriculation
Aux termes d'un acte SSP du 23/05/2023, il a été constitué une Société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : GAIA TR
Objet : La Société a pour objet, directement ou indirectement en tous pays l'acquisition, la gestion et l'administration de tous biens, droits, parts d'intérêts, valeurs mobilières et parts sociales ainsi que la gestion de trésorerie, et toutes prestations financières et administratives pour son compte ou celui des sociétés ou entreprises qui lui sont apparentés ainsi que le conseil en gestion et le management d'entreprises.
Siège social : 25 Rue de Courcelles, 58180 MARZY.
Capital : 10 000 euros
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS
Président : Monsieur Antonin MILLOT demeurant 25 Route de Corcelles, 58180 MARZY.
Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.
Clause d'admission : Tout associé peut participer aux assemblées quel que soit le nombre de ses actions, chaque action donnant droit à une voix.

AL23008250

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 25.05.2023, il a été constitué une EURL dénommée: **Ô Saveurs Marines**
Objet social : Restauration traditionnelle sur place et à emporter, traiteur
Siège social : 29 rue du 14 Juillet - 58000 NEVERS
Capital : 7 000 euros
Gérance : M. Bruno MÜLLER demeurant 131 route de la Coquillerie - 58130 URZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL23008284

Notaires associés
8, rue Carnot
58300 DECIZE
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Cindy VERNET, notaire à DECIZE,le 09 mai 2023, il a été constitué une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :Raison sociale : LA MATRONE BORNEE
Capital social : 5 000 euros.
Siège social : 1 rue Lakanal 58300 DECIZE
Objet : une activité de restauration sur place, à emporter et vente ambulante de divers produits, de vente de boissons non alcoolisées et alcoolisées. L'achat, la vente de matières premières.
Président : Madame Kelthoum CHIRK-DARMANE, demeurant à DECIZE, 1 rue Lakanal

Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés NEVERS.
Pour avis.
Me VERNET

AL23008295

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 15/05/2023 constitution de la SAS :
POUSSAIN
Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 946 Route de Poussain 58120 BLISMES
Objet : la production et la vente de tous type d'énergies renouvelables ; la location de tout droit immobilier support de l'activité de production d'énergies renouvelables ; l'activité de couverture en bâtiment, l'acquisition par voie d'apport ou autrement, la gestion, l'administration, l'exploitation, la location, tant comme bailleresse que comme preneuse, à court terme ou à long terme, de tous immeubles, biens et droits immobiliers de toute nature, dont elle pourra devenir propriétaire ou avoir la disposition à un titre quelconque ;
Président : M. Michel PREVOTAT demeurant 946 Route de Poussain 58120 BLISMES
Conditions d'admission aux assemblées d'actionnaires : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Clauses d'agrément : sauf en cas d'associé unique (cession libre), les transmissions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés donné à la majorité de plus des deux tiers des actions ayant le droit de vote.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS NEVERS.

AL23008311

YONNE

// MODIFICATION

GÉRANCE

IMMOBILIERE JALOUZOT

SC au capital de 469680 euros
Siège social: 16 rue des Muriers
89500 Villeneuve sur Yonne.
751 701 491 RCS Sens

L'AGE du 15/12/2021 a décidé de mettre fin aux fonctions de gérant de : M. Jalouzot Martial à compter du 15/12/2021. Dépôt au RCS de Sens

AL23008190

CHANGEMENT E PRÉSIDENT

CONTROLE ET MAINTENANCE

C&M,
SAS au capital de 240000€,
Siège: Bld de la côte aux pigeons
89100 SENS
433837416 RCS SENS

Le 27/04/2023, l'Associé Unique a nommé Président TYPHENE MALGRAS, 30 rue du Hautré 54370 DEUXVILLE, en remplacement de DENIS MONDIERE, à compter du 01/05/2023

AL23008209

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

Le 10.1.2023, l'associé unique de SAS B.E.I., au capital de 45.000euros, siège social MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6 rue d'Amsterdam, 421 262 213 RCS AUXERRE, a constaté la démission du Président et a nommé, pour le remplacer, pour une durée illimitée, un nouveau Président. ANCIENNES MENTIONS PUBLIEES : Président : G. DELILLE 27, rue de Chaumois 89113 CHARBUY ; NOUVELLES MENTIONS : Président : SARL DELILLE DEVELOPPEMEN au capital de 5.000 euros siège social à MONETEAU (89470) ZAC des Macherins, 6, rue d'Amsterdam, 819 940 735 RCS AUXERRE.

AL23008229

MODIFICATION DE SOCIETE

SCI DE LA CHENEVIERE

Société civile immobilière
au capital de 1 524,50 €
Siège social : Les Bergeries –
89160 JULLY.
418 446 845 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 15 avril 2023 a décidé d'ajouter une activité commerciale à l'objet social et en conséquence de transformer la société, sans création d'un être moral nouveau, en une Société en Nom Collectif.
À compter de cette date, les caractéristiques de la société sont les suivantes :
SNC DE LA CHENEVIERE, société en Nom collectif, société régie par les articles L 221-1 à L 221-17 du Code de Commerce, par les décrets pris pour leur application, et par les statuts qui seront adoptés par les associés.
Objet social: La production et la commercialisation d'énergie photovoltaïque,
L'acquisition, la construction, l'administration, la gestion et la location à des agriculteurs à titre principal ou à des sociétés ayant une activité agricole, de tous les immeubles à destination agricole composant son patrimoine, et plus généralement toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet ci-dessus défini, pourvu qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 1 524,50 €
Siège social: 2 La Bergerie - 89160 JULLY.
Durée : 99 ans
Gérant : Monsieur Nicolas FLEURY demeurant Les Forges – 3 rue du Bourg – 89160 JULLY et Monsieur Cédric DEWAELE demeurant La Bergerie – 89160 JULLY.
Cession de parts: Soumises à l'agrément de l'unanimité des associés dans tous les cas.
Pour avis, la gérance.

AL23008235

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI LE PHOENIX

SCI au capital de 1067,14€
Siège social : 20 Rue de l'Eglise
89560 FONTENAILLES
414763219 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 19 mai 2023,il a été décidé de transférer le siège social du 20 Rue de l'Eglise à FONTENAILLES(89650) au 11 Place des Véens à AUXERRE (89000),
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23008254

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

Etude de Maître Jean-Marie ODIN,
Notaire à VERMENTON (Yonne),
Place de l'Eglise.

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DU PRIEURE

SCI au capital de 1524,49€
Siège social : 20 Rue de l'Eglise
89560 FONTENAILLES
409869146 RCS AUXERRE

Aux termes de l'Assemblée générale Extraordinaire en date du 19 mai 2023,il a été décidé de transférer le siège social du 20 Rue de l'Eglise à FONTENAILLES(89650) au 11 Place des Véens à AUXERRE (89000),
Les statuts ont été modifiés en conséquence.

AL23008255

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CHATEAU-AVAUX

Société Civile Immobilière
au Capital de 45 734,71 Euros
Siège social : 63 Avenue Jean Mermoz -
89000 AUXERRE
RCS: AUXERRE D 330 338 211

Le 2 mai 2023, au siège social, les Associés réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, ont pris la décision de transférer le Siège Social de la société au 8 route de Valognes 50260 SOTTEVAST et de modifier en conséquence l'article 4 - Siège Social des statuts.

AL23008257

FIDUCIAL SOFIRAL

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

VINCENT CABIN CONSULTING

Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 14 voie Romaine,
89000 AUXERRE
919 819 748 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 17 mai 2023, l'associé unique a décidé de transférer le siège social 14 voie Romaine, 89000 AUXERRE au 13 avenue Yver, 1er étage 89000 AUXERRE à compter du 17 mai 2023 et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL23008287

MODIFICATION DU CAPITAL

REV IMMO

Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 1 000 euros
Siège social : 9 Rue des Champoulains -
89000 AUXERRE
R.C.S. AUXERRE 827 616 657

Aux termes des décisions de l'associé unique du 15 mai 2023 prenant effet le même jour, l'associé unique a décidé :
- d'augmenter en numéraire le capital social de la société à concurrence d'une somme de 920 000 euros, ledit capital social se trouvant ainsi porté à 921 000 euros, par création de 92 000 parts sociales, intégralement souscrites et libérées à leur valeur nominale à la souscription.
Elle a ensuite constaté la souscription et la libération des parts ainsi que le dépôt des fonds.
Elle a constaté en conséquence la réalisation définitive de la réduction de capital et corrélativement de l'augmentation préalable de capital et apporté les modifications statutaires rendues nécessaires par la double opération.
- de transformer la société en société à responsabilité limitée à associé unique et de modifier les statuts en conséquence.
Monsieur Abdelkrim Knioine demeurant 9 Rue des Champoulains - 89000 AUXERRE est maintenu dans ses fonctions en nouvelle qualité de gérant.Modification sera faite au Registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.
Pour avis, le gérant.

AL23008297

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Suite à l'annonce légale, concernant la SARL EN LIQUIDATION LE BARAKA, paru le 21/04/2023 dans TERRES DE BOURGOGNE Il convenait de lire pour le numéro SIRET : 519886154 et non 519889154.
La Liquidatrice.

AL23008245

// ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DOMECY SUR CURE 89

Conformément à l'arrêté du Maire N° 9 du 03 mai 2023, il sera procédé à une enquête publique relative au projet de zonage d'assainissement pluvial de la commune de Domecy-sur-Cure.
Monsieur Pascal FOUGÈRE a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif.
L'enquête publique sera ouverte du mardi 30 mai 2023 à 9h00 au jeudi 15 juin 2023 à 12h soit 17 jours consécutifs.
Le dossier et les pièces qui l'accompagnent seront consultables :
- Sur Internet à l'adresse suivante :
- www.domecy-sur-cure ;
- Sur support papier, en mairie de Domecy-sur-Cure, siège de l'enquête ;
- Sur un poste informatique, en mairie de Domecy-sur-Cure aux jours et heures d'ouverture de la mairie soit les mardis et jeudis de 14 h à 17 h 30.
Toute personne peut sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire dès la publication de l'arrêté d'ouverture.
Le public pourra consigner ses observations directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat de la mairie.
Les observations peuvent aussi être adressées par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Domecy-sur-Cure 6 rue Saint-Antoine Cure 89450 Domecy-sur-Cure.
Elles seront annexées dès leur réception au registre d'enquête.
Le public pourra aussi formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : mairie-dom-cure@wanadoo.fr pendant toute la durée de l'enquête. Ces observations seront consultables par le public sur le site Internet susmentionné .
Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Domecy-sur-Cure aux jours
et heures précisés ci-dessous:
- Le mardi 30 mai de 9 h à 11 h.
- Le mercredi 7 juin de 14 h à 16 h.
- Le jeudi 15 juin de 10h à 12 h.
Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Domecy-sur-Cure, et sur son site Internet à l'adresse suivante : www.domecy-sur-cure pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.
Au terme de la procédure le zonage d'assainissement des eaux pluviales sera approuvé par le Conseil municipal, éventuellement modifié pour tenir compte des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur.

AL23007979

Communauté de Communes AVALLON-VÉZELAY-MORVAN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
Par arrêté n°2023-05, en date du 25 mai 2023, le président de la communauté de communes Avallon-Vézelay-Morvan (CCAVM) a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur le projet de modification de droit commun n°1 du Plan Locale d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la CCAVM.
L'enquête publique se déroulera sur une durée de 15 jours consécutifs, du mardi 20 juin 2023 au mardi 4 juillet 2023 inclus.
Les caractéristiques principales du projet sont :
- des corrections d'erreurs matérielles dans le règlement(graphique et écrit) en vue de rectifier des éléments présentant un risque de mésinterprétation du document ;
- la modification de fond du règlement pour assurer la transition écologique et le développement économique du territoire tout en sauvegardant un cadre paysager de qualité, d'une part, et en vue d'améliorer son application par le service instructeur et de garantir sa pertinence par rapport aux enjeux architecturaux du territoire,d'autre part ;
- d'autres modifications du règlement graphique pour l'optimisation foncière de la commune de THAROT, pour assurer le développement économique au sein de la commune d'ISLAND et pour permettre la préservation du petit patrimoine de la commune de CHÂTEL-CENSOIR.
Monsieur Pascal GERMAIN, Président de la CCAVM, est la personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées. Toute personne peut,sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur Pascal GERMAIN dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.
L'enquête publique est domiciliée au siège de la CCAVM, sis9 rue Carnot à AVALLON, dont les jours et horaires habituels d'ouverture sont du lundi au vendredi, de 8 heures 30 à 12heures et de 13 heures 30 à 17 heures, excepté le jeudi où l'ouverture au public se fait uniquement l'après-midi de13h30 à 17h. Le périmètre de l'enquête publique est celui de la CCAVM, soit ses 48 communes.
A été désignée par le Président du Tribunal Administratif de DIJON, Madame Jacqueline LAROSE en qualité de commissaire enquêtrice.
Le public pourra consulter le dossier d'enquête et présenter ses observations et propositions sur les registres à feuillets non mobiles ouverts à cet effet, côtés et paraphés par Madame la commissaire enquêtrice, au siège de la CCAVM et en mairie d'ARCY-SUR-CURE, de CHÂTEL-CENSOIR, de QUARRÉ-LES-TOMBES et de VÉZELAY, aux jours et horaires habituels d'ouverture.
Le dossier d'enquête pourra également être consulté sur le site Internet de la CCAVM à l'adresse suivante :https://cc-avm.com/plui-m1
Un poste informatique, permettant la consultation du dossier d'enquête sous format numérique, sera mis à disposition du public au siège de la CCAVM et sera consultable aux jours et heures habituels d'ouverture.
Les observations et propositions pourront être adressées à Madame la commissaire enquêtrice par voie électronique directement sur le site Internet de la CCAVM, dont l'adresse est précisée ci-avant, ou via l'adresse de courrier électronique suivante : enquete.publique@cc-avm.fr
Les observations et propositions pourront également être adressées à Madame la commissaire enquêtrice par voie postale à l'adresse suivante :À l'attention de Madame la commissaire enquêtrice du PLUi de la CCAVM, COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AVALLON-VÉZELAY-MORVAN, 9 rue Carnot, 89200AVALLON.
Les observations et propositions transmises par voie électronique, voie postale ou voie de registre seront librement consultables sur le site Internet de la CCAVM,durant toute la durée de l'enquête publique, à l'adresse suivante : https://cc-avm.com/plui-m1
La commissaire enquêtrice se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations et propositions, aux lieux, jours et horaires de permanence suivants :
- AVALLON, Siège de la CCAVM : le mercredi 21 juin de 9h à12h et le mardi 4 juillet de 14h à 17h ;
- ARCY-SUR-CURE, mairie : le samedi 24 juin de 10h à 12h ;
- QUARRÉ-LES-TOMBES, mairie : le lundi 26 juin de 14h à16h45 ;
- CHÂTEL-CENSOIR, mairie : le mercredi 28 juin de 14h à 17h;
- VÉZELAY, mairie : le vendredi 30 juin de 9h30 à 12h30 ;
Il est rappelé que les permanences seront ouvertes à toute personne indépendamment de son lieu de résidence.
L'avis tacite de la Mission régionale d'autorité environnementale dispensant la procédure d'évaluation environnementale sera versé au dossier d'enquête publique.
À l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par la commissaire enquêtrice. Dès réception des registres et des documents annexés, la commissaire enquêtrice rencontrera, dans la huitaine, le Président de la CCAVM et lui communiquera les observation sécrites et orales consignées dans un procès-verbal de synthèse. Le Président de la CCAVM disposera d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles.
La commissaire enquêtrice adressera le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête au Président du tribunal administratif de DIJON et au Président de la CCAVM. Le Président de la CCAVM transmettra ensuite simultanément une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête au Préfet de l'Yonne.
Le public pourra consulter le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice au siège de la CCAVM et en mairie des communes membres, pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête, et pendant une durée d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête,sur le site Internet de la CCAVM : https ://cc-avm.com
Au terme de l'enquête, le projet de modification de droit commun n°1 du PLUi de la CCAVM, éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis, des observations du public et du rapport de la commission d'enquête, sera approuvé par délibération du Conseil Communautaire.

AL23008309

// DIVERS

TESTAMENT OLOGRAPHE

Suivant testament olographe en date du 1 mars 2020, Madame Pierrette Marie LUCAS, né(e) 89500 Marsangy, le 14 juin 1929, demeurant à 48 RUE DE LION d'OR 89100 Sens, veuf(ve) de Monsieur Eugène GAVARD, décédé(e) à SENS (89) le 10 décembre 2021, a institué un légataire.
Ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître REMI RONIN , 2 RUE d'ALSACE LORRAINE 89100 Sens, le 8 mai 2023, dont la copie authentique accompagnée d'une copie du testament ont été adressées au Greffe le 26 mai 2023.
Dans le mois suivant cette réception, l'opposition à l'exercice par le légataire de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître REMI RONIN. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL23008306

Société Coopérative Agricole CAPDEA
Société Coopérative Agricole à capital variable
Siège social : Route de Bouy-Luxembourg –
10220 ASSENCIERES
Agrément n°11.503
RCS TROYES 302 760 210

AVIS DE CONVOCATION AUX ASSEMBLEES DE SECTION

Les associés de la coopérative sont convoqués en assemblées de section :
- Adhérents de la section EST : **le mercredi 21 juin 2023 à 8 heures 45**, sur le site de la coopérative à MARIGNY LE CHÂTEL (Aube),
- Adhérents de la section OUEST : **le mercredi 21 juin 2023 à 8 heures 45**, sur le site de la coopérative à MARIGNY LE CHÂTEL (Aube),
pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :
1. Information des associés sur la marche de la coopérative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2023 et discussion sur les questions portées à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire annuelle plénière :
- Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 mars 2023,
- Examen et, s'il y a lieu, approbation des comptes,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation du résultat,
- Renouvellement partiel du Conseil d'Administration,
- Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions mentionnées aux articles L 225?38 et suivants du Code de Commerce, approbation de ces conventions,
- Fixation de l'allocation globale pour indemnités aux administrateurs,
- Budget formation des administrateurs,
- Constatation de la variation du capital social souscrit,
- Pouvoirs.
2. Election des délégués de section à l'assemblée générale ordinaire annuelle plénière.
Les associés ont la possibilité, conformément à l'article R 524-13 du Code Rural et de la Pêche Maritime, de prendre connaissance, soit au siège social de la coopérative, soit à l'usine CAPDEA de MARIGNY LE CHÂTEL (Aube) pour la section OUEST, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée de section, des documents suivants :
- Les comptes annuels,
- Le rapport du Conseil d'Administration aux associés,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées par le Conseil d'Administration au vote des associés.

AVIS DE CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE PLENIERE

Les délégués de sections, élus par les assemblées de sections visées précédemment, sont convoqués en assemblée générale ordinaire annuelle plénière :
le mercredi 21 juin 2023 à 10 heures 40 sur le site de la coopérative à MARIGNY LE CHÂTEL (Aube)
pour délibérer sur les points présentés en assemblées de sections (voir paragraphe 1 ci-dessus).
Le Conseil d'Administration.

AL23008320

ANNONCES LÉGALES

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MAISON HEDOU SARL

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 9 Rue Saint Pierre - 89700 TONNERRE
Siège de liquidation : 18 Route de Genève - 89700 CHENEY353 768 005 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 11 mai 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation arrêté au 31 décembre 2022, déchargé Madame Catherine HEDOU, demeurant 18 Route de Genève – 89700 CHENEY de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.

AL23008230

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL SAFFROY

EARL en liquidation
au capital de 246 500 €
Siège social : Bussy-en-Othe - 2 rue de Bussy - Vorvigny - 89210 ESNON
493 231 823 RCS SENS
Liquidateur : M. Guy SAFFROY - Bussy-en-Othe - 2 rue de Bussy - Vorvigny - 89210 ESNON

Aux termes d'une décision en date du 31 décembre 2022, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (89100).
Pour avis, le liquidateur.

AL23008234

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SOCIETE DE OLIVEIRA BAPTISTA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 100 000 euros
Siège : 67 Avenue de Saint-Quentin, 89470 MONETEAU
381 800 838 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale réunie le 10 mai 2023 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Anthony DE OLIVEIRA, demeurant 36 Rue de Gurgy 89470 MONETEAU, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la société sera radiée dudit registre.Pour avis Le Liquidateur

AL23008286

DISSOLUTION ET NOMINATION DU LIQUIDATEUR

FROTTIER SERGE ET LOUISETTE

EARL au capital de 30 000,00 euros
Siège social : Les Brissots - 89320 VAUDEURS
378 426 654 RCS SENS

Aux termes d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire en date du 30 avril 2023, il a été décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation amiable à compter de cette date.
Il a été mis fin aux fonctions du gérant et les fonctions de liquidateur seront exercées par Mme Florence FROTTIER, demeurant à DIJON (Côte d'Or), 40 rue Marceau. Celle-ci aura les pouvoirs les plus étendus pour achever les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et acquitter le passif.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés à l'adresse du siège social, à VAUDEURS (Yonne), Les Brissots.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS (Yonne).
Pour avis, le liquidateur.

AL23008305

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Dénomination : LA CAVE AUX LOTS.
Forme : SARL société en liquidation.
Capital social : 1000 euros.
Siège social : 2 Rue DE LA FOSSE AUX ANGLAIS, 89380 APPOIGNY.
885169383 RCS d'Auxerre.
Aux termes de l'AGE en date du 1 avril 2023, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31 mars 2023. Monsieur Sylvain FLEURY, demeurant 3 Rue du port 89400 Epineau les Voves a été nommé liquidateur et lui a conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est à l'adresse du liquidateur, adresse où doit être envoyée la correspondance.
Pour avis.
Le liquidateur

AL23008308

DISSOLUTION

PYROS COMMUNICATION

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 60 000 euros
Siège social : 34 route de la Brumance 89570 TURNY
RCS SENS 411 565 336

Les associés ont décidé à l'unanimité le 02.05.2023 la dissolution anticipée de la Société à compter de cette date et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par la loi, les statuts et les décisions des associés.
Les associés ont nommé comme liquidateur Yves DELOT, demeurant 34 route de la Brumance 89570 TURNY pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 34 route de la Brumance
- 89570 TURNY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au RCS de SENS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL23008310

CLÔTURE DE LIQUIDATION

IRIS IMMOBILIER

SCI au capital de 1000 €
Siège Social : 5 avenue de la Gare 89330 ST JULIEN DU SAULT
491336178 RCS de SENS

Le président, en date du 30/06/2022, a approuvé les comptes définitifs de liquidation, donné quitus au liquidateur M. Peter Alain 6 chemin de Busson 89330 ST JULIEN DU SAULT pour sa gestion, l'a déchargé de son mandat et constaté la clôture définitive de la liquidation à compter du 30/06/2022
Radiation au RCS de SENS

AL23008312

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 28 avril 2023 à GIVRY, il a été constitué une société à responsabilité limitée, dénommée SARL CLERIOT.
Objet :Production d'énergie.Capital social : 2 000 euros.
Siège social : 31 rue des Chamières – 89200 GIVRY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Gérant : M. Jean-Pierre CLERIOT demeurant 31 rue des Chamières – 89200 GIVRY.
La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (Yonne).
Pour avis et mention, un cofondateur.

AL23008241

Etude de Maître Ludivine GAUME,
Notaire à COURTENAY (Loiret),
13 rue du Mail

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître GAUME Ludivine, Notaire soussigné de l'Etude sise à COURTENAY (Loiret), 13, rue du mail , le 17 mai 2023, enregistré au service de l'enregistrement d'ORLEANS le 23 mai 2023 dossier 2023 00027227 référence 4504P012023 N 01040 a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet : l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés,l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement,l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers,ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : GT IMMOBILIER.
Le siège social est fixé à : PIFFONDS (89330), 8 Les Potages.
La société est constituée pour une durée de QUATRE VINGT DIX NEUF années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1 000,00 EUR).
Les apports sont réalisés en numéraires par les associés.
Les parts sont librement cessibles entre associés et au profit de l'ascendant ou du descendant d'un associé, toutes les autres cessions sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.
Le gérant est Monsieur Thomas GONTHIER demeurant 8 Les Potages 89330PIFFONDS.
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de SENS.
Pour avis
Le notaire.

AL23008252

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un ASSP en date du 22/05/2023, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : GB
Objet social : achat vente métaux ventes pièces automobiles achat vente informatique
Siège social : 11 rue Georges Mandel, 89400 MIGENNES
Capital : 1 000 €
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS SENS
Gérance : Monsieur EL KHAMSSA NOUR EDDINE, demeurant 5B CHEMIN DES BRICHERES, 89000 AUXERRE

AL23008294

Connaissez-vous notre page Twitter ?

Retrouvez-nous sur agribourgogne.fr

L'information vous accompagne partout !



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - CS80075 - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

AVEC VOTRE ABONNEMENT

Vous bénéficiez d'un **ACCÈS ILLIMITÉ** au site agribourgogne.fr

Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants *

☐ Réussir Bovins viande
☐ Réussir Grandes Cultures
☐ Réussir Fruits & Légumes
☐ Réussir Lait
☐ Réussir Porc Tech Porc
☐ Réussir Volailles
☐ Réussir La chèvre
☐ Réussir Pâtre
☐ Réussir Vigne

NOM
PRÉNOM
RAISON SOCIALE
RUE
CP VILLE
TÉL. PORT.
EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle €

par carte bancaire n°

Date d'expiration

SIGNATURE

Terres de Bourgogne

☐ Je m'abonne pour 1 AN - 120 €

☐ Je m'abonne pour 2 ANS - 220 €

+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix

■ pour 1 an 55 €
■ pour 2 ans 110 €

TOTAL

// COLLECTIF

Le Gufa, qu'est-ce que c'est ?

Évoqué depuis quelque temps, le Groupement d'utilisation des financements agricoles ou Gufa commence à prendre une forme plus concrète ; présentation.



Chambre d'agriculture de la Nièvre

Les membres fondateurs du GUFA (de gauche à droite) : Florian Guyard, Didier Ramet, Emmanuel Bernard et Sylvain Ratheau.

Le Groupement d'utilisation des financements agricoles ou Gufa de la Nièvre est une SAS à capital variable créée par la Chambre d'agriculture de la Nièvre en décembre 2021. Plus en détails, à quoi sert ce groupement, qui le dirige, qui le compose ou encore qui le finance ?

Origine

« Tout a démarré par une volonté de la Chambre d'agriculture (CA 58) de cadrer les projets agrivoltaïques et de créer une commission pour étudier leur pertinence agricole (1) », précise Florian Guyard, président du Gufa depuis le 27 février (élu après Julie Cadiot) et Benoît Mathé, représentant de la Chambre d'agriculture au Gufa. *« Pour rappel, celle-ci se prononce sur la qualité, la pertinence et la viabilité de l'activité agricole entre et sous les panneaux (voir encadré). Mais, la CA 58 souhaitait aller plus loin afin que ces projets soient bénéfiques pour l'ensemble des exploitations, filières et territoires de la Nièvre, grâce à la création d'un fonds de financement agricole »*. Marc Séverac, directeur départemental adjoint des territoires de la Nièvre (DDT), stipule : *« les objectifs et le fonctionnement du Gufa, au bénéfice des projets de développement de l'agriculture départementale, sont encadrés par les dispositions du code rural et de la pêche maritime (article D 514-16 du CRPM). Ces groupements sont compétents pour réaliser toutes opérations destinées à contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières et accompagner la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs dans les territoires. À ce titre, ils peuvent notamment soutenir, dans le respect des encadrements communautaires, les exploitants agricoles dans leurs projets d'installation ou de développement de leurs entreprises, notamment par la prise de participation au capital social de leur société, sélectionner les projets susceptibles de bénéficier temporairement de cette solution de financement et accompagner les agriculteurs dans leur démarche en assurant un suivi technico-économique. Le Préfet a autorisé la participation de la Chambre d'agriculture dans la SAS Gufa. Par ailleurs, les financements de cette dernière sont encadrés par la réglementation en matière des aides d'État (2). Ce dernier point permet non seulement d'avoir un encadrement juridique, mais également une équité dans le traitement des dossiers et l'assurance de la traçabilité de leurs financements. Le Gufa est donc un outil de financement très encadré. Enfin, si l'Yonne et le Doubs ont également opté pour un Gufa, la Côte d'Or a, pour sa part, souhaité travailler avec la Caisse des dépôts – chaque département est donc décisionnaire en la matière »*.

Définition

Créé fin 2021, le Gufa soutiendra financièrement des projets collectifs uniquement à destination du milieu agricole – au sens large des diverses filières qui le composent. Comme son nom l'indique, le Gufa est un *« groupement »* qui se compose de *« deux représentants de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (Didier Guyon et Benoît Mathé), deux de la FDSEA 58 (Nicolas Saillard et Chantal Pelletier), deux des JA (Florian Guyard et Kévin Aulard) et deux de la Confédération Paysanne (Denis Sanchez et Sylvain Ratheau) »*. Cette composition plurielle est justifiée par le président du Gufa : *« comme le Gufa concerne des projets agricoles, il paraissait logique que tous les représentants de la profession y prennent part. Un seul syndicat a refusé d'en faire partie »*. Florian Guyard complète : *« l'État (représenté par la DDT et/ou la Préfecture de la Nièvre) est un invité permanent aux conseils d'administration. En effet, les instances publiques sont tenues informées des réflexions du Gufa mais ne sont pas décisionnaires, afin que ce groupement garde son indépendance »*. Le rôle de l'État est de s'assurer que le fonctionnement du Gufa respecte les dispositions du code rural. En plus de l'État, deux autres instances sont intégrées aux discussions : les collectivités concernées et les développeurs des projets agrivoltaïques. Les fonds alimentant le Gufa proviennent principalement de : la compensation collective agricole validée en CDPENAF (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (3)), le soutien des développeurs aux projets agricoles nivernais (conformément à la délibération de la Chambre d'agriculture de la Nièvre de février 2021 à hauteur de 1 500 euros/mwc/an). La Chambre d'agriculture espère que ces fonds seront complétés par la participation (retombées fiscales) des collectivités concernées par des projets agrivoltaïques sur leur territoire. Florian Guyard rappelle que : *« les parcs déjà présents dans la Nièvre ne sont pas soumis à cela »* à l'image de ceux situés à Verneuil – Charrin et Decize dont les surfaces sont respectivement de 69 ha – en quatre parcs – et 14,5 ha. (http://umap.openstreetmap.fr/fr/map/projets-photovoltaiques-dans-la-nievre_882885#8/47.415/3.392).

Champ d'action

Grâce aux fonds apportés par la Chambre d'agriculture, le Gufa a pu démarrer son soutien financier pour trois projets de la filière bovine (abattoir de Corbigny, abattoir de Cosne-Cours-sur-Loire et atelier de découpe/magasin de producteurs à Saint-Benin-d'Azy). Cela étant, le champ d'action du Gufa reste pour le moment quelque peu limité puisqu'aucun projet photovoltaïque au sol dans la Nièvre, impliquant des compensations au Gufa, n'a encore vu le jour depuis sa création. Florian Guyard détaille que : *« Le prochain versement prévu est celui pour la compensation collective agricole du site de l'aérodrome de Cosne »* avant d'ajouter : *« de leur côté, les dossiers photovoltaïques ne sont pas avancés de la même manière administrativement parlant. Ainsi, en sus de celui de Cosne, une vingtaine de projets agrivoltaïques sont en cours d'instructions à la DDT et déjà deux ont reçu un permis de construire mais les délais de recours sont toujours en cours »*. Florian Guyard conclut : *« donner un chiffre précis pour notre budget est très prématuré, car pour l'instant rien n'est garanti. Dans tous les cas, nous espérons que le Gufa offrira de belles possibilités aux filières végétales et animales via des candidatures spontanées et en répondant à des appels à projets, dont un devrait voir le jour prochainement »*. Pour plus d'informations https://bourgognefranche-comte.chambres-agriculture.fr/nievre/ ou Carole Simon (conseillère transmission, foncier, juridique, urbanisme de la Chambre d'agriculture) par courriel carole.simon@nievre.chambagri.fr

Chloé Monget

(1) (voir TDB n° 1657 p. 10)

(2) https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/daj/publications/Vade-mecum-aides-Etat-2020/Fiche-1.pdf

(3) https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000029573022



Pâturage sous panneaux



Brebis sur le site de Verneuil en mai 2023.

Pour rappel, la Chambre d'agriculture de la Nièvre a lancé, via le dispositif « Prairies sentinelles », un suivi de la pousse de l'herbe et des performances animales sur une parcelle de 8 ha, le tout effectué par Christophe Raison et Christophe Dagouneau – conseillers CA 58. Pour plus d'informations - voir TDB n° 1660 p. 8 ou https://afpf-asso.fr/article/paturage-des-ovins-sous-panneaux-photovoltaiques-synthese-du-suivi-realise-sur-le-site-de-verneuil-dans-la-nievre-en-2021.

LOISIRS

// FONDATION GROUPAMA

58 Marcher pour aider

La balade solidaire de la Nièvre organisée par Marie-Laure Giraud (présidente de la caisse locale de Prémery) aura lieu le 4 juin à Prémery et sera au profit de l'association Syndrome de Cowden.

Organisées grâce aux Caisses régionales et aux élus référents de Groupama, les Balades solidaires contribuent, chaque année, à sensibiliser le grand public aux maladies rares. Cette année, pour la Nièvre, la caisse locale de Prémery, via sa présidente Marie-Laure Giraud, en collaboration avec l'association de randonneurs Randovaillant, la balade partira à 8 h 30 du stade Robert Gomez à Prémery. Les participants pour choisir entre trois parcours : 4,75 km, 9,15 km ou 12,5 km. Au cours de la journée, ils pourront profiter d'un petit-déjeuner offert et se retrouver à la buvette après leur périple. L'inscription est de 5 euros par personne et totalement reversée à l'association Syndrome de Cowden.



Soutien concret

Pour mémoire, en 2022, les caisses locales, les Fédérations et les Caisses régionales de Groupama se sont mobilisées pour soutenir la recherche et les projets d'associations maladies rares. Leur engagement solidaire a permis de collecter plus de 412 000 euros. Depuis 2000 (date de sa création), la Fondation a ainsi reversé plus de 11 millions d'euros pour la lutte contre les maladies rares, soutenu 54 équipes de recherche et accompagné 340 associations.

D'après communiqué

Pour ceux ne pouvant venir à la balade, des chèques de soutien (à l'ordre de l'Association Syndrome de Cowden) peuvent être adressés par courrier à Groupama (balade solidaire 2023) 14 rue du Grand Marché - 58500 Clamecy.

Une association spécifique

L'Association Syndrome de Cowden a pour objectif d'informer et de sensibiliser le public sur la maladie de Cowden. Créée en 2021, elle permet de réunir les personnes touchées par cette maladie et leurs proches pour se soutenir les uns les autres face aux difficultés qu'elle peut apporter dans leur quotidien. Le Syndrome de Cowden est une maladie génétique orpheline rare. Le diagnostic est posé après une analyse génétique avec une prise de sang et la découverte d'une mutation du gène Pten. Il est caractérisé par la présence d'hamartomes (tumeurs bénignes non cancéreuses) se formant sur et sous la peau, la poitrine, la thyroïde, le système gastro-intestinal, l'endomètre et le cerveau. Mais également un risque accru de développer des tumeurs malignes (cancers du sein, de l'endomètre et de la thyroïde).

// TOURISME

89 La célébration du 150e anniversaire de la naissance de Colette


Les amis de Colette

Cette année marque les 150 ans de la naissance de Colette.

Le 28 janvier 1873 naissait, à Saint-Sauveur-en-Puisaye, Sidonie-Gabrielle Colette, dite Colette de son nom d'auteure. Cette année 2023 marque dont les 150 ans de sa naissance. Auteure reconnue en France et à l'étranger, Colette fut la première femme élue membre de l'académie Goncourt en 1945, où elle fut d'ailleurs la présidente entre 1945 et 1954.

Pour mettre à l'honneur cette femme inspirante de l'histoire poyaudine et française, Yonne Tourisme a choisi de déployer un plan de communication dédié, réalisé en partenariat avec l'office de tourisme de Puisaye-Forterre : carnet de quatre timbres à son effigie, brochure bilingue (français/anglais) sur « le pays de Colette », 5 000 marque-pages ou encore une double page dédiée à Colette dans le dossier de presse général 2023 de Yonne Tourisme envoyé à 500 journalistes.

Toutes les informations sont à retrouver sur le site tourisme-yonne.com/colette.

Christopher Levé

// LA RESCAPOISE

58 16 kilomètres de plaisir

Pour la nouvelle édition de la Rescapoise, le départ était prévu le 14 mai à Montambert avec un parcours de 16 km toujours agrémenté par des haltes gourmandes !

600 randonneurs se sont élancés le 14 mai pour la nouvelle édition de la Rescapoise. Au départ de la mairie de Montambert, les inscrits ont démarré par une collation de bienvenue le temps d'apprécier une exposition sur l'histoire de la Clairière de Montambert, de son prieuré ainsi que de la vie autour des étangs et marais.

Apéritif et déjeuner

Ensuite, les marcheurs se sont élancés pour un parcours de 16 km, en passant par les étangs Perdriat (Montambert) et l'étang Du Loup (Saint-Hilaire-Fontaine). Yves Cotet, président de l'association organisatrice remercie d'ailleurs *« Jean-Michel Tricot qui nous a facilité le passage sur une pâture occupée par un beau troupeau d'Aubrac »*. Ainsi, après avoir emprunté le GR3, les sportifs ont fait halte dans l'exploitation de Dominique Jeannot située au Bruyères de Mont. Là, le Comité des Foires de Cercy-la-Tour a offert le verre de l'amitié puis les randonneurs ont pu déguster les terrines de pintade et œufs en gelée de Céline Chamard (Vandenesse). Cet encas terminé, la compagnie a traversé la forêt domaniale de Buremont pour se rendre chez Sébastien Mathé (Domaine des Basses Naudées) afin d'y apprécier sa viande (bœuf de 4 ans) *« d'une excellente tendreté »* précise Yves Cotet.

Fromages et sucreries

Une fois le déjeuner passé, la balade s'est poursuivie en direction du Domaine Prés Guillin (chez Laurent Deneux) pour y goûter les fromages de chèvre frais de Pierre Garnier (domaine Beauduron) et ceux de vache de l'EARL Néant (vache frais) de la Nocle Maulaix. Enfin, le dessert (réalisé par Francis Hennequin et Noémie Lecomte - boulangers-pâtissiers de Cercy-la-Tour) clôtura cette édition de la Rescapoise à la salle des fêtes de Montambert. Yves Cotet conclut : « *Les marcheurs et les organisateurs remercient tous les propriétaires ayant facilité l'ouverture de leurs chemins et pâtures pour le passage de notre événement. Nous remercions également tous ceux s'étant impliqués, bénévoles, producteurs, artisans… Sans eux, rien n'aurait été possible !* ».

Abel Rousselin (La Rescapoise)


Abel Rousselin

Près de 600 inscrits ont participé à la Rescapoise 2023.

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES — MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR — ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte d'Or

• Dimanche 4 juin

// Place en musique à Dijon

Pour accompagner les commerces du centre-ville le dimanche, plusieurs concerts sont offerts par la ville de Dijon sur les places et dans les squares. Le prochain aura lieu dimanche 4 juin de 16 heures à 19 heures au Jardin Darcy avec le chanteur Filansen, pour de la variété française.

• Jeudi 8 juin

// Les Jeudi'jonnais

Tout l'été, jusqu'au 24 août, chaque jeudi, de 19 heures à 22 heures, des rendez-vous sont donnés à Dijon sur les places François Rude, Émile Zola, de la Libération, du Théâtre ainsi qu'au Jardin Darcy et autour des Halles, piétonnisées. C'est la troisième édition des Jeudi'jonnais, en partenariat avec l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie de Côte-d'Or (UMIH) et le distributeur de boissons Soredis. Le prochain se tiendra donc jeudi 8 juin.

Nièvre

• Le 3 juin

// Découverte

De 14 h à 17 h, le parc agricole et paysager du Château de Chevenon ouvre ses portes, à l'occasion de la réédition de l'ouvrage du CAUE « Paul de Lavenne, Comte de Choulot, paysagiste (1794-1864) ». Au programme,temps d'échanges sur les parcs agricoles et paysagers d'hier et d'aujourd'hui puis lecture contée du parc du château de Chevenon. Réservation conseillée.

Renseignements et inscriptions : 03 86 71 66 90

• Le 4 juin

// Rendez-vous aux jardins

Comme chaque année, l'association les Herbes Folles participent à l'événement national Les rendez-vous aux Jardins. Cette année, avec le centre social et culturel de St-Amand, c'est une randonnée entre le Jardin des Possibles du centre et le potager collectif des Herbes Folles à Arquian qui est proposée. Durant les 10 km, les plantes comestibles seront identifier et récolter pour être dégustées en arrivant accompagnées d'un repas partagé. Cette année le thème étant « Les musiques au jardin » une animation sonore est prévue ainsi que la fabrication de petit instruments. Les participants peuvent apporter leurs propres instruments pour partager ce moment convivial et musical. Pour venir à Arquian sans marcher, être rapatrié à St-Amand pour le retour et pour faire transporter repas et instruments de musique via une navette : l'inscription est obligatoire. lesherbesfolles@ecomail.fr ou accueil@cscpf.fr

// TOURISME

Les sept vies de la liqueur de Chartreuse

À Voiron, en Isère, les caves de Chartreuse accueillent les visiteurs dans une scénographie entièrement recomposée et proposent une plongée dans mille ans d'histoire.



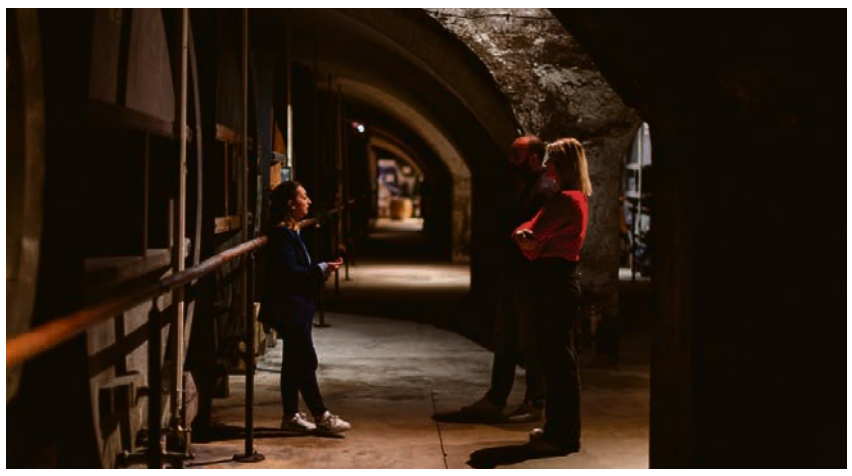
Pascal Flamant

La production annuelle de Chartreuse (toutes liqueurs confondues) s'élève à 1,2 million de litres, soit 1,6 million de bouteilles par an.



Pascal Flamant

Les couleurs vert et jaune ont donné leur identité au territoire de la Chartreuse.



Les caves de Chartreuse mesurent 164 m de long, ce qui en font les plus longues au monde.

Pourquoi les Chartreux ont dit stop ?

La nouvelle s'est répandue comme une traînée de poudre à travers la planète après qu'Emmanuel Delafon, le PDG de Chartreuse diffusion, a annoncé dans la presse que les moines Chartreux avaient décidé de ne plus augmenter leur production. *« Les volumes sont déjà énormes : 40 tonnes de plantes par an, 1,6 million de bouteilles »*, explique le responsable. *« C'est un choix d'avenir, profondément juste. Cela veut simplement dire, que ce que l'on a suffi aux communautés »*. Il estime que cet engagement à contre-courant peut être *« inspirant pour beaucoup ! »*.
Chartreuse diffusion choisit donc *« de se rapprocher de ses marchés historiques : la France, l'Europe du Nord, les États-Unis »*, poursuit Emmanuel Delafon, se laissant toute latitude *« de choisir avec qui travailler et pas seulement en se basant sur des critères de valorisation et de finance, mais dans le respect du vivant et de la nature »*. Ce repositionnement puise son sens dans le maintien de l'ordre monastique, alors même que c'est *« quelque chose qui pourrait paraître inutile »*, mais *« lorsqu'on déguste une liqueur, il y a une part d'éternité ! »* glisse Emmanuel Delafon.

Visiter les caves de Chartreuse

À Voiron, les caves sont ouvertes 363 jours par an, de 10 h à 18 h 30. Elles sont fermées le 25 décembre et le 1er janvier. L'entrée est désormais payante : 12 euros plein tarif et 9 euros tarifs réduit. Il n'y a que des visites guidées, assorties d'une dégustation finale. Réservation conseillée. À partir du mois d'avril, il est possible de coupler sa visite avec celle du musée de la Correrie à la Grande Chartreuse à Saint-Pierre-en-Chartreuse (18 euros).

Place à l'herboristerie

Les moines Chartreux portent cette réflexion depuis 2019. *« Après le confinement, on savait que l'on ne poursuivrait pas la course »*, déclare encore Emmanuel Delafon. Même si la pression est énorme, *« les Chartreux doivent rester les plus grands des petits »*.
Le virage pris est celui de l'herboristerie. La fabrication des tisanes a été lancée en décembre 2022 avec quatre parfums différents, en vrac et en sachet. Une nouvelle société, Chartreuse herboristerie, a été créée pour cette activité. *« L'objectif est de remettre de l'activité dans les monastères*, indique Émilie Salvi. *C'est un nouveau moyen de subsistance »*. Les plantations sont en cours et les Chartreux se chargeront de toute la chaîne de production : culture, cueillette, séchage et conditionnement. Ce plan de développement de PPAM, basé sur l'herboristerie, la cosmétique et la phytothérapie, devrait être achevé en 2030. D'ici là, les Chartreux font appel à des sous-traitants pour la mise en valeur de leurs terres, comme pour l'achat de matières premières.

La cave la plus longue au monde a rouvert ses portes à la visite en juin 2022 après deux ans de travaux. À Voiron, les caves de Chartreuse sont redevenues un haut lieu touristique après que la production a été transférée à la nouvelle distillerie d'Aiguenoires, à Entre-Deux-Guiers, en 2018. Pas toute la production parce que reste le fameux foudre 147, dont la liqueur est commercialisée depuis 2019. Cet assemblage de liqueurs jaunes et vertes est la seule cuvée vieillie à Voiron et portant encore cette mention. Les Pères Chartreux se sont installés à Voiron en 1936 après la destruction de la distillerie de Fourvoirie, suite à un éboulement. Ils y sont restés jusqu'en 2017. Le site vieillissant, situé en centre-ville, était devenu inadapté à la production de liqueur. Mais ses 25 000 m² réhabilités sous la houlette de l'agence d'architecture Barillot (Ain) en font désormais un vaste espace touristique et culturel. Il a même obtenu le label de *« site touristique emblématique de la région Auvergne-Rhône-Alpes »*, insiste Émilie Salvi, la responsable du site. La région a en effet investi 2 millions d'euros dans ce chantier de requalification sur un montant total de 5 millions d'euros.

Le manuscrit secret

Le résultat est à la hauteur des ambitions avec des espaces dédiés à l'accueil, au bar à cocktail et à la boutique ainsi qu'une muséographie entièrement recomposée. Là où une seule salle accueillait une quarantaine d'objets, le nouvel itinéraire chemine à travers 1 000 m2 d'espaces où sont exposées 1 200 pièces patrimoniales originales. Maquettes, cartes, tableaux, livres, photos, bouteilles, affiches et objets de toutes natures ont été rassemblés et mis en scène avec l'aide de l'agence de communication historique Les Bâtisseurs de mémoire.
« Tout est vrai, du XVIIe siècle à 2023 », déclare Mélisande Gil, la guide qui orchestrait une visite au mois de mai. Seul manque le manuscrit que le maréchal d'Estrée remit aux moines Chartreux à Vauvert en 1605, avec la liste secrète des 130 plantes de l'élixir de longue vie. Il est conservé en lieu sûr à la maison mère, le monastère de la Grande Chartreuse à Saint-Pierre-de-Chartreuse, apprend-on. C'est ici qu'en 1764 est officiellement créé l'élixir végétal. Il titre alors à 71°, de quoi guérir tous les maux. Le visiteur chemine ainsi entre portraits et vues de la Grande chartreuse, découvre la salle des plantes et la pharmacie, *« là où tout se passe »*. La production commerciale de l'élixir fait suite à l'épisode du manuscrit disparu pendant 40 ans. Pour payer le tribut demandé, puis le rembourser, les moines font appel en 1835 aux banques et aux laïcs de la vallée. En 1840, les chartreuses jaunes et vertes sont mises au point. *« Mais le bruit des alambics entache le silence »*, commente la guide. Les moines, dont 90 % du temps est dédié à la spiritualité, décident de déménager la production de la Grande Chartreuse, à Fourvoirie. Lorsque le site est détruit en 1935, pas moins de trois millions de cols sont produits chaque année.

Sept distilleries

La visite s'attarde sur les liens entre consommation de la liqueur et développement du tourisme. La bourgeoisie est ciblée, le train lui permet de venir dans les Alpes et d'en apprécier ses produits. La liqueur s'exporte, jusqu'à la cour du Tsar Nicolas II. Mais les lois de 1903 sur les associations et de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État chassent les moines de la Chartreuse. On suit alors l'itinéraire des pères distillateurs qui se réfugient à Tarragone en Espagne, où la Chartreuse sera produite jusqu'en 1989. Ils sont de retour en France à Marseille dans l'entre-deux-guerres, en 1921, et réintègrent le site de Fourvoirie, mais pour peu de temps, de 1932 à 1935. Au terme de trois jours d'éboulement, les foudres récupérés sont roulés jusqu'à Voiron, cartes postales à l'appui. S'ils sont toujours calés aujourd'hui sur le côté, c'est qu'il a fallu les basculer pour franchir les portes de la cave ! L'ensemble de la production sera recentré à Voiron en 1989. La 7e et dernière distillerie est celle d'Aiguenoire, en service depuis 2018.

Les couleurs du terroir

Après l'histoire, place à la société de consommation. La dernière partie de l'exposition est consacrée à la folie promotionnelle qui a pu accompagner l'élixir. La Chartreuse est partout : cendriers, menus, goodies en tout genre, jusqu'aux protège-cahiers et buvards utilisés par les écoliers. Elle s'affiche sur les pistes de ski, aux JO de 68 et de 92 et, sur le site de Voiron, de charmantes hôtesses toutes de vert vêtues promènent les visiteurs dans le saint des saints. *« Dans les années quatre-vingt, les ventes sont en chute libre »*, commente la guide. Pour reconquérir un public jeune, la Chartreuse se glisse dans le créneau des cocktails. La pub a disparu, Tarentino savoure, la verte est au firmament. *« Il n'a jamais été produit autant de Chartreuse que ces dix dernières années »*, explique encore la guide. Les cuvées spéciales se multiplient : Jaune MOF en 2008, 9e centenaire en 1984 (900 ans de l'ordre des Chartreux), Foudre 147 en 2019 etc.
Il est alors temps de faire un tour dans la cave de 164 m de long où les foudres et leurs mystérieuses étiquettes sont restés à la même place depuis 1935. Seuls deux moines sont détenteurs de la recette et goûtent les cuvées jusqu'à ce qu'ils estiment leur vieillissement achevé. Ils ne voyagent jamais ensemble et ne descendent plus que très rarement à Voiron où ne reste que le Foudre 147. Ce sont eux qui préparent la mouture. Fleur, tige, feuille, racine : quelle partie des 130 plantes choisissent-ils ? Toute la fabrication s'opère à Aiguenoire, distillats, assemblages et vieillissement. La liqueur jaune, plus scintillante, ou la verte, moins liquoreuse, ont donné leurs couleurs à leur terroir.

Isabelle Doucet